

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 AVRIL 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE QUATRE AVRIL, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracois ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 26 février 2018
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Communauté d'Agglomération Bergeracoise - Budget principal et budgets annexes – Compte de gestion 2017 – Approbation
2	Communauté d'Agglomération Bergeracoise - Budget principal et budgets annexes – Compte administratif 2017 – Adoption
3	Résultat de Fonctionnement 2017 - Affectation
4	Fiscalité Unique Professionnelle – vote de taux 2018
5	Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères – Vote de taux pour 2018 par zone
6	Contribution financière de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à la rénovation de la voie ferrée Libourne-Bergerac
7	Intégration du Pays du Grand Bergeracois
8	Modification du tableau des effectifs
9	Approbation du Contrat Local de Santé 2 ^{ème} génération – 2018 -2020
10	Contrat de Ville – appel à projets 2018 – Attribution de subventions
11	Adhésion au Syndicat Mixte Intermodal Nouvelle Aquitaine (SMINA)
12	Habitat - Ouverture d'un guichet enregistreur au Système National d'Enregistrement
13	Décharge de responsabilité et remise gracieuse pour la régie de recettes de l'accueil de loisirs « Toutifaut » à Bergerac

14	ZAE les Sardines : vente d'un terrain à la Sci Dana
15	Acquisition de terrains sur la commune de Gardonne
16	Aides à l'investissement : Entreprises Menuiserie Peny - Pâtisserie François - Sarl Pouget Michelle - Mon Coiffeur exclusif
17	Approbation d'un bail emphytéotique avec la société EPV 12
18	Véloroute voie verte - Acquisition de terrains à « la Nauve » à Creysse
19	Véloroute voie verte - Acquisition de terrains rue Nungesser et Coli à Bergerac
20	Véloroute voie verte - Acquisition de terrains à la SCI La Chataigneraie
	Délibérations du bureau délibératif du 19 février 2018 pour information
	Décisions pour information

L'an Deux Mille dix-huit, le mardi 10 avril à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Prigonrieux au nombre de 55,56,55,54,51,50 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 4 avril 2018.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-Paul ROCHOIR, Christophe GAUTHIER, Laurence ROUAN, Jean-Michel BOURNAZEL, Daniel RABAT (1), Claude CARPE, Fabien RUET, Jacqueline VANDENABEELE, Alain CASTANG, Sébastien BOURDIN, Rhizlane ROBIN-EL GRENI (2), Olivier DUPUY, Alain PLAZZI, Alain MONTEIL, Christiane DELPON, Roger LAPOUGE, Michel SÉJOURNÉ, Alain CÉREA, Christophe MAMONT, Pascal DELTEIL, René VISENTINI, Alain BANQUET, Jean-Pierre PEYREBRUNE (3), André BONHOMME, Michel TERREAUX (4), Jean-Paul PORTOLAN, Francis BLONDIN, Patrick CONSOLI, Gilbert BLANC, Alain CHANUT, Michel BOSVIEL, Marcel RONDONNIER, Jean-Paul JAMMES, Lionel FILET (5), Dominique ROUSSEAU, Jean-Pierre FAURE, Martine ROSET, Alain BORDIER, Didier GOUZE(6), Marc LETURGIE, Didier CAPURON, Denise MIGUEL (7), Marie- Agnès BROUILLEAUD, Philippe PUYPONCHET, Marie-Lise POTRON, Farida MOUHOUBI, Thierry AUROY-PEYTOU, Georges BASSI, Anne SOQUET(8), Gaëlle BLANC-LAJONIE (9), Cédric ZAPERA, Jonathan PRIOLEAUD, Arnaud DELAIR.

ABSENTS EXCUSES :

Daniel GARRIGUE a donné pouvoir à Marc LETURGIE

Adib BENFEDDOUL a donné pouvoir à Frédéric DELMARES.

Daniel RABAT(1) a donné pouvoir à Jean-Jacques CHAPELLET avant son arrivée

Christian BORDENAVE a donné pouvoir à Alain PLAZZI

Roland FRAY a donné pouvoir à Alain MONTEIL

Rhizlane ROBIN-EL-GRENI (2) a donné pouvoir à Michel BOSVIEL à son départ
Francis DELTEIL a donné pouvoir Jonathan PRIOLEAUD
Francis PAPATANASIOS a donné pouvoir à Patrick CONSOLI
Liliane BRANDELY a donné pouvoir Gilbert BLANC
Armand ZACCARON a donné pouvoir à Alain CHANUT
Jean-Charles GAUTHIER a donné pouvoir à Martine ROSET
Lionel FILET a donné pouvoir à Arnaud DELAIR à son départ
Sylvie CHANCOGNE a donné pouvoir à Dominique ROUSSEAU
Denise MIGUEL a donné pouvoir Anne SOQUET avant son arrivée
Jean-François JEANTE a donné pouvoir à Didier CAPURON
Yannick SOUVETRE a donné pouvoir à Thierry AUROY PEYTOU
Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN a donné pouvoir à Marie-Lise POTRON.
Marie-Hélène SCOTTI a donné pouvoir à Laurence ROUAN
Cécile LABARTHE a donné pouvoir à Jean-Claude PORTOLAN
Nathalie TRAPY a donné pouvoir à Lionel FILET jusqu'à son départ puis absente
Nelly RODRIGUEZ a donné pouvoir à Alain BANQUET

Paul GALLON

- (1) arrivé après le vote du dossier n°3 « Résultat de fonctionnement 2017 – affectation »
- (2) arrivée après le vote du dossier n°3 « Résultat de fonctionnement 2017 – affectation » et partie après le vote du dossier n°12 « Habitat – Ouverture d'un guichet enregistreur au Système National d'Enregistrement »
- (3) (4) partis après le vote du dossier n°12 «Habitat – Ouverture d'un guichet enregistreur au Système National d'Enregistrement »
- (5) parti après le vote du dossier n°4 « Fiscalité Unique Professionnelle – vote de taux 2018 »
- (6) parti après le vote du dossier n° 8 « Modification du tableau des effectifs »
- (7) arrivée après le vote du dossier n°3 « Résultat de fonctionnement 2017 – affectation »
- (8) partie après le vote du dossier n°15 « Acquisition de terrains sur la Commune de Gardonne»
- (9) partie après le vote du dossier n°12 « Habitat – Ouverture d'un guichet enregistreur au Système National d'Enregistrement »

M. le Président : Je vais demander à Jonathan Prioleaud s'il veut bien faire l'appel nominal. Jonathan, est-ce que tu as un micro ? Vous voulez qu'on change ? Fabien si tu veux bien faire l'appel.

Appel nominal

M. Ruet : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

INTERVENTION :

M. le Président : Je vous propose Patrick Consoli comme secrétaire de séance. Merci Patrick.

Ordre du jour

M. le Président : Je vous propose d'adopter l'ordre du jour, et je vous propose de présenter en fin de Conseil une motion relative au projet d'unité pilote d'inertage de l'amiante à Bergerac. Y a-t-il des objections ou des commentaires à cet ordre du jour ? Il n'y en a pas.

DECISION :

Les membres du Conseil Communautaire approuvent par 71 voix pour l'ordre du jour modifié.

M. le Président : Je vous propose de débiter cet ordre du jour. Le premier point, c'est Jean-Jacques Chapellet qui vous le présente. C'est budget principal et budgets annexes, compte de gestion 2017 et approbation. On me dit qu'il faut adopter le procès-verbal du précédent Conseil Communautaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2018

M. le Président : Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, donc on peut débiter l'ordre du jour.

DECISION :

Adopté par 71 voix pour.

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget principal et Budgets annexes– Compte de gestion 2017 – Approbation

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Bonsoir à toutes et à tous. Le premier point concerne le compte de gestion 2017 et notamment son approbation après avoir eu le retour de la Trésorerie générale. Les soldes des comptes qui figurent au compte de gestion du BP sont identiques à ceux du compte administratif présentés ci-après au Conseil Communautaire sur les budgets suivants. Ça concerne le budget principal, les budgets annexes tel que la zone d'activité de Bouniagues, du Libraire, de Vallade, des Sardines, de la Tour Ouest, du Pôle Industriel de la Poudrerie, de Cablanc, des Portes de la Dordogne, des Galinoux, de Lanxade, de Saint-Laurent-des-Vignes, le budget annexe

de l'Assainissement Public Non Collectif, celui du Complexe du Roc, celui des Transports Urbains Bergeracois et celui du Parc Aqualudique.

A partir de là, les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver ces comptes de gestion 2017 du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes. Sur le point numéro 2, on adoptera les comptes administratifs qui sont conformes au compte de gestion.

Président, je vous propose de les mettre au vote sur le principe de ce compte de gestion conforme au compte administratif. Est-ce qu'on peut ouvrir la table de votes sur le point numéro 1 ?

M. Laporte : Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Pour : 64

Contre : 1

Abstentions : 6

La délibération est adoptée.

DELIBERATION ET VOTE

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget principal – Compte de gestion 2017 – Approbation

D 2018 – 039

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget principal (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget principal de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 1 contre et 6 abstentions.

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budgets annexes – Compte de gestion 2017 – Approbation

D 2018 – 040

Communauté d'agglomération Bergeracoise - budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » – compte de gestion 2017 – approbation

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues ».

Communauté d'agglomération Bergeracoise – budget annexe « Z.A.E. du Libraire » – compte de gestion 2017 – approbation

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. du Libraire » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « Z.A.E. du Libraire ».

Communauté d'agglomération Bergeracoise – budget annexe « Z.A.E. de Vallade » – compte de gestion 2017 – approbation

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. de Vallade » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « Z.A.E. de Vallade ».

Communauté d'agglomération Bergeracoise – budget annexe « Z.A.E. des Sardines » – compte de gestion 2017 – approbation

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. des Sardines » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « Z.A.E. des Sardines ».

Communauté d'agglomération Bergeracoise – budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » – compte de gestion 2017 – approbation

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. La Tour Ouest » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « Z.A.E. La Tour Ouest ».

Communauté d'agglomération Bergeracoise – budget annexe « Z.A.E. Pôle Industriel de la Poudrerie » – compte de gestion 2017 – approbation

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. Pôle Industriel de la Poudrerie » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « Z.A.E. Pôle Industriel de la Poudrerie ».

Communauté d'agglomération Bergeracoise – budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » – compte de gestion 2017 – approbation

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc ».

Communauté d'agglomération Bergeracoise – budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » – compte de gestion 2017 – approbation

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne ».

Communauté d'agglomération Bergeracoise – budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » – compte de gestion 2017 – approbation

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux ».

Communauté d'agglomération Bergeracoise – budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » – compte de gestion 2017 – approbation

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade ».

Communauté d'agglomération Bergeracoise – budget annexe ZAE Saint Laurent des Vignes » – compte de gestion 2017 – approbation

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « ZAE Saint Laurent des Vignes » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « ZAE Saint Laurent des Vignes ».

Communauté d'agglomération Bergeracoise – budget annexe « Assainissement Public Non Collectif » – compte de gestion 2017 – approbation

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Assainissement Public Non Collectif » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « Assainissement Public Non Collectif ».

Communauté d'agglomération Bergeracoise – budget annexe « Complexe du Roc » – compte de gestion 2017 – approbation

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Complexe du Roc » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « Complexe du Roc ».

Communauté d'agglomération Bergeracoise – budget annexe « Transports urbains Bergeracois », – compte de gestion 2017 – approbation

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois ».

Communauté d'agglomération Bergeracoise – budget annexe « Parc aqualudique » – compte de gestion 2017 – approbation

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Parc Aqualudique » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « Parc Aqualudique ».

DECISION :

Les comptes de gestion des budgets annexes sont adoptés par 64 voix pour, 1 contre et 6 abstentions.

M. Chapellet : Merci. Je passe au point numéro 2 concernant le compte administratif 2017 et notamment son adoption.

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget principal et Budgets annexes – Compte administratif 2017 – Approbation
--

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Conformément aux dispositions des articles 16-12 et 23-42 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour l'exercice 2017 par

l'examen et le vote du compte administratif de cette collectivité. Les résultats du compte administratif de cette collectivité du budget principal sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le receveur municipal au compte de gestion.

Au niveau du budget principal, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement à hauteur de 2 463 714 € et la section d'investissement en résultat excédentaire de 815 856 €. Le résultat global de l'exercice du budget principal s'établit à la somme des 2 : 3 279 571 €.

Au sujet des budgets annexes, celui de Bouniagues, l'excédent de l'exercice 2017 s'établit à 23 164 €. Je vous dispense le décompte des sections de fonctionnement et d'investissement, vous l'avez dans la convocation juste au-dessus.

Concernant le budget annexe du Libraire, l'excédent de l'exercice 2017 s'établit à 27 586 €.

Celui de la zone d'activité de Vallade présente en résultat excédentaire de 35 087 €.

Le budget annexe des Sardines, l'exercice 2017 présente un excédent de 117 996 €

Le budget annexe de la tour Ouest, la section de fonctionnement fait apparaître un résultat nul, donc un déficit de clôture de l'exercice qui s'établit en -2 965 000 €.

Sur le budget annexe de PIP, l'excédent de l'exercice 2017 s'établit à + 242 410 €.

Celui de Cablanc, un déficit sur l'exercice 2017 à - 60 178 €.

Celui des portes de la Dordogne, un excédent de clôture s'établit à + 30 056 €.

Celui de Lanxade, le déficit de l'exercice 2017 s'établit à - 15 700 €, il y avait le moins qui avait été oublié.

Celui de Saint-Laurent-des-Vignes, l'excédent de l'exercice 2017 s'établit à 75 999 €.

Concernant le budget annexe du SPANC, l'excédent de l'exercice 2017 s'établit à 20 876 €.

Celui du Complexe du Roc, c'est un excédent aussi pour 2017 à hauteur de 9 201 €.

Celui des Transports Urbains Bergercois s'établit à un excédent 54 295 €.

Pour finir, celui du Parc Aqualudique, un déficit sur l'exercice 2017 qui à - 165 261 €.

Voilà le compte administratif ci-joint qui est en annexe sur la note. On avait déjà appréhendé au niveau des résultats lors du dernier Conseil Communautaire, donc je ne rentre pas dans les détails, on les avait déjà listés. Il retrace le détail des écritures budgétaires réalisées aussi bien en dépenses comme en recettes.

Dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur ce compte administratif et sur les budgets annexes qui sont afférents.

Est-ce qu'il y a de questions par rapport à ce compte administratif ? Je vous propose de le passer au vote.

M. Laporte : Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Pour : 56

Contre : 1

Abstentions : 12

Les délibérations sont adoptées.

DELIBERATION ET VOTE

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget principal – Compte administratif 2017 – Adoption

D 2018 – 041

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget principal de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 463 714.97 €.et la section d'investissement un résultat excédentaire de 815 856.96 €.
- Le résultat global de l'exercice 2017 s'établit donc à +3 279 571.93 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations.

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget annexe – Compte administratif 2017 – Adoption – Z.A.E de Bouniagues

D 2018 – 042

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12, L 1612-13 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E de Bouniagues » de la Communauté

d'Agglomération Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E de Bouniagues » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat nul et la section d'investissement un excédent de 23 164.90 €.
- L'excédent de l'exercice 2017 s'établit donc à 23 164.90 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E de Bouniagues » tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations.

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget annexe – Compte administratif 2017 – Adoption – Z.A.E du Libraire

D 2018 – 043

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12, L 1612-13 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E du Libraire » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E du Libraire » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat déficitaire de -11 548.96 € et la section d'investissement un excédent de 39 135.57 €.
- L'excédent de l'exercice 2017 s'établit donc à 27 586.61 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E du Libraire » tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations.

<p>Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget annexe – Compte administratif 2017 – Adoption – Z.A.E de Vallade</p>

D 2018 – 044

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12, L 1612-13 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E de Vallade » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E de Vallade » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement présente un résultat de -29 036.13 € et la section d'investissement présentent un excédent de 64 124.01 €
- L'exercice 2017 présente donc un résultat excédentaire de 35 087.88 €

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E de Vallade » tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations.

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget annexe – Compte administratif 2017 – Adoption – Z.A.E des Sardines

D 2018 – 045

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12, L 1612-13 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E des Sardines » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E des Sardines » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat excédentaire de 41 826.77 € et la section d'investissement un excédent de 76 169.59 €.
- L'excédent de l'exercice 2017 s'établit donc à 117 996.36 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E des sardines » tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations.

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget annexe – Compte administratif 2017 – Adoption – Z.A.E La Tour Ouest

D 2018 – 046

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12, L 1612-13 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E la Tour Ouest » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E la Tour ouest » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat nul et la section d'investissement un déficit de -2 965.00 €.
- Le déficit de clôture de l'exercice s'établit donc à -2 965.00 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E la Tour Ouest » tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations.

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget annexe – Compte administratif 2017 – Adoption – Z.A.E Pôle Industriel de la Poudrerie

D 2018 – 047

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12, L 1612-13 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E Pôle Industriel de la Poudrerie » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E Pôle Industriel de la Poudrerie » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 259 621.50 € et la section d'investissement un déficit de clôture de -17 210.53 €.
- L'excédent de l'exercice 2017 s'établit donc à 242 410.97 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E Pôle Industriel de la Poudrerie » tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations.

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget annexe – Compte administratif 2017 – Adoption – Z.A.E de Cablanc

D 2018 – 048

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12, L 1612-13 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E de Cablanc » de la Communauté d'Agglomération

Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E de Cablanc » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat nul et la section d'investissement un déficit de 60 178.37 €.
- Le déficit de l'exercice 2017 s'établit donc à -60 178.37 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E de Cablanc » tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations.

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget annexe – Compte administratif 2017 – Adoption – Z.A.E des Portes de la Dordogne

D 2018 – 049

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12, L 1612-13 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E des Portes de la Dordogne » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E des Portes de la Dordogne » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat excédentaire de 9 997.56 € et la section d'investissement un excédent de clôture de 20 058.53 €.
- L'excédent de clôture de l'exercice s'établit donc à 30 056.09 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E des Portes de la Dordogne » tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations.

<p>Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget annexe – Compte administratif 2017 – Adoption – Z.A.E des Galinoux</p>

D 2018 – 049-1

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 7 590.11 €, et la section d'investissement un excédent de 42 156.01 €.
- L'excédent de l'exercice 2017 s'établit donc à 49 746.12 €.

Le compte administratif, ci-joint en annexe retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations.

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget annexe – Compte administratif 2017 – Adoption – Z.A.E de Lanxade
--

D 2018 – 050

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12, L 1612-13 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E de Lanxade » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E de Lanxade » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat nul et la section d'investissement un déficit de -15 700.81 €.
- Le déficit de l'exercice 2017 s'établit donc à 15 700.81 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E de Lanxade » tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations.

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget annexe – Compte administratif 2017 – Adoption – Z.A.E Saint-Laurent-des-Vignes

D 2018 – 051

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12, L 1612-13 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E de Saint-Laurent-des-Vignes » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E de Saint-Laurent-des-Vignes » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de -17 723.75 € et la section d'investissement un excédent de 93 722.92 €.
- L'excédent de l'exercice 2017 s'établit donc à 75 999.17 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Z.A.E de Saint-Laurent-des-Vignes » tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations.

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget annexe – Compte administratif 2017 – Adoption – Assainissement Public Non Collectif

D 2018 – 052

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12, L 1612-13 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les

comptes du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 20 270.39 € et la section d'investissement un excédent de 605.72 €.
- L'excédent de l'exercice 2017 s'établit donc à 20 876.11 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations.

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget annexe – Compte administratif 2017 – Adoption – Complexe du Roc

D 2018 – 053

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12, L 1612-13 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Complexe du Roc » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Complexe du Roc » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 114 432.72 € et la section d'investissement un déficit de 105 231.36 €.
- L'excédent de l'exercice 2017 s'établit donc à 9 201.36 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Complexe du Roc » tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations.

<p>Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget annexe – Compte administratif 2017 – Adoption – Transports Urbains Bergeracois</p>

D 2018 – 054

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12, L 1612-13 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de -37 334.64 € et la section d'investissement un excédent de 91 630.54 €.
- L'excédent de l'exercice 2017 s'établit donc à 54 295.90 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Transports Urbains bergeracois » tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations

Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget annexe – Compte administratif 2017 – Adoption – Parc Aqualudique
--

D 2018 – 055

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12, L 1612-13 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Parc Aqualudique » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2017, par l'examen et le vote du compte administratif 2017 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Parc Aqualudique » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat déficitaire de 11 356.86 € et la section d'investissement un déficit de -153 905.06 €.
- Le déficit de l'exercice 2017 s'établit donc à -165 261.92 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

PROPOSITION :

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Parc Aqualudique » tel que présenté.

DECISION :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 56 voix pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 non participations.

M. Chapellet : Le compte administratif a été adopté à la majorité. Je continue sur le point numéro 3 ou tu veux reprendre la parole ?
Le point numéro 3 concerne l'affectation des résultats.

Résultat de Fonctionnement 2017 – Affectation

D 2018 – 056

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Ce sont ceux dont on avait aussi débattu de manière provisoire lors du dernier Conseil Communautaire tant qu'on n'avait pas la certitude validée par les comptes de gestion.

Au niveau du budget principal, je vous fais la dispense de la lecture du premier paragraphe. Au niveau du budget principal, le compte administratif tel qu'il vous a été présenté précédemment fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 463 714 €. Vous avez le décompte pour l'exercice 2017, je viens de le dire, on y rajoute le résultat intérieur reporté de 1 903 153 €, ce qui fait un résultat global à affecter de 4 366 868 €. Sur la section de l'investissement, on a un résultat d'investissement exercice 2017 en positif de 815 856 €. Le solde des restes à réaliser sur 2017 c'est - 201 269 € et le résultat d'investissement 2016 antérieur à reporter de - 2 436 430 € ; ce qui nous fait un besoin de financement sur la section d'investissement à hauteur 1 821 842 €. Conformément à l'instruction de la N14, vous savez que le résultat de la section de fonctionnement doit en priorité venir combler le besoin sur la section d'investissement et le solde éventuel positif va rester en section de fonctionnement.

Dans ce cadre-là, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2017 à hauteur de 4 366 868 € en réserve au compte 10.68 de la section d'investissement du budget 2018 à hauteur de 1 821 842, c'est le besoin pour apurer le négatif de cette section. Et le solde en section de fonctionnement au compte 002 pour le différentiel soit 2 545 025 €. Ça, ça concerne le budget principal.

Sur les budgets annexes. Sur la zone d'activité de Bouniagues, on a un résultat cumulé de 10 481 € à reporter sur la section de fonctionnement et - 48 137 € à reprendre en section d'investissement. Sur la zone d'activité du Libraire, on a un résultat cumulé nul en section de fonctionnement et en section d'investissement puisque, je vous rappelle, ce budget a été clôturé et on avait passé les écritures de manière à pouvoir clore le budget sur l'exercice 2017. On ne le reprendra pas en 2018.

Il en va de même pour le budget annexe de la zone d'activité de Vallade. Le résultat nul en section de fonctionnement et en section d'investissement à l'identique, ce budget est clôturé fin 2017 et on ne le reprend pas en 2018.

Sur le budget annexe de la zone d'activité des Sardines, on a un résultat cumulé de + 148 697 € à reporter en section de fonctionnement et un négatif de 12 239 € à reprendre sur la section d'investissement.

Concernant le budget annexe de la Tour Ouest, résultat cumulé de + 127 702 € à reprendre en section de fonctionnement et – 168 049 € à reprendre sur la section d'investissement.

Concernant le budget annexe du Pôle Industriel de la Poudrerie, on a un résultat cumulé de 1 072 204 € à reporter en section de fonctionnement et – 293 924 € à reprendre en section d'investissement.

Sur le budget annexe de la zone d'activité de Cablanc, un résultat cumulé de + 257 839 € à reprendre sur la section de fonctionnement, et – 706 739 € à reprendre sur l'investissement pour l'exercice 2018.

Sur le lotissement des Portes de la Dordogne, là aussi on a un résultat nul sur les 2 sections. Ce budget est clôturé en 2017 et on n'en reparlera pas en 2018, c'était le 3^{ème} des 4.

Le 4^{ème}, sur celui de Saint-Laurent-des-Vignes, idem, résultat nul sur la section de fonctionnement et d'investissement, le budget a été clôturé en fin d'exercice passé.

Sur le budget annexe des Galinoux, on a un résultat cumulé de 56 024 € à reprendre en section de fonctionnement et + 183 749 € à reprendre sur la section d'investissement.

Celui de Lanxade, on a un résultat à 0 sur le fonctionnement à – 149 415 € à reprendre sur la section d'investissement. Ça c'est pour les budgets économiques.

Concernant le budget annexe du SPANC, Service d'Assainissement Non Collectif, on a un résultat cumulé de 1 449 € à reprendre en section de fonctionnement et un excédent d'investissement à reporter à hauteur de 19 935 € en positif. Pour ce budget, il est proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes pour l'exercice budgétaire 2018.

Sur le budget annexe du complexe du Roc, un résultat cumulé de 3 161 € sur la section de fonctionnement et – 18 300 € sur la section d'investissement. Il est proposé de reprendre ces résultats de clôture sur les sections correspondantes de l'exercice en cours.

Budget annexe des Transports Urbains, résultat cumulé + 215 851 € à reprendre en section de fonctionnement, et + 218 866 € sur la section d'investissement. Là encore, on vous propose de reprendre ces résultats de clôture sur les sections correspondantes pour l'exercice 2018.

Et le dernier, budget annexe du Parc Aqualudique, un résultat cumulé de – 11 356 € à reporter en section de fonctionnement et + 229 673 € à reprendre sur l'investissement. On reprend ces résultats de clôture sur les sections correspondantes pour les budgets en cours 2018.

Voilà Président, j'ai fait le tour de l'affectation des résultats.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces résultats de clôture exercice 2017 ?

Je vous propose de le mettre au vote.

M. Laporte : Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Pour : 62

Abstentions : 9

La délibération est adoptée.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions des instructions comptables M 14 (budget principal et budgets annexes), M 49 (budget annexe assainissement non collectif), et M 43 (budget annexe transports urbains), les résultats sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Par délibération n° 2018 - 018 en date du 26 février 2018, les résultats avaient été estimés avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion, pour pouvoir procéder à la reprise anticipée des résultats.

Après vérification des comptes de gestion transmis par les services de la Trésorerie Municipale, les corrections nécessaires ont été apportées afin que les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal soient dorénavant conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Après une reprise anticipée des résultats, et à la suite des corrections apportées, conformément à l'instruction comptable M 14, il convient donc d'arrêter définitivement et d'affecter les résultats de l'exercice 2017 pour l'ensemble des budgets communautaires.

1 – Budget principal

Le compte administratif qui sera présenté au Conseil Communautaire en avril, fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 463 714.97 €.

Résultat de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2017 :	2 463 714.97 €
	Résultat antérieur reporté :	1 903 153.71 €
	Résultat à affecter :	4 366 868.68 €
Résultat de l'investissement	Résultat d'investissement 2017 (1) :	815 856.96 €
	Solde des restes à réaliser 2017 (2) :	-201 269.82 €
	Résultat d'investissement 2016 reporté (3)	-2 436 430.02 €
	Besoin de financement de la section :	-1 821 842.88 €
	(1+2+3)	

Conformément à l'instruction M 14, le résultat de la section de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde éventuel pouvant être conservé en fonctionnement.

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2017, de 4 366 868.88 € en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2018 pour 1 821 842.88 € et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 2 545 025.80 €.

2 – Budgets annexes Zones d'Activités Economiques (Z.A.E.)

- **Z.A.E de Bouniaques :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget annexe de la Z.A.E. de Bouniaques présente un résultat nul et la section d'investissement présente un excédent de 23 164.90 €.

Soit un résultat cumulé de +10 480.26 € à reporter en section de fonctionnement, et – 48 137.56 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Libraire :**

Le résultat de l'exercice 2017 du budget annexe de la Z.A.E. du Libraire présente un résultat de -11 548.96 € en section de fonctionnement et un résultat excédentaire de 39 135.57 € en section d'investissement.

Soit un résultat cumulé nul en section de fonctionnement et en section d'investissement. Ce budget a été clôturé en 2017 et ne sera donc pas repris en 2018.

- **Z.A.E de Vallade :**

Le résultat de l'exercice 2017 du budget annexe de la Z.A.E. de Vallade présente un résultat de -29 036.13 € en section de fonctionnement et excédentaire de 64 124.01 € en section d'investissement.

Soit un résultat cumulé nul en section de fonctionnement et en section d'investissement. Ce budget a également été clôturé en 2017 et ne sera donc pas repris en 2018.

- **Z.A.E des Sardines :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget annexe de la Z.A.E. des Sardines présente un résultat excédentaire de 41 826.77 € pour la section de fonctionnement et la section d'investissement présente un excédent de 76 169.59 €.

Soit un résultat cumulé de +148 697.89 € à reporter en section de fonctionnement, et -12 239.95 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de la Tour Ouest :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de ce budget annexe est nul et la section d'investissement présente un résultat déficitaire pour -2 965.00 €.

Soit un résultat cumulé de +127 702.76 € à reporter en section de fonctionnement, et -168 049.85 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Pôle Industriel de la Poudrerie :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de ce budget annexe est excédentaire de 259 621.50 € et la section d'investissement fait apparaître un résultat déficitaire de -17 210.53 €

Soit un résultat cumulé de 1 072 204.38 € à reporter en section de fonctionnement et -293 924.05 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Cablanc :**

L'exercice 2017 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un déficit de clôture de -60 178.37 €.

Soit un résultat cumulé de +257 839.53 € à reporter en section de fonctionnement, et -706 739.77 € à reprendre en section d'investissement sur 2018.

- **Z.A.E Lotissement des Portes de la Dordogne :**

L'exercice 2017 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 9 997.56 € et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de 20 058.53 €.

Soit un résultat cumulé nul en section de fonctionnement et en section d'investissement. Ce budget a également été clôturé en 2017 et ne sera donc pas repris en 2018.

- **Z.A.E de Saint Laurent des Vignes :**

L'exercice 2017 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire en section de fonctionnement de -17 723.75 € et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de 93 722.92 €.

Soit un résultat cumulé nul en section de fonctionnement et en section d'investissement. Ce budget a également été clôturé en 2017 et ne sera donc pas repris en 2018.

- **Z.A.E des Galinoux :**

L'exercice 2017 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 7 590.11 € et la section d'investissement présente un excédent de 42 156.01 €.

Soit un résultat cumulé de +56 024.82 € à reporter en section de fonctionnement, et + 183 749.17 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Lanxade :**

L'exercice 2017 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -15 700.81 €.

Soit un résultat cumulé de 0.00 € à reporter en section de fonctionnement, et de -149 415.85 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2018.

3 – Budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de + 20 270.39 €, et la section d'investissement présente un excédent de 605.72 €.

Soit un résultat cumulé de +1 449.72 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 19 935.08 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2018.

4 – Budget annexe Complexe du Roc

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de ce budget annexe est excédentaire de +114 432.72 € et la section d'investissement présente un déficit de -105 231.36 €.

Soit un résultat cumulé de +3 161.41 € à reporter en section de fonctionnement, et -18 300.19 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2018.

5 – Budget annexe Transports Urbains :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de ce budget annexe est déficitaire de -37 334.64 € et la section d'investissement présente un excédent de 91 630.54 €.

Soit un résultat cumulé de +215 851.46 € à reporter en section de fonctionnement, et +218 866.40 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2018.

6 – Budget annexe Parc Aqualudique :

L'exercice 2017 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire de -11 356.86 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un déficit de -153 905.06 €.

Soit un résultat cumulé de -11 356.86 € à reporter en section de fonctionnement, et +229 673.04 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2018.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2017 des différents budgets de la communauté tels que ci-dessus détaillés.

DECISION :

Adopté par 62 voix pour, 9 abstentions

M. Chapellet : Merci.

On passe au point numéro 4. Je vais te repasser la parole Président.

D 2018 – 057

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES et Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Avant de passer la parole à Monsieur Laporte pour qu'il vous fasse la présentation du powerpoint que nous avons découvert ensemble, pour la plupart, lors de la Conférence des Maires de la semaine passée, je voulais faire un bref rappel de ce que j'avais dit lors de la présentation du budget primitif 2018, à savoir qu'on avait souhaité vous proposer de scinder en 2 moments nos réflexions sur les aspects budgétaires et financiers de notre collectivité. Le premier consacré exclusivement à l'exercice budgétaire en cours et son budget primitif, c'est ce que nous avons fait. On a voté à ce moment-là un budget qui tenait compte d'une stabilité fiscale, avec des taux que vous connaissez et qui ont permis d'équilibrer ce budget. Cette situation a été passée. Et nous avons convenu, c'est ce que je vous avais proposé, de revenir sur une éventuelle discussion des taux à travers notre discussion sur le pacte financier et la prospective financière de notre collectivité. C'est ce que nous faisons ce soir ; c'est ce que nous avons commencé à faire la semaine passée. Et pour que tout le monde soit au même niveau d'information, on va vous présenter ce powerpoint rapidement avant de vous expliquer les raisons de notre proposition et de lancer le débat. Monsieur Laporte.

M. Laporte : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je vais vous présenter un document qui a été produit par le cabinet Ressources Consultants Finances, qui a fait déjà tout un travail de diagnostic du territoire en janvier, qui a été envoyé à toutes les communes et qui nous a proposé cette prospective financière. Qu'est-ce que c'est qu'une prospective ? On essaie d'anticiper, de voir les évolutions à venir, diriger c'est prévoir et on va essayer de prévoir ce qui arrive.

Avant cette prospective, juste pour recadrer un peu l'exercice, on vous propose de voir le compte administratif comment il se découpe, donc les recettes, la taxe d'habitation, la fiscalité d'entreprises, la TOM, les dotations de l'Etat et de la CAF, et différentes attributions. On a un bloc de recettes de 34,9 millions, presque 35 millions.

Et puis en face, on a les dépenses, les charges à caractère général, le personnel, les contributions diverses et variées, le 65, et puis les attributions de compensation le FNGIR, ce qui fait 29,6 millions.

Par déduction, cela nous donne notre épargne de gestion qui est en 2017 de 5,3 millions. A quoi on retire l'annuité de la dette, 2,7 millions et on retrouve l'épargne nette. L'épargne nette que l'on va retrouver en recettes d'investissement, c'est ce qui nous permet de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt. Là on est dans les recettes d'investissement, il y a les recettes propres, les cessions, le FCTVA, les subventions, et l'emprunt nouveau qui fait le différentiel de financement des dépenses d'équipement de 5,3 millions et la différence entre ces recettes et ces dépenses. Cela nous donne la variation de l'excédent global de clôture et on a vu qu'en 2017 il y avait eu une amélioration, c'est-à-dire qu'on avait reconstitué nos réserves à hauteur de 1,4 million, à la différence des autres années où on avait plutôt pioché dans cet excédent de clôture.

Un exercice de prospective, généralement on fait un scénario qu'on appelle « au fil de l'eau », c'est-à-dire qu'on regarde l'évolution des tendances et on essaie de prévoir en

dépenses et en recettes les évolutions probables. Ça ne veut pas dire que c'est exactement ça qui va se réaliser mais aujourd'hui en fonction des éléments dont on dispose, on a des hypothèses sur les bases fiscales, on sait qu'on a un dynamisme des bases qui est relativement faible ; on est partis sur des hypothèses de 0,5. On intègre aussi l'inflation, pour calculer la CVAE. On peut continuer à faire dérouler les hypothèses relatives aux dotations, on verra que sur la DGF, même si on n'a plus de contribution au redressement des finances publiques ça ne veut pas dire qu'on va avoir une augmentation de cette DGF. Le FPIC, qui est figé désormais à 1 milliard et qui n'augmentera plus. Et puis les produits des services, on regarde l'évolution moyenne des autres années.

Voilà ce que ça nous donne. Sur la DGF, rapidement, vous voyez qu'on peut anticiper malgré tout, même s'il n'y a plus de contribution au redressement. Vous savez ce sont les fameux 11,5 milliards que l'Etat a récupérés pour réduire le déficit public. Même s'il n'y a plus cette contribution, malgré tout par le biais de la dotation de péréquation qui est calculée en fonction des SIF, et comme il y a de plus en plus d'interco qui intègrent, relativement on peut anticiper une diminution. Et sur la dotation de compensation, l'Etat c'est une enveloppe fermée. Et quand il y a des variations, elle prend à certaines collectivités pour donner aux autres. On peut anticiper là aussi une diminution de la dotation de compensation qui diminue régulièrement. Voilà pour la DGF.

Les produits de fonctionnement, vous avez le détail de l'évolution des impôts ménages. On voit qu'on a eu une année 2017 avec un certain nombre de rôles supplémentaires, relativement élevés en matière de TASCOM, du fait du mode de perception. Et donc on a une évolution tendancielle, le résultat, de 0,7 %, à savoir 240 000 € par an. Ça veut dire que nos recettes de fonctionnement, ce qu'on peut raisonnablement prévoir, et en matière de prospective il faut toujours avoir une certaine prudence, c'est 240 000 € d'évolution des recettes de fonctionnement.

On va passer aux dépenses. Les charges de fonctionnement, là les 1,2 c'est la nouvelle norme. Vous savez, dans le projet de loi de finances, c'est l'Etat demande aux collectivités de respecter ces 1,2 % d'évolution des dépenses. C'est au réel, ça veut dire que quand on intègre l'inflation, qui sans doute on nous annonce une remontée, ça veut dire qu'il y a une diminution en euros constants de ces dépenses de fonctionnement. On est partis sur une hypothèse très vertueuse. Et cette évolution tendancielle à 1,2, je le répète très vertueuse, ça nous donne malgré tout une évolution de dépenses de 330 000 €. Donc évolution des dépenses de 330 000 €, évolution des recettes prévisionnelles de 240 000 €, ça veut dire qu'on peut anticiper une évolution, un grignotement ou un grignotage de notre épargne à hauteur de ce différentiel entre cette évolution des recettes et des dépenses.

L'investissement, on a fait ce qu'on appelle une programmation pluriannuelle des investissements. On sait à peu près maintenant le montant des investissements, même si tout n'est pas encore tout à fait calé, mais il y a les grands projets qui sont lancés, le Parc Aqualudique la Véloroute Voie Verte. Donc on arrive à peu près à 6,7 millions en moyenne, même si les deux prochaines années, on le verra, on est plutôt à plus de 9 millions d'évolution. Et on intègre aussi une hypothèse de dette, on nous annonce une remontée des taux d'intérêt qui étaient aujourd'hui presque des taux négatifs, donc là on nous annonce, c'est dans le projet de loi de finances aussi, une remontée de ces taux.

Vous avez le détail du Plan Pluriannuel d'Investissements ; vous voyez qu'on anticipe en 2018 et en 2019, 9,9 millions et 9,1 millions ; 7,2 millions en 2020 et puis on regarde ce que ça donne en n'intégrant que, puisque vous voyez qu'il y a quand même une baisse de 3 millions de dépenses d'investissement, sur les années jusqu'en 2021 et

2022. Donc on intègre un certain nombre de recettes d'investissement, de subventions diverses et variées. Et voilà le résultat de ce scénario au fil de l'eau, avec un excédent brut courant, l'épargne de gestion et l'épargne brute. Ça c'est ce que vous venez d'adopter et de valider par les comptes administratifs et les comptes de gestion, à savoir en 2017 une épargne brute qui est de 4,5 millions. Même si cette épargne brute, on le voit, baisse de façon relativement importante en 2018 et se maintient autour de 3 millions les autres années, l'épargne nette est grignotée petit à petit, parce qu'il faut financer les investissements et donc il y a un différentiel d'emprunt. Et comme l'épargne nette était calculée par le remboursement du capital de la dette, on arriverait presque en 2022 à une épargne nette qui serait presque nulle. Ça nous donne des ratios de solvabilité. L'Etat a posé dans le projet de loi de finances une évolution de 1,2 mais il a aussi posé un ratio de solvabilité à 12 ans. La nouvelle « norme » ce serait 12 ans de capacité de désendettement. Capacité de désendettement c'est l'encours de dette divisé par l'épargne brute. On voit que là aussi, si notre capacité de désendettement est plutôt très bonne en 2017, et s'était redressée par rapport à 2016 où elle était plutôt à 8 ans et demi, dès 2018, on retournerait autour de 8 ans et puis progressivement jusqu'en 2022 on se rapprocherait de cette fameuse zone dangereuse à 11 ans et 12 ans. Ce ratio de solvabilité, il est important parce que c'est aussi ce qui conditionne la capacité à emprunter et les prêts des banques. Alors, on a travaillé, ça c'est le scénario au fil de l'eau, en poussant les tendances et en ayant un programme d'investissement tel qu'il est connu aujourd'hui et même en étant prudent puisque après on tombe à 6 millions, on a regardé les autres scénarii possibles. Il y a 2 scénarii qui nous ont semblé impossibles d'envisager parce que ce serait non souhaitable. Le premier ce serait de mettre les communes à contribution. Dans l'étude que vous a envoyé RCF, qui était transmise à toutes les communes, on a vu que l'épargne nette des communes cumulée était extrêmement faible, était à 1,2 million. Donc se dire qu'on va « rééquilibrer » ou changer via la DSC ou via le FPIC, au profit de la CAB et au détriment des communes, ce n'est pas quelque chose qui serait souhaitable et ce n'est pas quelque chose qui serait supportable par les communes. Autre possibilité, aller en deçà de l'évolution des 1,2 %. On l'a vu c'est 330 000 €, ce qui est extrêmement faible. C'est-à-dire que comme vous le savez, il y a le déroulement des carrières des fonctionnaires, il y a un certain nombre de contributions, il y a l'inflation tout simplement et donc déjà 1,2 ça nous semble extrêmement vertueux. Sinon, ça veut dire on ferme des services mais lesquels ? C'est une autre politique et je ne pense pas que c'était l'option majoritaire.

L'autre solution pour ne pas emprunter, c'est-à-dire ne pas augmenter l'encours pour ne pas dégrader notre solvabilité, l'autre solution c'était de réduire le Programme Pluriannuel d'Investissement. Vous avez la dépense d'investissement hors capital, et vous voyez les économies, par rapport au PPI que je viens de vous présenter, à 9,9 millions, puis 9 millions, puis 6 millions etc. Pour garder des ratios de solvabilité autour de 7 ans, c'est-à-dire rester dans une orthodoxie et une norme de bonne santé financière qui nous permet, je le redis, d'emprunter, ça veut dire qu'il faudrait faire baisser drastiquement notre niveau d'investissement. En gros, si on regarde tout le programme voirie, il faudrait en 2018 supprimer ce programme voirie et ça nous permettrait de moins emprunter et de préserver notre santé et notre solvabilité. Ça veut dire qu'on tombe à des niveaux où on est à 3,6 millions, c'est-à-dire on ne réalise quasiment plus d'investissements. Ce ne serait pas quelque chose non plus d'envisageable.

Je vais vous présenter une décision nationale, à savoir la réforme de la taxe d'habitation. Cette réforme de la taxe d'habitation, c'est environ 22 milliards au niveau

national. Pour vous donner un ordre de grandeur, la baisse des dotations aux collectivités ça a été 11,5 milliards sur les années précédentes. Qu'est-ce que c'est que la taxe d'habitation sur votre territoire ? En théorie, on devrait percevoir 19 millions, ou plutôt il y a 19 millions qui devraient être payés. Il se trouve que par le biais de différents abattements, exonérations, etc., ce qui est réellement acquitté par le contribuable c'est 12,9 millions, sur tout le territoire, communes et interco ; et pour la CAB, la recette c'est 4,9 millions. Vous avez le découpage de ce qui est réellement acquitté et les différents abattements qui réduisent la somme qui est payée par le contribuable. Comment va se dérouler cette réforme de la taxe d'habitation ? Comme vous le savez sans doute, c'est une suppression programmée, progressive de cette taxe d'habitation payée par les redevables. Alors, on y reviendra sur la diapo suivante, qui n'est pas payée par tous les redevables. Vous avez les revenus maximums pour bénéficier de cette diminution de la taxe d'habitation, en fonction de la composition familiale, si vous êtes en dessous vous bénéficiez de cette suppression progressive de cette taxe d'habitation. En 2017, pour prendre un exemple, quelqu'un qui paie 1 000 €, ne paiera plus que 700 € en 2018, 350 en 2019 et aura une exonération totale en 2020.

Dans la diapo suivante, on voit que cette réforme ne concerne pas tous les Bergeracois. Il y a déjà 22 % aujourd'hui de Bergeracois, de contribuables du territoire qui ne paient rien ; du fait de la faiblesse de leurs revenus, ils sont totalement exonérés. Et là vous avez la proportion des nouveaux contribuables qui seront exonérés, à savoir 17 678 personnes et cela amènerait le nombre total de personnes exonérées de la taxe d'habitation à 23 942. Cela veut dire qu'il n'y aurait plus que 15 % des contribuables qui paieraient en 2020 la taxe d'habitation. Ça c'est aujourd'hui tel que le projet de loi de finances est rédigé. La situation actuelle, vous avez 12,9 millions qui sont payés par les contribuables, il y aurait une diminution de cette somme qui serait prise en charge, compensée par l'Etat. L'Etat va compenser la base 2017 fois les taux 2017. Voilà ce qu'elle va prendre en charge progressivement.

Pour vous présenter comment se situe la Communauté d'Agglomération ; vous voyez le taux de cette taxe d'habitation, la moyenne se situe autour de 9,32 la fiscalité ce sont des bases fois des taux. Et il y a sans doute un indicateur plus intéressant et plus pertinent, pour mesurer vraiment ce que paie le contribuable, c'est l'euro par habitant. Parce qu'il peut y avoir pour des raisons historiques des bases faibles, ce qui fait qu'on a des taux élevés ou l'inverse. Du coup, vous le savez, les valeurs locatives ne sont plus du tout à jour, et ce qui est intéressant c'est plutôt de regarder combien aujourd'hui les Bergeracois, « la pression fiscale ». On a fait le calcul et on remarque que si on regarde en euro par habitant et qu'on additionne le foncier non bâti, la TH, le foncier et la CFE, le territoire est fiscalisé à un quart, voire un tiers de moins ; un tiers de moins que Sarlat, et un quart de moins que Périgueux. Aujourd'hui, la situation c'est qu'on a moins de recettes. Et dans l'analyse du Cabinet Ressources Consultants Finances, on voyait qu'on avait 300 € en moyenne de moins de recettes, ça fait 19,5 millions de moins que la moyenne des autres intercommunalités. Voilà aujourd'hui la pression fiscale.

Comme vous le savez, dans la délibération qui vous avait été envoyée, il est proposé une augmentation de 2 points de cette taxe d'habitation. On a regardé où ça situerait la CAB en matière de taux. Aujourd'hui, si on fait en euro par habitant la TH, le foncier, le foncier non bâti et la CFE, on se retrouve en 4^{ème} position et si on ajoute 2 points, c'est-à-dire qu'on passe de 753 € et environ, ça ferait 27 € par habitant, on arrive au 8^{ème} rang. Malgré tout, on reste très en deçà des moyennes de ce qui est pratiqué sur tout cet échantillon, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on est en moyenne 21 % de recettes

de moins par habitant, là on passerait à – 17 %. Une remontée, mais si on se compare avec des territoires qui ont des caractéristiques plutôt semblables, et qui ne sont pas forcément plus dynamiques, si on regarde toutes les interco de la Nouvelle Aquitaine, il y a là-dedans des territoires qui ne sont pas les plus riches. Si on se compare à Arcachon, ce n'est pas du tout les mêmes bases. Ce n'est pas la même population. Ce que je montrais c'était les extrêmes. Mais dans l'échantillon, ce qui vous est présenté ce sont 25 communautés d'agglomération. A l'intérieur du panel, vous avez toutes les situations et ce qu'on voit c'est que notre pression fiscale est bien inférieure. Le scénario 3 qui vous est présenté c'est une amélioration des recettes de la revalorisation de la taxe d'habitation.

Je reviens sur la réforme de la taxe d'habitation. L'élément clé c'est qu'il y a 23 % des Bergeracois les plus modestes, qui n'auront aucune augmentation puisque eux ils sont totalement exonérés ; et ensuite il y a 63 %, ceux qui sont concernés par la suppression progressive de cette taxe d'habitation qui auront une moindre baisse de cette taxe d'habitation. Je reviens sur les 1 000, vous savez c'était 700 puis 350 etc. ça veut dire qu'ils auront 760 puis 420, puis enfin 60, en tout cas aujourd'hui. Le scénario 3 qui vous est proposé, on l'a vu, c'est un scénario extrêmement vertueux en matière de dépenses de fonctionnement, avec une évolution très contrainte des dépenses de fonctionnement. Là ce qui est prévu c'est de se donner la capacité à investir tout en préservant notre solvabilité. Vous voyez notre capacité de désendettement, on reste sur des ratios extrêmement corrects autour de 5-7 ans et la grosse différence c'est que vous avez les niveaux d'investissement que cela permet. Cela permet des niveaux d'investissement à plus de 10 millions. Il se trouve que si on regarde les niveaux d'investissement, là aussi, de communautés d'agglomération autour de nous, Val de Garonne, la Cali, etc. on est sur des niveaux d'investissement de 10 millions. Donc, adopter cette recette supplémentaire c'est garantir la solvabilité financière et c'est nous permettre d'améliorer notre investissement. On s'est amusé à faire une prévision, une possibilité d'un PPI, on voit : vous avez les niveaux d'investissement, 9,9 millions, puis 10 millions, on reste à des niveaux d'investissement extrêmement importants grâce à notre vertu en matière de fonctionnement et ça nous permet d'augmenter les dépenses de voirie, on a été interpellés par beaucoup de maires qui nous ont alertés sur les travaux nécessaires et puis ça nous permet un certain nombre de nouvelles opérations d'investissement tout en garantissant notre bonne santé financière.

M. le Président : Avant de lancer le débat, je voulais insister sur un certain nombre de points. Le premier, c'est vous rappeler que dans la discussion de ce pacte financier, vous dire qu'on a reçu le résultat de Ressources Consultants Finances le 26 mars. Donc le 26 mars, il y a peu de temps ; du coup on a programmé une Conférence des Maires qui a eu lieu le 3 avril, et qu'à l'issue de cette Conférence des Maires chacun a pu s'exprimer ; il manquait un certain nombre d'entre vous que l'on a contactés par la suite pour que vous ayez au maximum les informations liées à cette proposition que vous avez ce soir. Tout ça a été fait en amont pour vous donner les éléments de réflexion nécessaires pour ce soir.

Vous savez que depuis 2 ans, je vous l'ai rappelé assez souvent et certains s'en sont plaints, on a fait énormément d'économies sur la Communauté d'Agglomération. Près d'1 million d'euros sur 2 ans, je crois qu'aujourd'hui si on veut être lucide, on s'aperçoit que ce dispositif des économies est un dispositif qui arrive à terme. On pourra évidemment à la marge maîtriser nos dépenses et déjà tenir les 1,2 % préconisés par l'Etat ça ne sera pas simple, puisque vous avez vu que nos recettes vont croître moins

vite que nos dépenses, et c'est quelque chose qui me paraît difficile à performer davantage.

D'autre part, on voit qu'un certain nombre d'investissements nous incombants s'ajoutent, et viennent un peu au gré de nos projets se cumuler. Je pense notamment à notre contribution à la ligne ferroviaire, c'est un peu plus d'1 300 000 € que nous devons financer. Ce n'est pas notre compétence mais vous le savez, nous avons décidé à l'unanimité de le faire et nous le ferons. La contribution au syndicat Périgord Numérique, puisque nous avons souhaité activement essayer de rattraper notre retard par rapport à nos voisins sur les possibilités d'investissement ; ça sera fait puisque sur les 2 ans qui viennent sont programmés 10 millions d'euros d'investissements sur le territoire pour apporter la montée en débit à certains endroits et la fibre à d'autres. Ça c'est une cotisation de 200 000 € par an supplémentaire. Plusieurs autres aspects au niveau de la cotisation sur l'aéroport, puisque 2 lignes supplémentaires vont être ouvertes ces jours-ci, c'est 50 000 € de plus par an, etc. Monsieur Laporte l'a rappelé tout à l'heure, on a aussi été interpellés par un certain nombre d'entre vous, à juste titre d'ailleurs, sur l'état de notre voirie. Ça fait longtemps qu'on en parle, on avait fait des efforts déjà supplémentaires en 2017, que l'on poursuit en 2018 et on s'aperçoit qu'avec ces 4 mois de pluie les conditions du réseau routier se sont détériorées et il est important de s'y pencher concrètement.

Si on veut financer ces dépenses nouvelles, alors que le budget primitif 2018 a été voté dans les proportions que vous connaissez et avec un équilibre qui ne met pas en péril la situation de la Communauté d'Agglomération sur les 2 ans qui viennent ; vous avez vu qu'on pourra tenir les investissements à hauteur de 9 millions d'euros à peu près, ce qui nous permet de raisonnablement assumer le programme d'investissements qui était proposé. Là où ça coince c'est à partir de 2020. On voit que sans intervention et sans recettes nouvelles, soit nos ratios s'effondrent même en considérant que les investissements fléchissent légèrement, tout est relatif puisqu'on passerait de 9 millions à 6 millions, ça fait quand même 3 millions d'investissements en moins, et la situation n'est pas forcément évidente à partir de 2020. L'idée pour nous, c'était de réfléchir ensemble à travers cette opportunité liée à la suppression de la taxe d'habitation, qui nous paraît un moyen moins traumatisant qu'une augmentation pure sans discernement qui touche l'ensemble des personnes. On a évoqué tout à l'heure le fait que 22 % ne contribuaient pas à cette taxe d'habitation, que 63 % allaient avoir une baisse et finalement une suppression de cette taxe d'habitation et qu'en fait ne resteraient contributeurs que les 4 000 foyers les plus aisés de notre territoire avec une augmentation, si on prend ces 2 points, de 60 € par foyer, c'est-à-dire à peu près 27 € par habitant. Je crois que ça c'était quelque chose qui nous a interpellés, qui a d'ailleurs séduit d'autres communautés d'agglomération pour lesquelles le cabinet travaille et on s'est proposé de vous présenter cette hypothèse la semaine dernière. Il ne vous a pas échappé dans la presse que la ville de Bergerac et la CAB avaient été retenues dans le projet cœur de ville et que dans le cadre de ce projet cœur de ville, il y avait un certain nombre de projets qui étaient affichés. Nous nous sommes engagés auprès des services de l'Etat à mener un certain nombre de projets de rénovation pour certains pour l'habitat, d'amélioration et d'attractivité touristique pour d'autres et d'amélioration des services aussi à travers une réflexion sur une éventuelle médiathèque. Et tous ces projets-là sont aujourd'hui inscrits dans ce projet cœur de ville et nous permettent d'espérer d'obtenir un certain nombre de financements complémentaires. Mais pour obtenir ces financements complémentaires, il faudra toujours être capable de financer la part d'autofinancement pour ce faire. C'est pour ça qu'on a, dans la présentation des investissements futurs dès 2020, provisionné une

somme importante pour assumer ces financements. Vous pourriez me dire « attendons 2020 et on verra puisque 2018 et 2019 semblent garantis, attendons 2020 pour se poser cette question ». Ce n'est pas le choix que nous avons fait parce que vous savez comme moi que les projets qui doivent se réaliser en 2020-2021-2022 sont des projets que nous avons l'obligation de mener à réflexion aujourd'hui. Ce sont les travaux de réflexion et les inscriptions des projets de 2018 qui seront réalisés en 2020-2021-2022. Et c'est pourquoi nous avons choisi, peut-être au détriment de certaines précautions, de nous engager sur cette voie pour garantir la solvabilité et la capacité d'investissement de la collectivité. Parce que c'est ça le sujet, chers collègues, il s'agit de préserver et de dynamiser nos capacités d'investissement respectives, que ce soit celles de l'Agglo et celles des communes, et je vais y venir, en nous permettant d'avoir des recettes supplémentaires pour le faire. Il ne s'agit pas de colmater des insuffisances financières pour un quelconque fonctionnement mais il s'agit bien de se doter de moyens supplémentaires pour assumer des investissements.

Et j'ai volontairement omis de vous parler des fonds de concours. Ces fonds de concours sont des dispositifs qui existent dans d'autres collectivités, notamment au Grand Périgueux, et ce sont des leviers qui permettent aux communes d'avoir un soutien pour leurs investissements. Et c'est pour ça que je parlais de l'investissement des communes. Et on a mis en place ce dispositif cette année, avec une ligne de 250 000 € et on s'aperçoit aujourd'hui qu'on n'a pas moins de 20 sollicitations, 20 communes qui ont sollicité des fonds de concours divers et variés pour soutenir leurs projets d'investissement. Qu'à cela ne tienne, je pense que c'est important que les communes puissent assumer ces projets d'investissement importants pour l'économie locale puisque ces projets nous permettent de faire travailler nos entreprises et nos artisans ; mais aussi apportent une réciprocité forte entre la Communauté d'Agglomération et les communes. C'est pour ça que dans le panel des dispositifs à financer à partir de 2019, ça nous permettrait de venir abonder ces fonds de concours pour assumer les sollicitations que vous faites.

Voilà un peu le projet tel qu'il vous est présenté. Avant de lancer le débat, je voudrais insister sur un point qui vous a été présenté tout à l'heure, il s'agit de la fiscalisation des habitants de la Communauté d'Agglomération. En cumulé sur cette Communauté d'Agglomération, on voit bien que les Bergeracois, même si on est toujours et on pense toujours être trop fiscalisés, ça coûte toujours trop cher les impôts, on voit bien qu'il y a une énorme différence entre les 3 villes centre, les 3 plus grandes villes du Département, à savoir Bergerac qui a par habitant 585 € de recettes fiscales ; Périgueux qui a 722 € par habitant, c'est pour ça qu'il est important de regarder en euro par habitant, si on regarde uniquement par rapport aux taux, on n'a pas le résultat exact de la contribution des habitants. Il faut tenir compte de la valeur locative, et le produit qui en émane. Et 830 € pour Sarlat. Donc on voit qu'il y a une énorme disparité des fiscalités entre les villes.

Et puis cette disparité, elle existe aussi entre les communautés d'agglomération et de communes du Département. Pour aller au bout de la comparaison, c'est 221 € par habitant que perçoit le Grand Périgueux ; c'est 261 € pour la Communauté de Communes de Sarlat ; et c'est 168 € pour la CAB. On voit qu'il y a une énorme différence entre ces 3 communautés qui ont des coefficients d'intégration fiscaux qui sont pourtant différents. Le Grand Périgueux est intégré à hauteur de 26 % et la CAB est beaucoup plus intégrée. On voit que si on compare non seulement la contribution par habitant mais aussi les services que doit porter la collectivité, on a aussi une grosse différence qui creuse encore l'écart entre les deux collectivités. Et quand je vous dis 168 € par habitant pour la Communauté d'Agglomération, si on y rajoute cette

augmentation de TH, on arrive à 195 € par habitant, soit 27 € de plus. Et on voit qu'on est quand même très largement encore en deçà de ce qui est pratiqué sur le Grand Périgueux, et sur Bergerac.

Vous allez me dire « et la structure, et la richesse de la population », il y a plus de pauvres à Périgueux qu'à Bergerac. Périgueux ville, il y a plus de pauvres sur la ville de Périgueux que sur la ville de Bergerac. Il y a plus de gens modestes et donc ce n'est pas une réalité qui tient, parce que si on continue à raisonner comme ça, justement on ne produira pas de richesses sur notre territoire et on ne permettra pas aux pauvres de se sortir de cette pauvreté. Il faut créer des richesses, attirer des entreprises, attirer du tourisme, développer notre territoire, le moderniser avec le numérique, refaire nos routes, modifier notre attractivité culturelle et faire en sorte que les gens aient envie de venir chez nous. Il faut que Bergerac se positionne clairement et fermement dans cette logique d'attractivité par rapport à la métropole bordelaise. C'est pour ça que Philippe Laporte tout à l'heure vous parlait des comparaisons d'investissement par rapport aux communautés d'agglomération voisines. Elles ont déjà pris le train. Elles ont déjà pour certaines signé des conventions avec la métropole bordelaise. Il va falloir nous accrocher. C'est ce que nous vous proposons de faire en responsabilité.

Voilà chers collègues, maintenant on va lancer le débat. Je vois un certain nombre de personnes, je vais donner la parole à Monsieur Plazzi, Monsieur Bassi, Monsieur Léturgie et Monsieur Zapéra. On y va comme ça. (*hors micro*) Vous l'aurez Madame Blanc, il n'y a pas de souci, levez le bras un peu plus haut !

M. Plazzi : Mes chers collègues, j'aurai 2 petits points à voir avec vous ce soir et je vous rassure je serai bref. Il y a une question toute simple à se poser en définitive, c'est de savoir est-ce que l'on veut faire avancer notre territoire, est-ce qu'on veut le dynamiser, est-ce qu'on veut le rendre plus attractif, le Président l'a dit, j'espère que d'ici 1 an ou 2 on récupèrera des habitants puisque la Métropole Bordelaise visiblement va finir par exploser. Pour récupérer tout cela, il va falloir investir. Et pour investir, il faut avoir de l'argent.

La deuxième partie de cette question c'est de savoir, est-ce qu'on veut rester sur du statu quo, est-ce qu'on veut végéter ? En ce qui me concerne j'ai fait mon choix.

Deuxième point c'est la voirie qui me tient à cœur parce que j'en suis le délégué, le Président l'a déjà évoqué. Oui, c'est vrai nous avons besoin de faire de gros travaux sur la voirie, de nos 38 communes. Oui, c'est vrai nous avons eu un hiver compliqué, qui a fait des dégâts ; il faut investir aussi sur la voirie. Et j'espère bien qu'en 2019, nous pourrions bénéficier de 2 millions peut-être plus sur la voirie, cela me paraît tout à fait nécessaire.

Suite à ces deux points, je crois qu'il n'y a pas photo, en tout cas pour moi, il faut voter ces nouveaux taux.

M. Bassi : C'est bien compris au niveau de l'évolution et du dynamisme sur le territoire, de l'attractivité, je rejoins les propos d'Alain Plazzi là-dessus ; simplement le mécanisme qui est présenté c'est un mécanisme aussi auquel nous avons pensé au niveau des communes. Et la question était, pour éviter de se retrouver avec la double peine pour le contribuable, qu'est-ce qu'on peut mettre en œuvre, puisque dans nos communes individuellement nous avons aussi besoin d'avoir recours à cette fiscalité qui est nécessaire pour notre fonctionnement, et le fait de la suppression de la taxe d'habitation en partie est une opportunité pour pouvoir récupérer un peu de recettes sur nos territoires communaux. La question était, pour justement éviter d'impacter le contribuable, il ne faudrait pas non plus qu'on se retrouve entre la Communauté

d'Agglomération et la Commune à ce que la part qui lui est enlevée se retrouve finalement minime par rapport à celle qui va lui être impactée.

M. Léturgie : Monsieur le Président, vous disiez tout à l'heure qu'il faut que Bergerac se positionne et effectivement je vais vous confirmer que Bergerac a bien l'intention de se positionner même si Bergerac en son temps, et ce n'est pas si vieux que ça, d'autres seront bien là pour le faire remarquer, Bergerac s'est engagée sur ne pas augmenter la fiscalité. Néanmoins, avoir un tel engagement et s'y tenir dans un contexte qui offre des opportunités serait totalement irresponsable. Et il est sûrement plus facile d'expliquer et d'assumer les choix qu'on fait aujourd'hui que de s'entêter sur une promesse que l'on a faite et sur laquelle, moi le premier j'ai été solidaire comme de nombreux élus bergeracois ici. C'est un premier point et on l'assumera.

Le deuxième point que je vais évoquer, je serai bref aussi mais le deuxième point que je veux évoquer c'est qu'effectivement ne pas anticiper sur nos capacités à investir serait bien évidemment fragiliser l'attractivité de Bergerac et du Bergeracois. Ne pas prévoir aujourd'hui les moyens qui permettront aux élus de demain, nous ou d'autres, et quels qu'ils soient, de développer et de poursuivre le développement et de Bergerac et de ses communes, que ce soit Monbazillac, que ce soit Saint-Germain-et-Mons, que ce soit Le Fleix, Creysse, Prigonrieux et bien d'autres, serait suicidaire.

Enfin, je crois que pour avoir participé à la concertation que vous avez largement proposée, et qui était à la portée de chaque élu d'ailleurs si on souhaitait avoir des informations, je crois que quand on est dans une Communauté d'Agglo, même si on est la ville centre, et même si on a été exclu pendant un certain temps pour des raisons X et Y, il faut savoir être solidaire, comme les communes sont solidaires de Bergerac quand il y a un projet qui concerne le Bergeracois. Je crois important de manifester et d'être cautions de cet esprit d'équipe.

Et le dernier point, je crois aussi que les choses vont très très vite. Effectivement vous avez parlé du cœur de ville tout à l'heure. On a un dossier qui, pour la première fois dans l'histoire de la Dordogne, a été conjointement mené avec Périgueux, ce qui a amené probablement ou ce qui a contribué probablement au résultat favorable qu'on a obtenu et qui fait que Bergerac peut disposer d'un financement particulier comme Périgueux. Ça va très vite. Il faut que ces projets avancent très très vite. Les premiers demandeurs seront les premiers servis. Et n'oublions pas que nous avons toujours été lents dans la réaction et la décision. Je crois qu'aujourd'hui il y a un pari à faire, c'est effectivement d'en passer par cette troisième voie que vous venez de proposer et donc Bergerac sera solidaire de ce projet-là.

M. Zapéra : Avant de commencer mon intervention, j'aimerais féliciter Monsieur Laporte sur son intervention, qui est très politique puisque vous n'avez pas amené tous les éléments et surtout présenté tous les tableaux mais donc on y reviendra dans un second temps.

Depuis un an, des millions de Français et des milliers de Bergeracois sont lourdement attaqués sur leur pouvoir d'achat. C'est un contexte difficile pour tous les concitoyens. Dans le public, les journalistes, les personnes présentes, même nous les élus, un contexte difficile, je rappellerai quand même l'augmentation d'1,7 point de la CSG, ce qui représente et je pense qu'il y a des retraités dans la salle, une moyenne de 800 € en plus qu'on leur retire de leur retraite. Donc 800 € en moins à la fin du mois de pouvoir d'achat. C'est aussi une augmentation très concrète, par exemple au mois de mai le contrôle technique il passe de 65 à 78 €. Au début de l'année, le timbre et le forfait hospitalier pour ceux qui se font opérer, + 11 % ; l'essence et le tabac + 10 % et ça, nous ça nous pose problème. Parce que ces citoyens, ces milliers de Bergeracois et ces millions de Français, avaient une seule perspective qui leur était

donnée par le Gouvernement pour compenser cette baisse du pouvoir d'achat. Cette perspective c'était quoi ? C'était la suppression progressive de la taxe d'habitation. Et ce soir, si on vote cette augmentation de taux, on crée les conditions pour qu'ils ne puissent pas bénéficier de ce retour de pouvoir d'achat qu'avait prévu le Président Macron. Cette réforme de la taxe d'habitation, vous le savez tous, elle est progressive, 30-60-100 %, c'est-à-dire 2018-2019-2020. Vous l'avez dit Monsieur Delmares et Monsieur Laporte, sur le Bergeracois ça va concerner à terme 85 % des gens qui en seront exonérés, et donc dès cette année 85 % des personnes qui pourraient bénéficier de cet abattement. Pas abattement mais de cette restitution de pouvoir d'achat parce qu'on leur en enlèvera moins. Le problème c'est qu'en augmentant ce taux de 2 points, on va augmenter notre part d'imposition sur la taxe d'habitation au niveau de l'intercommunalité de 26,88 % donc ce n'est pas une petite chose. 26,88 % ! En termes de pouvoir d'achat je pense qu'il faut qu'on regarde ce que ça représente. Il faut qu'on prenne nos décisions aussi en toute conscience parce qu'on peut s'amuser à comparer les pauvres de Périgueux, les pauvres de Bergerac etc. Mais il faut concrètement comparer ce que ça représente pour les gens sur le terrain. Alors, tout simplement moi j'ai pris ma taxe d'habitation, j'ai regardé, sur Bergerac pour un 70 m² dans une tour des années 70 au 4^{ème} étage, 48 € d'augmentation ; à Creysse Monsieur Delmares, je suis allé voir mes camarades, des élus de votre commune, un pavillon de 95 m² 88 € d'augmentation ou en fonction de son revenu fiscal de référence, 88 € de pouvoir d'achat qui ne lui sera pas restitué. Et à Prigonrieux, Monsieur Rochoir sur votre commune, une camarade qui a un pavillon de 120 m², 105 € d'augmentation. Parce qu'effectivement on aura sur la Communauté d'Agglomération 85 % des gens qui ne pourront pas bénéficier de cette réduction d'imposition puisque vous allez l'augmenter de 88 ce soir si on décide de voter, vous allez l'augmenter de 27 c'est-à-dire que quand Macron enlève 30, vous en reprenez 27, donc ils ne pourront bénéficier que de 3. Et ça c'est un véritable problème parce que, aujourd'hui, on peut dire, effectivement je comprends le mécanisme parce que je comprends aussi, il ne faut pas être naïf, je comprends que les communes elles aient besoin de nouvelles ressources, avec tout ce qui est mis en place depuis Sarkozy avec la suppression de la taxe professionnelle qu'on a remplacée par la CFE, sur laquelle on reviendra tout à l'heure Monsieur le Président puisque j'ai repris vos discours de 2016 sur la CFE. Hollande aussi qui a tapé sur les collectivités, maintenant Macron qui repousse encore et qui oblige les collectivités à faire de nouvelles économies. Donc je ne vais pas partir dans le débat sur l'exil fiscal etc. mais moi ce que je voudrais qu'on constate c'est qu'aujourd'hui en portant ce taux à 9,44, alors vous avez projeté le tableau avec tous les taux, l'ancienne taxe professionnelle, la CFE, la taxe d'habitation etc., moi je vais juste vous parler du tableau qu'il y avait dans votre document sur la taxe d'habitation. En portant à 9,44 % on va se situer entre le Grand Angoulême et la Communauté du Bassin d'Arcachon la COBAS. Est-ce que quand on a, et on prend le même document, sur Fraisse, Gardonne, Montfaucon, Saint-Georges-de-Blancaneix, Saint-Géry, plus de 90 % des citoyens qui pourraient bénéficier de cette baisse de la taxe d'habitation qu'on va leur reprendre. Est-ce que quand on est là on est pareil que sur la Communauté du Bassin d'Arcachon à Andernos, à Arcachon, à Lège-Cap-Ferret ? Je suis désolé Saint-Georges-de-Blancaneix ou chez mon collègue de Fraisse ou de Saint-Géry qui ont les taux les plus élevés à 92,1 %, ce n'est pas Saint-Géry les Bains ! A contrario aussi, et ça il faut le dire, on va avoir 15 % des contribuables dont je n'ai pas honte de le dire je fais partie, je suis à 28 500 de revenu fiscal de référence, c'est à partir de 27 000 pour un célibataire comme moi. Par contre je ne me considère pas comme quelqu'un qui paie l'ISF, un super bourgeois. Et donc a contrario, c'est sur les

communes de mes collègues qui sont derrière, qui ont 29 % et 24 % de leurs citoyens qui eux directement vont voir leur impôt qui augmente. Et donc c'est pareil, le pouvoir d'achat on le grève parce que les salaires ils n'augmentent pas, et les taxes elles sont toujours prélevées, on l'a dit en préambule. Parce qu'il faut le dire aussi localement les Bergeracois, on a pris des décisions, nous on ne les a pas votées en toutes conséquences, mais la GEMAPI qui va s'appliquer sur cette imposition de la taxe d'habitation, donc entre 12 et 30 € en plus pour les usagers. C'est aussi la piscine de Bergerac, imaginez un retraité qui faisait de l'aquagym, l'abonnement passe de 35 à 70 € par trimestre. C'est ce même retraité à qui on vient de piquer 800 € sur sa retraite sur la CSG. Et pour mes collègues de Bergerac, tout simplement quand on a voté, je pense aux commerçants qui ont voté en responsabilité et qui se sont abstenus sur ce vote-là, les PV avec une augmentation de 58,80 % ! Je pense qu'à un moment donné, il faut être responsable. Et je veux bien qu'on compare la pauvreté, mais quand même Bergerac est une des communes les plus pauvres d'Aquitaine et c'est pour ça qu'on ne peut pas se permettre dans son argumentaire, Monsieur le Président, de dire qu'on assume de prendre ce pouvoir d'achat aux Bergeracois car il permet de nous maintenir, ça ce sont vos propos « car il permet de maintenir un haut niveau d'investissement » et que ça sera historique, ça ne se représentera pas par rapport à la suppression de la taxe d'habitation. Et ensuite, tu l'as dit Marc, il y a aussi les paroles, et je pense qu'en politique les paroles sont importantes, je vous rappellerai Monsieur Delmares et même Monsieur Laporte, vous n'avez parlé que de la taxe d'habitation mais il y a autre chose, il y a la CFE, la Cotisation Foncière des Entreprises. Et ça par contre, vous n'avez pas prévu d'augmentation. Vous n'en parlez pas une seule fois. Et moi Monsieur Delmares je me suis permis de rechercher dans la presse, j'ai retrouvé les propos que vous avez tenus le 16/10/2016 dans le Sud Ouest, « il faut penser la fiscalité sur son ensemble du passé fiscal et ne pas opposer les citoyens et les entreprises » et aujourd'hui vous opposez les citoyens par rapport à leur pouvoir d'achat sur les entreprises.

Je voudrais vous rappeler aussi vos engagements, parce que ça vous ne pourrez pas dire que vous ne l'avez pas dit, c'était dit quand vous avez fait votre speech à Bergerac pour candidater à la présidence, vous vous étiez engagé à ne pas augmenter la pression fiscale sur nos citoyens.

Maintenant moi je veux aussi prendre la parole parce que je suis élu de Bergerac. Je veux aussi prendre la parole par rapport à Bergerac. Alors ce soir c'est facile, on n'a pas les responsables, on n'a pas Daniel Garrigue, on n'a pas Adib, on ne va pas leur taper sur la tête, eh bien je suis désolé, moi je vais juste rapporter ce qui s'est dit il y a un mois, et ça il faut que tu le prennes en responsabilité parce que tu es un responsable politique qui aspire aux premières responsabilités à la ville de Bergerac, quand on dit le 23 mars, c'est-à-dire il y a moins d'un mois, « c'était un engagement de notre part, les taux demeurent inchangés, et ce malgré le contexte budgétaire extrêmement difficile, cette constance est une bonne nouvelle pour les Bergeracois qui n'ont pas à subir de nouvelles augmentations ». Je suis désolé, on ne peut pas tenir de tels propos quand on est un responsable politique et 15 jours plus tard faire l'inverse. Mon camarade Fabien Ruet je suis désolé, mais quand on tient des propos sur la taxe sur les morts en disant que c'est relativement cynique. Aujourd'hui à moins d'être Jésus Christ, quand tu meurs tu ne meurs qu'une fois. Aujourd'hui, ceux qui vont payer des impôts, les + 15 % ils vont les payer pour tout le temps et ceux à qui on ne donne pas cette réduction du pouvoir d'achat, c'est pareil, c'est pendant 3 ans qu'ils vont être bloqués.

Je pense sincèrement, et je te le dis aussi Marc parce que comme tous ceux, et notamment Adib, qui ont soutenu et voulu accéder aux premières responsabilités avec l'étiquette de la République En Marche, j'en vois certains qui sont même très très proches de la République En Marche, on ne peut pas avoir des députés, un Président qui annonce un retour du pouvoir d'achat malgré tout ce qu'il retire aux salariés et aujourd'hui se dire « tiens c'est l'occase, on va le faire ».

Ce que je veux dire tout simplement c'est qu'en France on a ce mouvement du dédagisme, où on dit les élus ce sont tous des pourris etc. Toutes les études démontrent que les élus de proximité, que nous sommes, sont considérés comme le dernier rempart face à cela. Et aujourd'hui, tranquillement, face aux déclarations, aux actions, on va faire l'inverse de ce qu'on dit. Et moi ça, ça me pose un problème.

Et enfin, j'aimerais demander et vous rappeler ce qu'il s'est passé il y a deux ans quand on était à Lamonzie-Saint-Martin, je pense que les Bergeracois s'en rappellent et ceux qui l'ont demandé l'ont fait, nous le groupe on va demander la même chose, on va demander ce soir à ce qu'il puisse y avoir un vote à bulletin secret. Je vous rappelle qu'il y a deux ans, les élus de la majorité de Bergerac et des élus qui n'étaient pas de la majorité, se sont prononcés en expliquant qu'au niveau de la Communauté d'Agglomération, et vous l'avez dit très justement Monsieur le Président tout à l'heure, il y a des fonds de concours. Et donc ce sont ces moyens qui permettent de dire aux maires « attention, toi tu ne votes pas ça tu n'auras pas de voirie l'année prochaine sur ta commune, tu n'as pas voulu augmenter les impôts tu n'auras pas de voirie ; ah on ne discute pas de la CFE tu n'auras pas de voirie ». Il y a toujours des moyens de pression au niveau des élus. Moi c'est simple, je le vois à Bergerac, les élus, les commerçants, ont pris un choix en responsabilité de s'abstenir sur l'augmentation des PV etc., dès le lendemain ils étaient convoqués par Daniel Garrigue pour pouvoir s'exprimer. Je sais très bien comment fonctionne Daniel Garrigue et je finis très tranquillement Monsieur Delmares s'il vous plaît parce que je pense que vous avez mis 2 heures pour nous montrer les chiffres, on peut faire aussi un peu de politique. Je rappellerai aussi que Monsieur Garrigue quand il n'est pas d'accord, il a tendance à retirer des délégations à ses élus. Pour que tout le monde puisse voter en tranquillité, en son âme et conscience, en fonction des promesses qu'il a tenues et de son action sur le terrain et aussi pour ne pas se dire je peux être menacé par rapport à mes fonds de concours, avoir de la pression etc. ce que je demanderai c'est qu'on puisse voter à bulletin secret dans l'isoloir comme ça tout le monde sera tranquille avec sa conscience. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président : Merci d'avoir été concis. On va le proposer. Avant d'aller plus loin sinon je vais oublier, pour répondre à un certain nombre de points.

Georges d'abord très rapidement, pour te dire que c'est vrai qu'on peut se poser la question d'augmenter la fiscalité dans nos communes aussi mais moi je me suis posée la même question à la commune de Creysse, la taxe d'habitation même si on la bouge un peu sur une faible démographie, le retour en produit pour la commune est extrêmement faible. Donc c'est vrai que ce n'est pas le bon levier à mon avis sur les communes pour agir là-dessus. Et là par contre c'est l'assiette, l'assiette importante ; ce n'est pas le montant de la contribution par habitant qui est important puisque c'est l'assiette qui permet d'avoir un retour de recette.

Juste très brièvement, je vais répondre sur 2-3 points, pas tous parce que certains ne me semblent pas mériter de réponse. Le premier, je suis un peu déçu Monsieur Zapéra que vous n'ayez pas compris que l'harmonisation des bases minimum de CFE soit une augmentation de fiscalité pour les entreprises. C'est un peu plus de 550 000 € de recettes supplémentaires qu'ont payé les entreprises sur le territoire donc on a fait les

entreprise, d'ailleurs ce n'est pas cet exécutif qui avait pris la décision ; la pression fiscale supplémentaire sur les entreprises a été faite et aujourd'hui on demande une participation équilibrée, donc je pense que je respecte très largement mon engagement à ce propos.

Vous dire aussi que je regrette que vous parliez des absents, et je trouve ça particulièrement désagréable ; vous aurez le temps de leur en reparler mais je vous laisse seul comptable de faire cela.

Vous dire que vous avez parlé de l'année 2016, quand on n'avait pas voté l'augmentation ; il y a une énorme différence entre voter une augmentation de produit fiscal pour combler le déficit d'un budget ou l'équilibre d'un budget et faire ce qu'on vous propose ce soir, c'est-à-dire après avoir équilibré le budget vous proposer de solliciter les Bergeracois, et j'en suis pleinement conscient, pour qu'ils contribuent au dynamisme de leur territoire. Parce que vous savez Monsieur Zapéra, en politique, je crois qu'on est en train de changer d'époque, peut-être ne vous en êtes-vous pas aperçu mais les partis tels qu'ils étaient, et j'en fais partie, je me sens concerné, cette époque de raisonner en termes de partis politiques, elle est révolue. Aujourd'hui, ce sont d'autres mécanismes qui prévalent, et aujourd'hui nous sommes en concurrence avec d'autres territoires. Ce qui est important pour nous, c'est de positionner notre territoire par rapport à d'autres territoires et par rapport à la Métropole, en responsabilité. Et vous savez dans ce combat, parce qu'il s'agit d'un vrai combat, il y a les conservateurs dont vous faites partie, les conservateurs qui se recroquevillent sur eux-mêmes, qui ont peur de tout, qui n'ont pas d'audace, qui ne veulent pas embarquer les gens sur ce défi de modernisation et d'attractivité de leur territoire et il y a les bâtisseurs. Et les bâtisseurs, c'est ceux qui proposent des choses. Vous ne proposez rien. Vous demandez, ça suffit ! Vous vous êtes exprimé très longuement, votre temps de parole est épuisé pour l'instant. Vous demandez aux Bergeracois, vous dites simplement vous votez d'un côté la cotisation, le financement de la ligne SNCF, vous votez la ligne SNCF et vous ne proposez aucun moyen de la financer. J'ai terminé. C'est bon il y a d'autres personnes qui veulent s'exprimer. On va reprendre dans l'ordre, Gaëlle.

Mme Blanc-Lajonie : On va peut-être reprendre plus calmement. Ce serait bien. Avec d'autres mots aussi ce serait très bien. Mais c'est à vous d'ailleurs Monsieur le Président de faire que certains mots ne soient pas diffusés dans cette assemblée. C'est votre rôle.

M. le Président : Je ne suis pas le service de sécurité !

Mme Blanc-Lajonie : Vous venez de nous dire Monsieur le Président que nous avons changé d'époque. C'est bien. Moi je suis ravie d'apprendre qu'on a changé d'époque. Je suis ravie de l'apprendre surtout quand je vois une augmentation d'impôts. Parce que ça si ce n'est pas de la vieille politique, on a toujours et beaucoup et trop connu ça. Je viens aussi pour vous dire que tout de même on est dans un Etat, la France, où on part du principe qu'il n'y a pas la double peine, et encore moins la triple et la quadruple et la quintuple. Et aujourd'hui, on a eu, et Cédric Zapéra l'a parfaitement bien démontré en l'occurrence, une augmentation de CSG notamment pour les retraités, une augmentation des carburants, une taxe GEMAPI créée mais je le signale, il est vrai que tous les élus départementaux ne sont pas ici, ils n'ont peut-être pas trouvé le chemin de Prigonrieux, mais au Département, il y a eu une première augmentation de 4,5 % vous l'avez votée Monsieur le Président, puis une deuxième de 4,5 % de nouveau votée, puis une troisième de 1,5 %, le tout fait 11 % sur 3 ans. Et puis là, on n'y va pas avec le dos de la cuillère quand même ! Parce que 27 %, la pastille ça vient s'ajouter ! Alors quand vous ajoutez tout ça, moi j'aime beaucoup la

démonstration quand on vient nous dire « ah oui mais on paye moins qu'ailleurs ». Oui, mais on a aussi un état économique et salarial ici sur la zone qui est bien différent d'ailleurs. Et non, ce n'est pas vrai que les pauvretés peuvent être comparables ! Et oui, à un moment donné j'ai été adjointe à la politique de la ville. Les taux de pauvreté à Bergerac je les connais parfaitement bien et ils sont bien supérieurs à Sarlat, et ils sont bien supérieurs à Périgueux ! Preuve en est, à Périgueux il n'y a pas 3 quartiers politique de la ville, à Bergerac si. J'en finirai là et mon vote sera contre.

M. le Président : Je vous réponds rapidement, Madame Blanc, comment vous financez les investissements ? Parce que c'est bien beau de dire on ne vote pas, on ne veut pas avancer, mais on partage ce que vous dites ! C'est un crève-cœur pour tous ici de voter cette fiscalité. Mais bien sûr que c'est un crève-cœur. Arrêtez ! Donc je vous réponds et je vous dis comment est-ce que vous financez ça ? (*hors micro*) Mais comment vous financez la SNCF ? Ce n'est pas de l'audace, vous n'êtes pas contre quand même la rénovation de la ligne.

Ensuite, Monsieur Rochoir, notre hôte on va quand même lui donner la parole.

M. Rochoir : Je vais essayer d'être court. Je ne vais pas revenir sur les investissements qui sont inévitables, ça a déjà été dit, ni sur le développement du territoire. Mais je vais revenir sur ce qui a été présenté par le Directeur des Services. Moi je me suis intéressé à ce qu'allaient vraiment payer les gens. Et je remarque que déjà les 23 % qui ne paient rien, ne paieront toujours pas. Il en reste 63 % qui, alors l'exemple qui était d'une taxe d'habitation de 1 000 €, ces 63 % vont payer, alors certes avec le cadeau de l'Etat ils auraient payé 700 € en 2018 ; ils vont payer 760 à peu près, ça dépend des maisons. En 2019, ils ne paieront plus que 420 ; et en 2020, 60 € au lieu de 1 000 € toujours. Alors certes, vous allez me dire, ils auraient pu payer 60 € de moins, c'est vrai. Mais pourquoi l'Etat, je pose la question, pourquoi l'Etat peut faire ce cadeau, je dis bien ce cadeau, ou rendre ces 300 € en 2018, ces 600 € en 2019 et les 1 000 € en 2020 ? C'est facile. On a diminué les dotations, on a pris un peu aux retraités, et là que les communes se débrouillent. Moi je partage avec Georges de dire il y avait une opportunité, certes ceux qui vont payer 60 € de plus parce qu'il y en a, certainement il y en a dans la salle, mais enfin ça commence à, un célibataire c'est à partir de 2 500 €, et ils ne représentent que 14 % de la population. C'est ceux qui peuvent un peu payer, ils ne sont pas forcément très riches mais un peu plus que les autres. C'est pour ça que moi je voterai pour. Et je le redis, il faut renvoyer la responsabilité à l'Etat qui a tout pris aux collectivités et on se reprend un peu et j'en renvoie la responsabilité.

M. le Président : Merci Jean-Paul. Daniel Rabat.

M. Rabat : Mes chers collègues, bonsoir. Bien sûr nous sommes face à une décision difficile. Tout le monde le sait. Décision difficile en raison des augmentations que d'autres n'ont pas hésité à prendre sans trop d'états d'âme, vous l'avez rappelé Monsieur Zapéra. Vous avez aussi rappelé dans un discours que moi j'ai trouvé un peu partisan parce que si vous parlez d'Arcachon ok mais parlez aussi du reste. Parlez de Tulle, parlez de Villeneuve, parlez de Guéret, qui eux sont à 12 ou 13 %. Ce sont des communautés ou des collectivités un peu plus semblables à la nôtre. Et puis vous oubliez aussi que nombre de ces collectivités en 2018, dans leur budget 2018, font comme nous ce soir pour pouvoir couvrir leurs investissements. Vous regarderez ! Ça ne vous intéresse pas. Mais moi ça m'intéresse de faire des comparaisons. Alors moi je vous dirais qu'il y a un constat sur notre territoire, je vais vous le présenter par clichés ce constat sur notre territoire. On a l'enjeu de l'investissement, le Président vous l'a dit tout à l'heure. Et là-dessus on a du retard. Et ce retard ça entraîne une perte d'attractivité de notre territoire, c'est la fuite de nos forces vives vers les

métropoles. C'est aussi la perte, vous l'avez vu et vous le sentez, et la délocalisation du service public souvent d'ailleurs vers le chef-lieu du Département, parce qu'on ne reste pas à Bergerac. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais on pourrait rentrer là-dedans. C'est le désengagement de l'Etat dans ses missions, dans ses contributions, je dirais même dans ses obligations, et en particulier au regard du monde rural. Est-ce que vous admettez par exemple que dans le cadre de la DGF, une commune rurale touche par habitant 68 € alors que dans les métropoles, et on en est encore là, c'est le double. (*hors micro*)

M. le Président : Allez c'est bon ! On ne vous a pas coupé la parole !

(*M. Zapéra hors micro*)

M. Rabat : Non c'est vous qui avez fait du populisme, pas moi ! Je fais ce qu'il faut Monsieur ne vous inquiétez pas, je travaille pour faire avancer les choses. Basta Monsieur Zapéra. Je ne vous ai pas interrompu. Je répète, ce n'est pas du populisme c'est la réalité. Moi je suis une commune rurale Monsieur ! Donc moi j'ai droit à 68 € dans ma dotation quand d'autres ont droit à 125 ! Il y a donc des citoyens de première zone et des citoyens de seconde zone encore dans ce pays ! Eh bien non, dans ce pays et dans notre territoire il faudra créer une attractivité.

La fiscalité, on a parlé tout à l'heure du tempérament de notre fiscalité, comparativement à des collectivités similaires. Il y a la nécessité aujourd'hui d'avoir une vision pérenne, prospective, dynamique et d'avenir.

Alors en conclusion, oui Monsieur Zapéra, la seule voie, la seule réponse, le seul remède même, même s'il nous en coûte et il nous en coûte bien sûr, c'est d'affirmer notre responsabilité par des engagements pour assurer l'avenir. C'est ça notre devoir malheureusement de voter cet effort fiscal. Personne ne nous viendra en aide, à nous de combattre ce déclin et de bâtir cet avenir sur notre territoire. Cela passe par cette décision, difficile, courageuse, mais responsable.

M. le Président : Merci Daniel. Monsieur Rousseau.

M. Rousseau : On ne va pas faire dans l'irrationnel, on va rester dans le rationnel et dans la réalité. Tout à l'heure, il a été fait allusion à ce vote du budget de l'année 2016, du mois d'avril 2016 où j'avais indiqué à l'époque que nous avions été l'objet d'une spoliation de la part de l'Etat, une véritable spoliation. C'est-à-dire que nous avons anticipé bien évidemment, et vous le savez Monsieur le Président puisque vous étiez un élément particulièrement actif au niveau du budget, nous avons anticipé la baisse des dotations, sur les 11,5 milliards qui étaient prévus au niveau national. Et puis, il se trouve qu'au dernier moment, ce budget était fini, terminé, prêt à être présenté, équilibré, on nous annonce qu'effectivement la dotation ne serait plus du chiffre que nous avons avancé mais de – 500 000 €, ce qui faisait une baisse de plus de 800 000 €. Les économies nécessaires avaient été engagées, il ne restait que cette question de la fiscalité qui s'est posée de la même manière que vous la posez aujourd'hui. Mais de manière beaucoup plus brutale puisqu'elle nous est tombée comme un couperet. A partir de la démonstration qui a été faite par le Directeur Général des Services, on s'aperçoit qu'en gardant le même niveau d'investissement, voire en rajoutant des investissements puisque vous avez abordé la question du cœur de ville au niveau de Bergerac, ce qui n'était pas prévu initialement, la collectivité se trouverait en difficulté pour financer cet investissement et au niveau de son épargne nette. On est dans le même cas de figure mais vous allez me dire c'était pour équilibrer un budget, c'était du fonctionnement, et moi je ne suis pas favorable à ce qu'on finance du fonctionnement, plutôt de l'investissement. Ce que j'entends. Tout à l'heure il était fait allusion au Département, vous avez voté les 1,5 % dernièrement et c'est essentiellement du fonctionnement. Là-dessus on ne va pas rentrer dans le débat,

pour l'investissement ou pour le fonctionnement, au bout du compte il est question de fiscalité et de rajouter de la fiscalité. Alors j'ai été un peu surpris parce que lors de la présentation du budget, déjà en 2017 vous avez utilisé cette expression, « nous assistons à une véritable métamorphose ». C'était votre terme, une métamorphose. Qu'à cela ne tienne, oui moi je l'ai pris pour un compliment pour l'équipe que je menais à l'époque parce que vous bénéficiiez de la lancée que nous avons mise en route. Budget 2018, que nous avons voté dernièrement, tout va bien. Mais tout va bien ! J'ai repris les différents éléments, on a un budget avec, je ne vais pas y revenir, l'épargne nette qui a été multipliée par 2, moins de dépenses de personnel, 2,3 millions d'investissements en 2018 etc., donc tout allait bien. Ou alors je me dis mais qu'est-ce qu'il se passe ? L'endettement de 8 ans est passé à 5 ans et demi en un an ! Arriver à réduire autant l'endettement ! Bien. Donc l'année prochaine on devrait être à 0 si on suit cette logique-là. Ou alors, on a assisté à un vaudeville, « Embrassons-nous, Folleville » de Labiche ou alors à une superbe tromperie. Pour qu'aujourd'hui vous veniez nous dire, « écoutez, malgré ça on est absolument inquiets ». Donc j'insiste bien, un budget qui est mirobolant mais, et je le sais parce que différents élus le disent, la situation de la CAB est loin d'être mirobolante. On ne savait pas, et puis on est quand même assez inquiets et puis on va prendre 2 points de fiscalité. Alors les différents scénarios ont été présentés par le Directeur des Services, comment faire ? Au bout du compte, on dit on va mettre 2 points de fiscalité, on l'habille pour bien faire passer la pilule, on connaît la technique, on sait quels sont les sujets qui sont sensibles pour les élus. « Petit, tu vas voir ta route... ». C'est pas mal. On a supprimé les aménagements de bourgs, on a dit « t'inquiètes pas, fonds de concours on a 250 000 €, on t'aidera ». Mais comme 250 000 € pour le nombre de maires de cette Communauté d'Agglo ça va se réduire à peau de chagrin, ça va être compliqué. Il faudra faire des choix. Donc cela nécessite bien évidemment une forme de docilité. Plus on est docile plus on aura un œil bienveillant. C'est comme ça, on le sait. Au bout du compte, bien sûr la solution, moi ce que je propose c'était de véritables arbitrages en termes d'investissements ; des arbitrages parce qu'on le voit bien, aménagement du cœur de ville de Bergerac, tant mieux, mais ce n'était pas prévu. On a ça qui arrive comment est-ce qu'on fait ? On a Véloroute voie verte, est-ce qu'on l'étale un petit peu plus dans le temps, est-ce qu'on ne l'étale pas un peu plus dans le temps, est-ce qu'on en fait plus, est-ce qu'on en fait moins ? Des décisions politiques qui s'imposent avec de véritables arbitrages. Et ce n'était pas sans remettre en question l'attractivité de la Ville et bien sûr son positionnement sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine et les liens qu'elle peut avoir avec les autres, communautés de communes voire communautés d'agglomération.

Le train, vous mettez en avant le train. Bien sûr l'opinion publique, les Bergeracois demandent à ce que cette ligne puisse continuer à fonctionner. Mais tout à l'heure, on prend une délibération où il y a un prêt sur 40 ans avec la Caisse des Dépôts ; 40 ans donc effectivement c'est un choix qui est fait et au niveau de cet emprunt c'est quelque chose qui, de mon point de vue, peut être supportable. Ce qui me semble poser problèmes c'est qu'on a voté un budget et aujourd'hui par rapport à ce budget qui, dans les propos, semblait être un bon budget, on nous demande de rajouter 2 points de fiscalité. Ce que je crains pour reprendre une expression qui a été largement diffusée sur les médias par le Président de la République quand il parlait des premiers de cordée, à vous entendre cet exécutif ce sont bien les premiers de cordée mais ce que je crains, moi, c'est que ce soit les Bergeracois qui soient les premiers de corvée à ce moment-là. C'est bien ça qui me pose problème et qu'en responsabilité il y a des arbitrages à faire.

Dernier point et j'en arrêterai là. Daniel Garrigue, c'était public de toute façon et ça avait été repris dans la presse, avait indiqué « le recours à la fiscalité a quelque chose d'anormal, c'est faire payer aux citoyens le manque d'anticipation de l'Agglomération ». C'était ses propos, en tant que maire de Bergerac, à l'époque. Les vôtres Monsieur le Président, Monsieur Delmares « nous prendrons l'engagement de ne pas augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens ». Vous l'avez dit et vous l'avez répété. Je crois que dans cette posture-là, il faut être clair et juste. On fait ce qu'on a dit. Ce n'est pas le cas.

Autre point aussi qui me surprend, c'est un peu la forme de supercherie de la ville de Bergerac qui se targue au fil des Conseils Municipaux et surtout au moment du budget de ne pas augmenter la fiscalité. Surtout ne pas augmenter la fiscalité. Chers collègues, élus de la ville de Bergerac, quand vous êtes à la CAB, vous augmentez la fiscalité. Le contribuable est le même. Et la Ville, elle va chercher à la CAB l'argent qu'elle n'a pas et que les communes vont apporter, notamment dans cette question, on reprendra cette question au niveau de la voirie, on reprendra cette question au niveau de l'aménagement et du cœur de ville.

Voilà ce que je voulais vous dire, ça manque d'anticipation, c'est vrai et puis d'une certaine manière vous prenez le problème à l'envers, il aurait fallu que ce soit énoncé bien en amont. Et pour ceci, je voterai contre cette augmentation de la taxe d'habitation.

M. le Président : Je trouve toujours embêtant, je le répète par rapport à Monsieur Zapéra tout à l'heure mais aussi pour vous Monsieur Rousseau, c'est dommage de parler des absents, c'est sûr ils ne peuvent pas vous répondre mais ça vous regarde. Je voudrais vous dire très simplement, je ne répondrai pas à tout tellement certaines de vos réponses sont grotesques, je dirai simplement les projets dont vous rêviez nous sommes en train de les réaliser. Les projets dont on parlait nous sommes en train de les concrétiser : la voie verte, le projet touristique, ce bail emphytéotique qui n'a jamais pu être signé etc. Et tous ces projets, si vous savez lire un compte administratif et une prospective financière juste sur 2 ans, ces projets sont financés. Donc n'essayez pas de faire croire qu'il s'agit de prélever de la fiscalité pour financer ce que nous avons engagé c'est fallacieux. Il est clair qu'il y a des choses qui arrivent, qui sont nécessaires pour ce territoire, le numérique, la SNCF vous êtes bien d'accord vous l'avez votée la SNCF. Vous dites, c'est là qu'on mesure vos incompétences, vous dites que ça va être financé sur 40 ans, vrai mais en 2019 c'est 500 000 € d'emprunts qu'il faut faire. En 2020 c'est 500 000 € d'emprunts qu'il faut faire. Et en 2020 c'est 400 000 € d'emprunts. Ces emprunts-là, ils sont dans votre programme d'investissement et c'est ça qu'il faut comprendre. Ensuite, nous aurons à rembourser 43 000 € et c'est une astuce ou un effet de gestion que nous avons trouvé pour essayer de digérer au mieux cette dépense. Mais pendant ces 3 années, il va falloir les trouver ces 500 000 €. Ils n'étaient pas financés ; on n'a jamais dit qu'ils étaient financés. Aujourd'hui, on parle en responsabilité puisque nous avons décidé de le faire de la manière dont on va les financer, 200 000 € pour le numérique je me répète ; chacun d'entre vous pratiquement a demandé à ce qu'on fasse des efforts sur la voirie, on en est tous convaincus, avec les intempéries il faut faire des efforts sur la voirie. Vous n'avez même pas dépensé 1 million d'euros en 2016 sur la voirie. Vous ne pouvez pas tenir ce propos. Les investissements sur notre territoire n'étaient pas faits. Nous sommes aujourd'hui en 2018, à la veille de réaliser 9,9 millions d'euros d'investissement sur ce territoire. Evidemment que c'est une autre façon de faire, évidemment que c'est une autre approche. Ces investissements 2018 et 2019 sont garantis. Je n'y reviens pas, je n'irai pas dans le caniveau pour répondre à certaines de vos provocations.

Monsieur Castang veut prendre la parole.

M. Castang : Je voudrais regarder la CAB sur un avenir un peu plus positif. C'est vrai qu'il a été dit beaucoup de choses sur la politique générale et sur ce qui se passe. Pour répondre déjà, moi je suis maire d'une commune rurale et c'est vrai que depuis longtemps on se bat, ce qu'a dit tout à l'heure Daniel Rabat est tout à fait exact, et on se bat malgré tout, on a demandé vis-à-vis de la métropole qu'il y ait une loi sur la ruralité, on attend toujours, c'est peut-être celle qui pourrait contrer un peu tout ce qui nous arrive par rapport à cette métropole.

Mais pour en revenir sur les projets, et je le pense sincèrement aujourd'hui à travers les jeunes de ma commune, il y a deux choses importantes pour l'avenir justement de nos territoires. C'est d'abord la mobilité, et je crois qu'on a été assez solidaires, même très solidaires par rapport au rail puisque par rapport à certaines régions, malheureusement d'autres n'auront pas ce qu'on a puisqu'on est en passe d'avoir l'amélioration de la ligner Sarlat-Bergerac ; mais il y a un autre point qui est très important et aujourd'hui on le voit bien dans le monde rural, quand un jeune veut s'installer sur un terrain, la première chose qu'il demande c'est si la commune est raccordée au numérique. Par expérience et par le travail qui a été fait, déjà on a rattrapé les 2 ans de retard avec une plaque à 8,5 millions d'euros pour la CAB. C'est quand même une somme importante et il va y avoir des fibrages qui vont arriver ; des montées en débit qui seront faits. Alors vous savez tous ce que je pense de la montée en débit, ce n'est pas l'idéal pour certaines communes, surtout celles qui ont été fibrées il y a très longtemps, vu l'état des réseaux de France Télécom et là-dessus aussi on se bat. Mais il y a un point important pour l'avenir du numérique, c'est qu'aujourd'hui l'Etat forcément avec les Régions et avec les Départements, finance, on fait de gros financements mais ce dont on s'aperçoit et le président du Grand Périgueux l'a bien compris, c'est que pour aller au bout du bout et pour essayer d'améliorer la situation, beaucoup de communautés d'agglomération commencent à demander aux syndicats, puisque pratiquement tous les départements ont un syndicat mixte numérique, demandent de pouvoir accélérer le processus de fibrage en participant financièrement sur les communes qui n'ont pas accès aux plaques déjà votées. Moi ce que je souhaite, et je l'ai dit au Président et au Bureau, c'est que la CAB ne reste pas à la traîne. C'est pour ça qu'aujourd'hui il y a eu une convention de signée entre le Grand Périgueux et la CAB, et nous allons y travailler, moi je fais partie des 6 élus qui vont travailler avec les 6 élus du Grand Périgueux, pour voir comment on peut accélérer ce fibrage des communes qui ne le seront pas d'ici 2020 et de voir comment on pourrait avancer sur ce sujet-là. Parce que c'est primordial, au lieu de faire des querelles qui ne servent à rien, je préfère moi être positif et essayer de voir comment on peut avancer sur ces sujets-là.

M. le Président : Merci Alain. Comme vous l'avez demandé Monsieur Zapéra, on va demander à l'ensemble de l'assemblée qui est favorable à un vote à bulletin secret, puisqu'il faut 30 %, un tiers des présents qui se prononce sur ce sujet.

M. Laporte : Il ne faut pas que ceux qui ont des procurations votent. Il y a 55 présents. Le calcul se fait automatiquement.

M. le Président : Pour le vote. Vous avez un boîtier, ceux qui sont pour votent 1 comme habituellement. Contre c'est 2. Ceux qui veulent s'abstenir votent 3. Et il faut un tiers de 55, ça fait 18,5.

M. Laporte : C'est ouvert.

Le vote est clos.

Pour : 13, soit 26 %

Contre : 74, soit 37 %.

Il n'y a pas un tiers donc il n'y aura pas de vote à bulletin secret.

M. le Président : Je vous propose de voter pour les taux qui vous sont proposés. La Cotisation Foncière des Entreprises 26 % ; la taxe d'habitation 9,44 % ; la taxe sur le foncier bâti 0,5 % ; et la taxe sur le foncier non bâti 3,35 %.

Le vote est ouvert.

M. Laporte :

Le vote est clos.

Pour : 54, soit 79 %

Contre : 14, soit 20 %

Abstentions : 4

Les taux 2018 sont adoptés tels que présentés.

M. le Président : Voilà pour ce point.

DELIBERATION ET VOTE

La loi de finance pour 2010 a définitivement supprimé la taxe professionnelle. Son remplacement par un nouveau panier de recettes a entraîné une recomposition de la répartition de la fiscalité directe locale et a institué de fait, pour les E.P.C.I. en fiscalité professionnelle unique, le régime de la fiscalité mixte et la possibilité pour eux de voter un taux pour chacune des taxes locales que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises.

L'année 2017 a été la première année de pleine application de cette réforme de la fiscalité locale pour l'ensemble des communes appartenant à l'ex Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès qui ont intégré la communauté d'agglomération. Les taux d'imposition de « référence » transmis par les Services Fiscaux en 2017, calculés selon le dispositif applicable « de droit » conduisait de fait à des variations de pression fiscale importantes.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise avait donc voté des taux différents des taux de référence afin de rendre la fiscalité mixte et additionnelle aux communes, et donc respecter le mécanisme de « neutralité fiscale ».

A l'issue du travail sur le pacte financier et fiscal présenté en Conférence des Maires, il est proposé de maintenir les taux de C.F.E. et de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties à leur niveau de 2017, et de porter le taux de taxe d'habitation à 9.44 % soit :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 26.00 %
- Taxe d'Habitation : 9.44 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 0.50 %
- Taxe sur la Foncier Non Bâti : 3.35 %

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à voter les taux de fiscalité directe 2018 suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 26.00 %
- Taxe d'Habitation : 9.44 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 0.50 %
- Taxe sur la Foncier Non Bâti : 3.35 %

Il est demandé un vote à bulletin secret.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21, la majorité requise pour un vote à bulletin secret est de 1/3 des membres présents soit 19 voix sur 55 votants.

Le résultat du vote (13 voix pour, 37 contre et 5 abstentions) ne permet pas de réunir la majorité requise.

Il est constaté après vérification et sans que cela ait une influence sur le résultat du vote, que 4 élus ayant donné procuration ont pu voter par 3 voix contre et 1 abstention, le logiciel servant au vote n'étant pas correctement paramétré.

DECISION :

Adopté par 54 voix pour, 14 contre et 4 abstentions.

M. le Président : Le point numéro 5, c'est Alain Céréa qui nous le rapporte.

Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères – Vote de taux pour 2018 par zone

D 2018 – 058

RAPPORTEUR : Alain CEREA

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Céréa : Je vais, sur les conseils de ma voisine de droite, essayer d'utiliser un vocabulaire qui soit plus approprié et d'y mettre un ton qui soit un peu plus cordial. Je vais essayer, je ne suis pas sûr d'y arriver ! Il s'agit là de faire encore quelque chose de difficile, qui va nous coûter à tous. Petit aparté, je suis retraité, j'ai un revenu de 1 480 € par mois, si tu veux Monsieur Zapéra on peut parler de n'importe quoi de ce dont tu as parlé tout à l'heure qui est tout un tissu de mensonges.

Je reviens à mon propos. Par délibération en date du 25 septembre 2017, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a successivement instauré la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, et créé pour cela des zones de perception. Il y a donc, vous l'avez vu derrière la page, 9 zones avec des taux complètement différents les uns des autres et l'intégration de nos amis de Sigoulès n'a pas complètement arrangé la chose. Nous avons prévu, parce qu'on ne peut pas faire autrement, vous savez que la taxe, elle est affectée à un produit particulier, c'est-à-dire l'enlèvement des ordures ménagères et le traitement des ordures ménagères ça n'est pas un impôt, c'est une taxe, donc c'est ciblé et on ne peut pas le prendre dans le budget général, c'est une redevance que l'on doit pour l'enlèvement des ordures ménagères et uniquement cela.

Ces dépenses sont évaluées aujourd'hui, page 7 la dernière ligne, à 6 965 000 € qu'il fallait lire, puisqu'un 6 a disparu. La réalité c'est 6 965 000 qu'il faut comprendre. Nous avons réfléchi a minima à ce qu'il fallait que l'on propose comme augmentation de cette TOM et nous vous proposons une augmentation de 0,6 %. Ces 0,6 % vont nous permettre de couvrir à peine les frais d'investissement dont nous avons besoin. Je vous rappelle que nous avons des matériels qui sont obsolètes, qui nous coûtent une fortune en entretien ; qui coûtent une fortune en consommation de gasoil ; en 15 jours 2 machines sont tombées en panne, 47 000 € de réparation sur les 2 machines ! Le

retard pris pour l'enfouissement des containers, nous en avons dans la Communauté d'Agglomération bien travaillé, je vous l'ai déjà dit, nous en avons enterré 4. Périgueux en a enterré 1 800. Je ne sais pas si vous voyez un peu le rapport dans lequel j'essaie de nous instituer. Nous sommes en retard, rien n'a été fait depuis bien longtemps ; le Bergeracois est dans un triste état ; on peut polémiquer, on peut se jeter l'anathème, on peut se critiquer en tous sens mais la réalité c'est que moi qui viens d'ailleurs je vous affirme, Bergerac, le Bergeracois, notre pauvre Communauté est en retard.

Nous vous proposons cette augmentation de 0,6 % car ça couvrira à peine par exemple l'investissement d'un camion ; ça couvrira l'investissement de quelques containers enterrés, pour 40 000 €. Ça va couvrir à peine, je sais ce n'est pas beaucoup mais nous sommes au début d'une démarche et espérons que ce dont je pourrais vous parler dans un terme court, moyennement court, c'est-à-dire dans l'année, pourra nous permettre de faire un vrai projet sur notre traitement des ordures ménagères. A titre de chiffres, juste comme ça encore un, nous versons 4 050 000 € au SMD3 seulement pour faire le traitement de nos ordures ménagères. Ça représente 16 000 tonnes d'ordures noires qui sont enterrées sur les sites. Ça représente seulement 3 000 tonnes environ de sacs jaunes que nous pouvons recycler. Donc il nous faut encore faire un gros effort.

Ce que nous vous demandons là c'est simplement pour nous permettre de continuer, compte tenu des augmentations qui sont faites par ailleurs sur ce que va nous demander le SMD3, ce que je vous demande c'est simplement de nous aider à permettre de faire que nous puissions continuer bien faiblement je l'avoue nos investissements et de payer ce que nous devons payer au SMD3.

Un dernier mot, la zone 1 va passer à 10,02 % ; la zone 2 à 10,49 ; la zone 3 à 12,25 ; la zone 4 à 11,99 ; la zone 5 à 14,60 ; la zone 6 à 9,47 ; la zone 7 à 8,29 ; la zone 8 à 7,33 ; enfin la zone 9 à 9,82.

Il y a une forte disparité, il faudra certainement que dans un temps aussi dans l'année, nous essayions tous ensemble de réfléchir si on ne pourrait pas harmoniser tout cela. Mais j'aurai l'occasion de venir vous en parler en Conférence des Maires d'abord avant de venir là.

Merci Monsieur le Président.

M. Delteil : Je voudrais juste rajouter qu'à l'époque où il faut faire des économies, je voudrais aussi que le SMD3 se mette à en faire. J'aurais bien voulu.

M. le Président : Le message sera passé, mais on voit que l'augmentation du SMD3 cette année est moindre que les années précédentes. Ce sont peut-être les prémisses puisqu'il y aura aussi des élections, un changement d'exécutif dans l'année. Là il s'agit juste de couvrir justement la part de ramassage et de traitement. Oui Jonathan.

M. Prioleaud : Personnellement, j'irai même plus loin que Pascal et j'abonde dans son sens parce qu'il faut aussi que le SMD3 de temps en temps vienne ici nous faire un peu le rapport de ce qu'ils font. Je sais que certains y siègent, mais moi j'aimerais bien en tant qu'élu communautaire avoir un petit peu les investissements, les dépenses de fonctionnement, et où va l'argent qui est tout le temps pris chaque année en plus.

M. le Président : On a des délégués communautaires qui y siègent, on pourra éventuellement proposer un débat sur ce sujet pour une présentation un peu détaillée mais je pense qu'ils veillent à nos intérêts. Monsieur Peyrebrune veut ajouter quelque chose.

M. Peyrebrune : Ce reproche qui vient d'être fait, il y a une assemblée sectorielle, deux assemblées sectorielles qui ont lieu au mois d'avril-mai et en septembre-octobre. Je pense que vous y êtes tous convoqués et vous verrez les investissements que fait le SMD3. Alors moi là aussi, je crois que je ne vais pas aller trop loin dans mes propos

parce qu'on me connaît un peu et je serais certainement assez virulent sur certaines choses, surtout quand on ne sait pas. Alors d'abord vous aurez, je crois au courant du mois de mai, une assemblée sectorielle ; elle se déroulera certainement à Monbazillac ; vous y serez conviés et vous viendrez écouter le SMD3. Et je vais faire en sorte d'ailleurs de demander au Président et à la Direction de faire un exposé assez conséquent sur le SMD3. Parce que là aussi, les attaques c'est trop facile. Au mois de mai on se rencontrera à Monbazillac et on verra tout ça ensemble.

M. le Président : Je vous remercie. Oui Monsieur Dupuy.

M. Dupuy : Je souhaite simplement amener une information, je rejoins un petit peu les propos qui ont été dits. L'économie que l'on peut faire sur ce poste-là c'est aussi l'économie que nous tous on peut faire, je crois que ça a été rappelé, 16 000 tonnes de sacs noirs qui sont enfouis c'est largement trop de toute façon. Je crois que nous tous dans nos foyers, dans les foyers de nos familles et dans les entreprises dans lesquelles nous travaillons nous avons tous la possibilité de faire en sorte que cette quantité d'enfouissement baisse. Et la revalorisation des déchets est importante. On a sur le territoire des associations, on a des possibilités de revaloriser les déchets intelligemment de manière à ce que ça coûte moins à nous tous. Et dans cette idée-là, j'ai proposé sur Prignonrieux à ce que le SMD3 et la CAB, les services de la CAB et les services du SMD3, puissent être avec nous le 20 avril dans cette salle pour nous expliquer effectivement tous ces enjeux sur les déchets et sur l'enfouissement. Forcément le coût sera abordé puisque c'est la priorité de nous tous, mais en tous les cas dans un premier temps c'est montrer aux gens qu'il y a des efforts à faire et je sais que le SMD3 sera là pour nous aider là-dessus et que les services de la CAB seront là aussi. Si vous souhaitez venir c'est le vendredi 20 avril dans cette salle à 18h30.

M. le Président : Oui, Pascal ?

M. Delteil : Attention, ce n'était pas une critique contre le SMD3, ce qu'il y a c'est que le fort pourcentage, moi je vois pour la commune de Gardonne je l'assume complètement puisqu'il y a un très bon service au niveau du ramassage, et en plus je ramasse les déchets verts donc je ne vais pas revenir dessus. On me l'a souvent dit qu'il y avait un service en or, les Gardonnais y sont très attachés, donc là-dessus ils le savent qu'ils paient un peu plus pour avoir ce service. Par contre, ce que je cherche à comprendre toujours c'est l'augmentation qui est sans cesse, c'est tout, c'est juste cette partie-là qui m'inquiète.

M. le Président : Oui donc c'est un besoin d'informations et cette information sera satisfaite par la présentation à la réunion sectorielle à Monbazillac.

Je vous propose de voter. C'est ouvert.

M. Laporte : Vérifiez qu'il y a bien OK sur votre boîtier.

Il y a quelqu'un qui s'est absenté. Le vote est clos.

Pour : 64

Contre : 2

Abstentions : 3

Et qui n'a pas voté : 1

DELIBERATION ET VOTE

Par délibérations en date du 25 septembre 2017, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a successivement instauré la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et créé les zones de perception de cette taxe sur son territoire. La Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès avait elle aussi précédemment instauré ce mode de financement par zonages.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer le taux de T.E.O.M. par zone en fonction du produit attendu nécessaire pour couvrir les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2018.

Ces dépenses sont évaluées globalement à 6 965 000 € en 2018 ventilées comme suit :

Zones	Bases 2018 TEOM	Taux 2018 TEOM	Produit attendu	Taux 2017
1	7 366 417 €	10.02%	738 115 €	9.96%
2	36 742 307 €	10.49%	3 854 268 €	10.43%
3	1 404 045 €	12.25%	171 996 €	12.18%
4	6 850 887 €	11.99%	821 421 €	11.92%
5	1 090 255 €	14.60%	159 177 €	14.51%
6	5 875 708 €	9.47%	556 430 €	9.41%
7	1 421 437 €	8.29%	117 837 €	8.24%
8	1 309 408 €	7.33%	95 980 €	7.29%
9	4 578 614 €	9.82%	449 620 €	9.76%
TOTAL	66 639 078 €		6 964 843 €	

La répartition des communes par zone est la suivante :

Zones	Communes
1	Bouniagues, Colombier, Queyssac, Saint-Nexans, Ginestet, Lamonzie Saint Martin, Lembras, Monbazillac, Saint Laurent des Vignes
2	Bergerac
3	Gardonne
4	Cours-de-Pile, Creysse, Lamonzie-Montastruc, Mouleydier, St-Germain-et-Mons, St-Sauveur
5	Bosset, Fraise, Lunas, Monfaucon, St-Georges-de-Blancaneix, St-Gery
6	La Force, Prigonrieux
7	Le Fleix
8	St-Pierre-d'Eyraud
9	Cunèges, Gageac-Rouillac, Mescoules, Monestier, Pomport, Razac de Saussignac, Ribagnac, Rouffignac de Sigoulès, Saussignac, Sigoulès, Thénac

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à arrêter le produit attendu à 6 964 843 € et par conséquent, à fixer les taux de TEOM par zone pour l'année 2018 comme suit :

zone 1 :	10.02%
zone 2 :	10.49%
zone 3 :	12.25%
zone 4 :	11.99%
zone 5 :	14.60%
zone 6 :	9.47%
zone 7 :	8.29%
zone 8 :	7.33%
zone 9 :	9.82%

DECISION :

Adopté par 64 voix pour, 2 contre, 3 abstentions et 2 non-participations.

M. le Président : Je vous propose de passer au point suivant, il s'agit de la contribution financière de la Communauté d'Agglomération à la rénovation de la voie ferrée Libourne-Bergerac-Sarlat.

Contribution financière de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à la rénovation de la voie ferrée Libourne – Bergerac
--

D 2018 – 060

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Je crois que tout le monde est parfaitement au courant, de nombreux articles de presse ont évoqué ces tractations. Je veux simplement souligner l'union unanime des collectivités traversées par cette ligne de chemin de fer, et même pour certaines plus en amont, qui ne sont pas directement concernées puisqu'elles n'ont même pas de gare sur le périmètre de leur communauté ; saluer aussi la participation de la Communauté de Portes Sud Dordogne Périgord qui n'est pas directement touchée mais qui profite évidemment de la proximité de la gare de Bergerac entre autres. Et cette union financière a permis de diminuer la part de chacun puisqu'en définitive les départements dont ce n'est pas la compétence, on peut aussi à travers tout ça trouver des explications à certains essors de fiscalité, ont abondé cette contribution d'1 million d'euros chacun, le département de la Gironde et le département de la Dordogne ; 500 000 € pour la Communauté d'Agglomération de Libourne, qui au départ avait dit qu'elle ne financerait pas cette ligne ; par solidarité territoriale et de l'ensemble de la vallée, je crois qu'il faudra qu'on s'appuie aussi sur cette union des territoires et des collectivités pour aborder des sujets beaucoup plus appétents comme

le tourisme, comme l'économie, comme les échanges nécessaires entre nos collectivités. Et ça va, de manière interdépartementale, nous unir pour l'avenir.

Vous l'avez rappelé tout à l'heure, on a eu l'opportunité de souscrire un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur une durée de 40 ans, ce qui nous permet d'envisager un remboursement beaucoup plus étalé. On remboursera à peu près 43 000 € par an. C'est quelque chose d'assez digeste si on le regarde uniquement sous cet angle-là mais, je le rappelle, il faudra emprunter sur les 3 années mentionnées, 500 000 €, 500 000 € et 300 000 €. Ce sont des sommes extrêmement conséquentes qui viennent grever un petit peu nos capacités d'emprunt d'investissement année par année, mais ça tout le monde l'avait bien compris.

S'il y a des interventions ? Des questions sur ce sujet ? Madame Blanc.

Mme Blanc-Lajonie : Simplement vous dire que cette contribution financière, elle démontre que toutes les collectivités le long de cette voie ferrée mais aussi celles qui n'ont pas directement un lien avec la voie ferrée, ont pris le choix quasiment à l'unanimité, parce qu'au Département aussi cette décision a été prise à l'unanimité de participation, mais vous dire que je rejoins là les propos de Monsieur Rabat tout à l'heure. Il nous a dit « l'Etat se désengage ». Et c'est vrai, et sur ce dossier-là c'est encore plus vrai qu'ailleurs. Parce que les transports, notamment ferrés, c'est de la responsabilité de l'Etat. Et qu'en aucun cas c'est de la responsabilité des autres collectivités. A l'exception de la Région. Si on s'en tenait simplement à l'Etat et à la Région, on perd la ligne ferrée Bordeaux-Bergerac-Sarlat. Et aujourd'hui, on vient nous demander une participation, participation que l'ensemble de ces collectivités décide de faire parce que bien sûr que tout le monde comprend bien qu'on ne va pas laisser 700 000 personnes sans pouvoir faire usage du train. Mais d'un autre côté, tout à l'heure certains élus ont parlé de décision courageuse, ont parlé de responsabilité, je ne porte aucun jugement sur ces mots-là mais simplement je le dis si parce qu'il faut venir remplacer le rôle de l'Etat systématiquement nous sommes dans l'obligation de faire une augmentation de fiscalité parce que l'Etat ne remplit pas son travail, je le dis c'est la porte ouverte, nous créons un précédent ! Et ça veut dire que dans les années à venir, à chaque fois que l'Etat se désengagera, chaque fois nous, il faudra qu'on vienne chercher sur le citoyen pour financer des projets structurants mais qui sont des projets extraordinairement utiles à l'ensemble de la population. Il y a un danger là. Il y a un danger. Je pense que sincèrement l'ensemble des collectivités qui ont pris la décision ont raison de la prendre. On s'endette sur 40 ans et je pense qu'on fait bien de s'endetter sur 40 ans. Mais par contre, on crée, je vous le dis, un précédent. Et l'Etat s'en servira, et il s'en servira contre nous. Et l'année dernière, en d'autres lieux, en d'autres temps, j'ai démontré la même chose que ce que vous avez dit Monsieur Rabat, sur le fait qu'un habitant de la zone rurale ça vaut la moitié d'un habitant de la zone urbaine. Et c'est très vrai. D'autant plus sur les chiffres, et même si on creuse, on est à certains endroits à des rapports de 1 sur 3.

M. le Président : Je suis heureux de voir que vous soutenez cette démarche, mais je croyais que vous alliez nous répondre sur la manière dont on allait trouver les financements, Madame Blanc. Je n'ai pas eu ma réponse et ce n'est pas bien grave, je ne l'attendais pas vraiment. Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas d'autre intervention. Thierry tu veux intervenir ?

M. Auroy-Peytou : Je ne serai pas très long. Gaëlle ce que tu viens de dire, je suis tout à fait d'accord. C'est au moins un sujet qu'on a travaillé depuis 4 ans et sur ce sujet, je le connais bien puisque j'y travaille depuis longtemps, moi je suis très fier d'appartenir à une collectivité et je suis très fier que de Sarlat jusqu'à Libourne en passant par les deux départements, qu'ils aient apporté leur dotation pour sauver cette

ligne Bergerac-Libourne qui est vitale pour notre économie vous le savez tous. Peut-être qu'on va créer un précédent, mais moi j'espère que l'on va créer un précédent parce que moi je m'inquiète. Il y a des régions dans notre Nouvelle Aquitaine, notamment depuis le 13 mars dernier, je vais quand même apporter de l'information à chacun d'entre vous, que des lignes viennent de fermer. Notamment Saint-Junien - Angoulême ; Pompadour – Objat. Et ce n'est qu'un début, parce que si je commence à vous sortir la liste au niveau national de toutes les lignes qui ferment sur décision de la SNCF alors que les Conseils Régionaux sont au pied du mur, permettez-moi de vous dire je suis très fier qu'on ait sauvé cette ligne. J'espère qu'on va faire des précédents parce que moi je me suis engagé auprès de certains élus d'Angoulême pour mener la même initiative que nous avons faite depuis, le président Rousseau m'avait proposé en 2014 quand j'ai pris les fonctions de vice-président mais j'avais déjà travaillé depuis 1998 sur cette sauvegarde de cette ligne. Mais je pense qu'en tant que citoyen, moi je suis plutôt fier que l'argent de nos impôts parte à quelque chose qui sert à toute la population. Demain ce sera peut-être nos EHPAD, peut-être ce sera aussi nos hôpitaux qu'il faudra sauver, et je suis tout à fait d'accord que demain on puisse sauver nos hôpitaux, nos EHPAD avec nos impôts. Alors, j'ai bien écouté tout à l'heure les discussions et j'ai encore bien analysé ce qui a été dit, à un moment donné je pense que sur un sujet aussi vital que la ligne de chemin de fer, nous avons tous à nous réjouir de tout ce que nous avons fait et c'est un dossier finalement qui rassemble toutes les forces vives de ce pays. Là je suis fier d'être élu. Je suis moins fier d'être élu quand j'ai entendu les propos de tout à l'heure. C'est tout ce que je voulais dire sur ce dossier qui, vous le savez, me prend à cœur bien évidemment. Mais j'espère que d'autres régions, vous savez la région d'Aquitaine, Monsieur Alain Rousset m'a dit qu'il a été très fier de voir comment nous avons porté ce dossier du chemin de fer. Et non pas depuis un an mais depuis des années. Et moi je remercie cette collégialité qu'il y a eu depuis Sarlat jusqu'à Libourne, et Libourne ce n'était pas gagné à l'époque, la CALI, je tiens à le rappeler, et les deux départements. Je pense qu'aujourd'hui nous pouvons être fiers sur ce dossier, et je pense que les citoyens, les administrés sont fiers de leurs élus qui se sont enfin entendus pour l'intérêt général.

M. le Président : Merci Thierry. Tout à l'heure j'ai oublié de citer, c'est vraiment une omission de ma part, le Grand Périgueux, parce que comme vous le savez on travaille étroitement avec le Grand Périgueux, son président Jacques Auzou, avec qui nous partageons toutes les grandes orientations sur notre territoire. D'ailleurs il y aura une réunion des groupes de travaux au mois de juin, qui vont se rencontrer pour parfaire cette complémentarité et je crois qu'on l'a vu sur cœur de ville, on le voit sur cette contribution pour la ligne SNCF, il y a une vraie construction d'aubaine à travers cette coopération.

Je vous propose de passer au vote, chers collègues. Le vote est ouvert.

M. Laporte : Le vote est clos.

Pour : 68

Contre : 0

Abstention : 1

DELIBERATION ET VOTE

La ligne ferroviaire Bordeaux – Libourne – Bergerac – Sarlat constitue un enjeu vital pour l'ensemble des habitants de la Vallée de la Dordogne - scolaires et étudiants, salariés, patients, touristes. Il n'existe aujourd'hui aucune alternative crédible pour ses

700 000 usagers annuels. La pression immobilière dans l'agglomération bordelaise augmentera en outre, dans les années à venir, le potentiel d'usagers de cette ligne.

Aussi, bien que les transports ferroviaires n'entrent pas dans leurs compétences et bien qu'elles n'aient pas été parties au Contrat de Plan Etat – Région (CPER), les intercommunalités riveraines de cette ligne ont accepté de participer au financement des 6,75 millions d'euros demandés aux « collectivités locales » pour la rénovation du tronçon Libourne-Bergerac.

Compte tenu de l'engagement pris par les deux départements de Gironde et de Dordogne, qui apportent 1 million d'€ chacun, et des participations forfaitaires de l'agglomération libournaise (500 000 €) et de l'agglomération du Grand Périgueux (150 000 €), nos intercommunalités se sont engagées à financer le montant restant (4 150 000 ou 4 100 000 €), au prorata du nombre de leurs habitants - ce nombre d'habitants n'étant pris en compte que pour moitié pour les intercommunalités qui n'ont pas de gare en activité sur la ligne. Cet engagement, qui suppose que la desserte Sarlat – Bergerac soit assurée dans les mêmes conditions que la desserte Bergerac – Libourne, donnera lieu à un versement étalé sur 3 ans (2019, 2020, 2021) des sommes demandées - un prêt sur 40 ans étant sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sous ces conditions, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'engage à verser, par parts égales sur les trois années 2019, 2020, 2021, un montant de 1 319 182 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver l'engagement de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au financement de la rénovation du tronçon de voie ferrée Libourne – Bergerac, dans les conditions précisées ci-dessus, pour un montant de 1 319 182 €.
- autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION :

Adopté par 68 voix pour, 1 abstention et 2 non participations.

M. le Président : Eh non ! Il n'y aura même pas l'unanimité sur ce sujet. Le point suivant, il s'agit de l'intégration du Pays du Grand Bergeracois.

D 2018 – 060 BIS

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Vous connaissez le Pays du Grand Bergeracois, c'est une association qui travaille sur notre territoire et qui crée des passerelles entre les différentes communautés de communes. Nous avons choisi par raison de faire évoluer la structure associative en une coopération aussi, encore une fois, entre les 4 EPCI qui la composent. Une coopération qui consiste à continuer à partager à parts égales à proportion des habitants, la part résiduelle du coût du fonctionnement par une convention qui nous lie et les salariés sont hébergés à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Vous connaissez les missions : l'animation et le pilotage du conseil de développement, qu'il conviendra de réactualiser, c'est une obligation pour la CAB mais aussi pour l'ensemble du territoire ; contrat territorial unique que l'on signe avec la Région, qui nous permet de briguer et aujourd'hui c'est incontournable, des fonds régionaux et européens ; la gestion et la mobilisation de fonds européens et plus particulièrement les fonds LEADER, que vous connaissez tous, par la gestion du groupe d'action locale qui fonctionne depuis longtemps sur notre territoire. C'est aussi un élément fédérateur entre les 4 communautés à travers la politique touristique, je rappelle qu'un agent est mis à disposition par le Département pour nous aider dans cette démarche ; et une activité aussi assez dynamique sur notre territoire, qui s'exprime souvent par des expositions à Monbazillac, ce sont les Métiers d'Art. Vous connaissez bien le fonctionnement, il n'y a pas d'évolution particulière ; la masse salariale va rester identique. On est en train de recruter deux personnes, on en avait déjà parlé, qui viennent remplacer des personnes qui sont parties pour d'autres fonctions. On va essayer, à travers cette mutualisation et cette coopération, de diminuer nos parts résiduelles, c'est notre objectif et les esquisses des budgets à venir 2019 nous laissent espérer une moindre contribution de la part de la CAB. Donc l'objectif semble atteint. Je pense qu'il n'y a pas grand chose à rajouter sur cette présentation. Est-ce que vous avez des questions ? Il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

M. Laporte : Le vote est clos.

Pour : 69

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION ET VOTE

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise, la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, la Communauté de Communes de Montaigne Montravel et Gurson et la Communauté de Communes des Portes Sud Périgord sont habituées à coopérer au sein du Pays du Grand Bergeracois (PGB).

Tirant les conséquences de la loi NOTRe, du redécoupage des régions et de la nouvelle carte intercommunale depuis le 1er janvier 2017, elles ont décidé d'établir une organisation mutualisée des projets à travers une gouvernance négociée.

Ces collectivités veulent poursuivre la construction conjointe de projets, via une coordination partagée dans un souci d'efficacité et de bonne gestion des deniers publics.

Pour ce faire, elles actent le portage des compétences suivantes définies conjointement par le plus gros des EPCI, à savoir la Communauté d'Agglomération Bergeracoise :

- L'animation et le pilotage du Conseil de développement (article 88 de la loi NOTRe, n° 2015-991 du 7 août 2015) ;
- Le Contrat Territorial Unique (CTU) ;
- La gestion et la mobilisation des fonds européens, particulièrement des fonds LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) via le Groupe d'Acteurs locaux (GAL) ;
- La politique touristique ;
- Les métiers d'art.

Ces compétences sont d'ores et déjà toutes détenues par la CAB, notamment au travers des thématiques économiques et touristiques.

Pour assurer l'ensemble des missions qui lui sont confiées, la CAB intégrera les agents identifiés dans ses services, assumera l'ensemble des coûts de fonctionnement et refacturera, sur la base d'une comptabilité analytique précise, les frais afférents suivant une clé de répartition basée sur les populations respectives. Elle prendra en charge les coûts d'hébergement, l'équipement des agents et les différents frais nécessaires à la réalisation du service.

Afin d'assumer les missions confiées, au début de cette nouvelle organisation, il est identifié les compétences suivantes, sans déterminer les quotités exactes de travail nécessaires pour les assurer :

- . Délégué Général au Grand Bergeracois
- . Gestionnaire et suivi des fonds européens
- . Animateur Leader et fonds européens
- . Assistant administratif
- . Technicien numérique et Internet
- . Animateur métiers d'art
- . Coordinateur-Animateur Tourisme

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver le principe d'organisation mutualisée avec la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, la Communauté de Communes de Montaigne Montravel et Gurson et la Communauté de Communes des Portes Sud Périgord visant au portage des compétences du Pays du Grand Bergeracois ;
- autoriser le Président à signer la convention d'organisation mutualisée conclue entre les quatre EPCI.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour et 2 non participations.

M. le Président : Le 8^{ème} point, il s'agit de la modification du tableau des effectifs, c'est Monsieur Rochoir qui le présente.

Modification du tableau des effectifs

D 2018 – 061

RAPPORTEUR : Jean-Paul ROCHOIR

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Rochoir : Il y a une modification dans le tableau des effectifs, pour tenir compte du mouvement des personnels. Les principales modifications sont les 4 agents du Pays du Grand Bergeracois qui vont intégrer la CAB en tant que contractuels permanents. Il y a une création de poste d'éducateur de jeunes enfants contractuel permanent à temps complet, c'est pour un remplacement à la micro-chèche de La Force et de Prignonrieux ; c'est un départ en disponibilité pour lequel on remplace. Ainsi que la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, il s'agit là d'une nomination à la suite de la réussite à un concours et c'est pour la bibliothèque de Sigoulès.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver le tableau des effectifs tel qu'il est présenté en annexe.

Allez-y, je vous écoute.

M. Zapéra : J'avais une question à vous poser par rapport au personnel et ces effectifs. Vous avez présenté aux salariés un organigramme et à la direction de la vie locale, on constate une petite étoile qui veut dire adjointe au Directeur Général des Services ; ma question était est-ce que l'adjointe au Directeur Général des Services a délégation sur signature, est-ce qu'elle peut signer en l'absence du Directeur Général des Services ?

M. Rochoir : Non. Monsieur Rousseau ?

M. Rousseau : Concernant le personnel, une remarque et une question en même temps. Le directeur du centre culturel vient d'apprendre avec beaucoup de cynisme je trouve et pas trop de respect que son contrat qui arrivait à échéance en juillet ne serait pas titularisé puisque la titularisation s'imposait d'une certaine manière au bout de 6 ans de présence dans la collectivité, au motif qu'il fallait faire des économies et que donc la collectivité se passait de ses services et qu'il ne serait à ce titre pas titularisé. Je trouve que c'est particulièrement problématique en ce sens que cette personne a rempli ses fonctions de manière tout à fait satisfaisante et par sa hiérarchie et les élus et le Président n'avaient de cesse que de louer ses capacités et son travail qui était mené au niveau du centre culturel. Je trouve que ça manque particulièrement d'élégance en la matière et que ce centre culturel, comme je le dis c'est un centre culturel donc promotion de la culture pour ce territoire, nécessite un directeur en charge de l'action culturelle. Au motif d'économies il n'y aura plus de directeur à ce centre culturel, qui avait fait un travail sur le territoire tant avec les partenaires régionaux, départementaux, qu'avec les associations locales, assez remarquable.

M. le Président : Je comprends Monsieur Rousseau que vous défendiez cette personne que vous avez recrutée, c'est tout à fait légitime. Je voulais souligner l'incohérence, votre incohérence. D'un côté vous dites il ne faut pas augmenter les recettes supplémentaires, il faut se recroqueviller sur soi, il faut surtout préserver le pouvoir d'achat des gens et de l'autre côté vous dites il faut continuer à dépenser de la même manière. Ça ne marche pas votre présentation. Ça ne marche pas. Nous sommes obligés aujourd'hui de diminuer nos dépenses pour tenir cet effet de ciseaux puisque nos recettes sont inférieures à nos dépenses. Il n'y a absolument rien de délibéré contre le directeur du centre culturel, il n'y a absolument rien ! Ce qui va se passer, et j'en assume personnellement la responsabilité puisque c'est le président qui a la possibilité ou pas de reconduire les postes, aujourd'hui ce qui se passe c'est qu'il y a deux postes ; il y a une personne qui travaille à la communication qui va s'arrêter aussi et il y a une personne, vous l'avez citée, qui dirige le centre culturel aujourd'hui. Il se trouve que, dans la logique qu'on s'est imposée, qui nous a été imposée par rapport au rythme des dépenses de la Communauté, nous créerons un poste seulement à partir de ces deux postes. Donc on est obligés, et de toute façon je ne m'en suis jamais caché, de maîtriser la masse salariale, c'est ce que l'on fait et je rappelais en Conférence des Maires que je ne prends aucun plaisir à dire à quelqu'un qu'on ne renouvelle pas son contrat. C'est quelque chose de délicat et de désagréable à faire. Je n'y prends aucun plaisir mais les mathématiques sont têtues et les chiffres sont têtus. Donc à un moment, quand vous êtes garant de la fiabilité et de la solvabilité d'une collectivité, vous avez ce genre de décisions à prendre. Elles sont désagréables, je les prends. Tout en considérant que nous avons en interne quelqu'un qui est capable de poursuivre cette action au centre culturel, notamment la programmation. Je crois que ma collègue Laurence Rouan voudrait compléter mon propos.

Mme Rouan : Je voudrais juste préciser quelques éléments. Les équipements culturels que vous citez, le centre culturel et l'audito, connaissent un gros déficit. Le montant du déficit comporte 6 chiffres. Vous êtes sans nul doute conscient de ces éléments. C'est un combat de tous les jours que de maintenir un service public digne de ce nom en termes de culture. En faisant un travail d'acrobatie entre la gestion des recettes et la gestion des dépenses. Je crois qu'on n'a pas de leçons à recevoir de votre part Monsieur Rousseau. (*hors micro*) On vous répond tout simplement. Ça restera un centre culturel et on vous le prouvera Monsieur. Ça restera un centre culturel, avec une programmation ouverte à toutes les disciplines et accessible à tous. On en reparlera.

M. le Président : Juste un mot, vous parlez de l'offre culturelle. L'offre culturelle elle dépend justement de cet équilibre dont parle Madame Rouan. Plus vous dépensez sur la masse salariale moins vous avez d'argent pour la programmation. Chacun le comprend. A partir de là, ce n'est pas parce qu'on maîtrise la masse salariale qu'on n'investit pas, toujours ce mot qui revient, sur une offre culturelle plus importante. Je vous propose de passer au vote.

M. Laporte : Le vote est clos.

Pour : 68

Contre : 0

Abstentions : 3

La modification du tableau des effectifs est adoptée.

DELIBERATION ET VOTE

Le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit être modifié pour tenir compte des mouvements de personnel.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Ouverture des postes pour intégration au 1^{er} juillet 2018 de 4 agents du Grand Pays Bergeracois en contractuels permanents :
 - 1 gestionnaire des fonds européens à temps complet
 - 1 technicien numérique à temps complet
 - 1 animateur métiers d'art à temps non complet
 - 1 assistant administratif à temps complet
- Création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants contractuel permanent à temps complet à la micro-crèche de La Force – Prigonrieux (remplacement du départ en disponibilité de la directrice de la structure).
- Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour nomination à la suite de la réussite à un concours.

Les suppressions de poste interviendront en même temps que la nomination des agents.

TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 1er MAI 2018

STAGIAIRES ET TITULAIRES

GRADES *	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	
ADMINISTRATIF					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	Emploi fonctionnel
Directeur Général Adjoint des Services	A	2	2	2	Emplois fonctionnels
Administrateur Hors Classe	A	1	1	0	Dont 1 emploi fonctionnel
Directeur	A	7	7	5	Dont 2 emplois fonctionnels
Attaché Principal	A	2	1	1	
Attaché Territorial	A	6	5	5	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	7	6	6	
Rédacteur Principal 2ème classe	B	2	1	1	1 poste ouvert pour dispo
Rédacteur	B	1	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	24	23	23	1 poste ouvert pour dispo
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	7	6	6	
Adjoint administratif	C	9	7	7	1 congé parental + 1 dispo
		69	61	58	
TECHNIQUE					
Ingénieur en Chef	A	2	2	2	
Ingénieur Principal	A	2	2	2	
Ingénieur	A	3	2	2	
Technicien Territorial Principal 1ère classe	B	2	2	2	
Technicien Territorial Principal 2ème classe	B	3	3	3	
Technicien Territorial	B	4	3	3	
Agent de Maîtrise Principal	C	9	9	9	
Agent de Maîtrise	C	8	8	8	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	42	42	42	
Adjoint Technique Principal 1ère classe 22h30 hebdo	C	1	1	1	0,64 ETP
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	36	35	35	1 poste ouvert pour dispo
Adjoint Technique	C	49	47	47	
Adjoint Technique 28h15 hebdo	C	1	1	1	0,81 ETP
Adjoint Technique 28h hebdo	C	1	1	1	0,8 ETP
Adjoint Technique 17h30 hebdo	C	1	1	1	0,5 ETP
Adjoint Technique 7h hebdo	C	1	1	1	0,2 ETP
Adjoint Technique 5h hebdo	C	1	1	1	0,14 ETP
		166	161	161	
SOCIAL					
Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	6	5	5	
Educateur Principal de Jeunes Enfants 31h30 hebdo	B	1	1	1	0,9 ETP
Educateur de Jeunes Enfants	B	2	2	2	
Assistant Socio Educatif Principal	B	1	1	1	
Agent Social Principal 2ème cl	C	1	1	1	
Agent Social	C	5	3	3	1 poste ouvert pour dispo
Agent Spécialisé Princ. des Ecoles Mat. 1ère cl	C	1	1	1	
		17	14	14	

GRADES	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
MEDICO-SOCIALE					
Puéricultrice Hors Classe	A	2	2	2	
Puéricultrice Classe Normale	A	1	1	1	
Infirmier soins généraux hors classe	A	2	2	2	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	1	0	0	1 poste ouvert pour dispo
Auxiliaire de Puériculture Principale 1ère classe	C	18	18	18	
Auxiliaire de Puériculture Principale 2ème classe	C	8	6	6	1 poste ouvert pour dispo
		32	29	29	
ANIMATION					
Animateur Principal 1ère classe	B	5	5	5	
Animateur Principal 2ème classe	B	1	0	0	
Animateur	B	5	5	5	
Adjoint d'Animation Principal 1ère classe	C	1	1	1	
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	C	4	4	4	
Adjoint d'Animation	C	21	18	18	2 postes ouverts pour dispo
Adjoint d'Animation 33h46 hebdo	C	1	1	1	0,96 ETP
Adjoint d'Animation 28h hebdo	C	3	2	2	1,6 ETP (1 ouvert pour dispo)
Adjoint d'Animation 31h30 hebdo	C	1	1	1	0,9 ETP
		42	37	37	
SPORTIVE					
Conseillers des APS Principal 2ème CI	A	1	1	1	
Conseillers des APS	A	1	1	1	
Educateur des APS Principal 1ère classe	B	3	3	3	
Educateur des APS	B	1	1	1	
Opérateur Principal des APS	C	1	1	1	
Opérateur Qualifié des APS	C	1	1	1	
		8	8	8	
CULTURELLE					
Conservateur en Chef des Bibliothèques	A	1	1	1	
Assistant Conservation Principal 1ère classe	B	2	2	2	
Assistant Conservation	B	2	1	1	
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère ci	B	6	6	6	
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère ci 10h/20h	B	1	1	1	0,5 ETP
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère ci 10h30/20h	B	1	1	1	0,53 ETP
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	C	7	6	6	1 poste ouvert pour dispo
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	C	5	5	5	
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe 22h67 hebdo	C	1	1	1	0,65 ETP
Adjoint du Patrimoine	C	3	1	1	1 ouvert dispo
		29	25	25	
TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES		363	335	332	

* Les emplois budgétaires sont créés pour le grade mentionné ou pour un des grades du cadre d'emploi correspondant

CONTRACTUELS PERMANENTS

GRADES / EMPLOIS	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
Chef de Projet du Patrimoine Bâti	A	1	1	1	
Chargé de communication	B	1	1	1	
Technicien	B	1	1	1	
Gestionnaire Fonds Européens	B	1	0	0	
Technicien numérique	B	1	0	0	
Educateur de Jeunes Enfants	B	1	0	0	
Médiateur Culturel	B	1	1	1	
Régisseur Général	B	1	1	1	
Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème cl 10h/20h	B	1	1	1	0,5 ETP
Animateur Métiers d'Arts	C	1	0	0	0,71 ETP
Assistant Administratif	C	1	0	0	
Adjoint Administratif	C	1	1	1	
Adjoint Animation	C	7	5	5	
Adjoint Technique	C	2	0	0	
Adjoint Technique 28h hebdo	C	2	2	2	1,6 ETP
Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe	C	2	1	1	
TOTAL CONTRACTUELS PERMANENTS		25	15	15	

CONTRACTUELS "CONTRATS SPECIFIQUES"

GRADES / EMPLOIS	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
Emploi Civique		1	1	1	
Apprentis		2	2	2	Contrat droit privé
CAE		2	1	1	Droit privé : 0,57 ETP
TOTAL CONTRATS SPECIFIQUES		5	4	4	

TOTAL CONTRACTUELS		30	19	19	
---------------------------	--	-----------	-----------	-----------	--

TOTAL GENERAL		393	354	351	
----------------------	--	------------	------------	------------	--

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver le tableau des effectifs tels que présentés ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 68 voix pour, 3 abstentions.

M. le Président : Je vous propose de passer au 9^{ème} point, c'est Fabien Ruet qui présente ce dossier.

Approbation du Contrat Local de Santé 2^{ème} génération – 2018 – 2020

D 2018 – 062

RAPPORTEUR : Fabien RUET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Ruet : Nous sommes ce soir appelés à approuver le Contrat Local de Santé de 2^{ème} génération pour le territoire de la nouvelle CAB, puisque le précédent ne s'adressait qu'aux 27 communes et désormais il s'adresse aux 38 communes. Il a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2017 et un nouveau Contrat Local de Santé prend le relais, renouvelant en partie un certain nombre d'actions qui avaient déjà été engagées, de coordinations qui avaient déjà été menées, mais qui présente aussi l'intérêt de reposer sur un nouveau diagnostic territorial qui permet de faire le point sur l'état médico-social de notre population sur l'Agglomération Bergeracoise. Et sans surprise, malheureusement, nous retrouvons au niveau de l'accès à la santé, au niveau de la qualité des soins qui sont reçus, les difficultés sociales que nous avons pu évoquer dans d'autres sujets. Il faut bien entendu remarquer que nous sommes confrontés à un vieillissement de la population. Un vieillissement puisque 34 % de notre population a plus de 60 ans et que 13 % ont plus de 75 ans, contre 25 et 9 % en moyenne nationale et que cette tendance va, si on ne fait rien, avoir tendance à s'aggraver d'une certaine manière puisqu'à l'horizon 2050, 40 % de notre population aura plus de 60 ans et 21 % aura plus de 75 ans. Ces données socio-économiques qui sont défavorables, nous le retrouvons aussi vis-à-vis de la jeunesse, peu ou pas diplômée, non insérée et loin d'être intégrée dans les réseaux locaux de santé. A noter également un taux d'avortements et de fécondité très élevée chez les jeunes femmes et plus élevé que sur les moyennes du territoire départemental ou du territoire national. A noter également, je vous demanderais juste un peu d'attention, je vais être rapide je vous le promets, une surmortalité par suicide sur notre territoire ; une prévalence des troubles mentaux de longue durée qui a tendance à s'accroître de 11 % ; un taux de recours aux soins élevé qui naturellement se montre de plus en plus important pour les traumatismes ; une pénurie que nous connaissons de médecins généralistes et de spécialistes et également de sages-femmes. Lorsque l'on parle des chiffres sur l'avortement et sur le recours possible à la contraception, il y a naturellement un lien qui peut aussi être établi.

Malgré tout le Contrat Local de Santé va de l'avant, et il intègre aujourd'hui de nouveaux partenaires, que ça soit la fondation John Bost ou l'EHPAD de la Madeleine. Il va reposer, ce Contrat Local de Santé de 2^{ème} génération, sur 3 axes. Le premier nous le connaissons bien, c'est celui qui concerne la démographie médicale, où de nombreuses actions sont déjà menées, que ça soit sur le territoire de la commune de Bergerac avec son pôle santé ou sur les maisons de santé qui sont aujourd'hui plus qu'en préparation, en réalisation sur les communes de Creysse ou de Prigonrieux. Mais aujourd'hui il faut aussi valoriser l'expertise, la qualité des soins réalisés par l'utilisation des technologies de pointe et notamment essayer d'encourager les expérimentations en matière de télé-médecine. Nos territoires sont en concurrence et la question de la démographie médicale ne peut être résolue que si nous accompagnons l'intégration des médecins par rapport à l'intégration dans un projet de vie qui concerne un jeune médecin, voire un couple, et naturellement il faut apporter les réponses appropriées. Et là aussi, les territoires sont en concurrence et l'attractivité des territoires joue par rapport à cet élément-là.

Autre volet de ce Contrat Local de Santé, je le disais notamment par rapport à ce taux de suicides plus élevé que sur d'autres territoires, c'est la mise en place d'un Contrat Local de Santé mentale, avec la nécessité d'encourager les actions de prévention suicide à travers notamment une étude menée conjointement avec l'INSERM ; la création de cellules pluri-professionnelles pour apporter les réponses adaptées aux situations de troubles mentaux de longue durée ; ce lien aussi par rapport à l'intégration qu'ils vont avoir dans le bâti, dans l'inclusion sociale, l'accès à l'emploi, l'accès au logement, comment on fait le lien, avec notamment notre conférence intercommunale d'attribution des logements pour pouvoir trouver la solution la plus appropriée lorsque les questions d'autonomie de ces personnes se posent.

L'axe 3, nous retrouvons ce qui pouvait exister préalablement sur les parcours de vie, mais avec des accents qui vont être mis notamment sur la prévention de l'obésité, puisque les indicateurs aussi sur notre territoire ne sont pas bons et là aussi l'idée est de travailler sur un projet de sport santé, du sport sur ordonnance ; voir comment on peut faire lien notamment avec l'aménagement de parcours de santé, 4 à 5 prévus sur le territoire de l'Agglomération dont 2 cette année tels qu'ils ont été votés dans le cadre de notre budget. La sensibilisation aussi à la consommation des écrans, tous ces facteurs qui sont aggravants sur l'état de santé mais aussi les questions d'alimentation. Comment notamment avec le lien que nous pouvons avoir sur le projet de Nébouts ou sur le projet de Gardonne, on peut avoir une action complémentaire sur le bien manger et sur l'équilibre alimentaire qui est nécessaire.

Enfin, et c'est le dernier élément de ce Contrat Local de Santé de 2^{ème} génération, sur les parcours de vie, c'est l'accompagnement à ce vieillissement et plus précisément l'aide aux aidants puisque aujourd'hui nous le savons l'épuisement des aidants familiaux est extrêmement marqué et que naturellement il faut apporter des réponses les plus appropriées, dans un contexte de tarification de l'APA qui devient de plus en plus difficile pour assurer les plans de prestation.

En conséquence, et au regard de ces éléments, vous êtes appelés à approuver ce Contrat Local de Santé de 2^{ème} génération ; d'approuver le Conseil Local de Santé mentale, qui est le volet santé mentale de ce Contrat Local ; l'adhésion de nouveaux signataires comme la fondation John Bost, l'EHPAD de la Madeleine, la Caisse d'Allocations Familiales ; et d'autoriser le Président à signer ce Contrat Local de 2^{ème} génération.

M. le Président : Je voulais insister, Fabien vient de le faire, mais insister encore plus sur l'élargissement des participants et des partenaires sur cette indispensable

coopération aussi sur la santé sur notre territoire ; la prise en compte de nouveaux aspects, comme le sport santé dont on sait tous ici les bienfaits ; et le point sur lequel nous nous investissons beaucoup c'est le programme alimentaire territorial qui permet d'espérer une meilleure alimentation car chacun a bien compris qu'aujourd'hui les médicaments de demain passent aussi par une alimentation meilleure. On croit beaucoup à ces nouvelles façons de penser notre bien-être et nous voulons absolument faire de ce territoire un territoire d'excellence alimentaire, où chaque type d'agriculture trouvera sa place et sans les opposer, pour le bien de nos habitants.

Je vous propose de voter s'il n'y a pas de réactions. Madame Blanc, in extremis !

Mme Blanc-Lajonie : Excusez-moi. Juste en ajout aux propos de Fabien, par rapport à la baisse du nombre de médecins sur le territoire de la CAB. En 2013, il y avait 42 médecins généralistes, je n'entre pas dans les soins de second recours c'est-à-dire les spécialistes, mais il y avait 42 médecins exerçant sur le territoire de la CAB en 2013 ; il y en a aujourd'hui 40 en 2018. Vous me direz, c'est une baisse qui est relativement faible on aurait pu penser que cette baisse serait beaucoup plus forte. Et c'est là qu'il faut regarder ces chiffres avec un prisme différent ; c'est-à-dire en les regardant en équivalents temps plein. Aujourd'hui, il y a une désertification médicale pas tant sur le nombre des praticiens qui exercent mais sur leur façon d'exercer qui est aujourd'hui une façon d'exercer qui n'est plus à temps plein. Donc en réalité, ils prennent en charge moins de patients qu'autrefois tout en étant presque le même nombre. Et puis, au-delà de ça vous avez parlé de la télémédecine, c'est une piste extrêmement intéressante de développement d'accès aux soins sauf que, et c'est là que le bât blesse, la législation pour l'instant est tout à fait contraire, puisque aujourd'hui tous les actes de télémédecine sont considérés comme de l'exercice illégal de la médecine. Et aujourd'hui tout acte de télémédecine fait est condamné et condamnable devant n'importe quel tribunal. Ce qui veut dire que si nos législateurs et si l'Etat donc ne prend pas ses responsabilités ; et ne légifère pas là-dessus pour reconnaître la télémédecine comme un moyen de développement et un moyen d'accès aux soins, nous collectivités nous aurons beau faire un contrat local au demeurant fort pertinent, on sera bloqués, freinés dans l'avancement. Et on ne pourra pas permettre par exemple de créer des binômes infirmier-médecin, avec les deux personnels soignants équipés en télémédecine, l'un et l'autre en contact direct de telle sorte à ce qu'il y ait une limitation par exemple des déplacements et que même les zones très éloignées ou les petites communes qui sont vraiment loin d'un personnel soignant puissent avoir accès pratiquement en direct. Ça ce sont des freins ; il va falloir remotiver à un exercice à plein temps et il va falloir lever le frein de la télémédecine.

M. le Président : Merci de cette intervention. Thierry ?

M. Auroy-Peytoux : Je voudrais savoir pour avoir une précision sur ce Contrat Local de Santé concernant les communes rurales. Est-ce que nous avons dans ce Contrat Local de Santé possibilité, comme c'est dans le cadre de la politique de la ville, je n'arrive pas à comprendre, est-ce que nous, les communes rurales, on rentre dans ce dispositif ? Parce que moi je suis tout à fait d'accord sur ces axes parce que c'est ce qu'on rencontre tous les jours en tant qu'élus dans nos communes, c'est nous qui devons faire les démarches pour avoir des médecins pour nos administrés ; c'est nous qui devons aider les aidants pour placer leurs parents qui sont dans un handicap catastrophique pour pouvoir se soigner. Et finalement quand je tape un peu à toutes les portes, je n'ai personne qui au bout me donne la vraie solution. Moi ce sont des choses concrètes que je suis en train de vous dire. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais sur ma commune j'ai eu dernièrement, et presque toutes les semaines, des problématiques au niveau de tous les axes, je suis tout à fait d'accord sur ces axes,

mais en concret comment est-ce que ça se transforme pour nous les communes ? Est-ce que c'est une aide financière ? Est-ce que c'est une aide pour les élus pour trouver une solution à nos problèmes ? C'est une question que je voudrais vous poser ce soir parce que c'est important et je voudrais avoir plus de concret parce que malheureusement on est des fois au pied du mur et on n'a personne au bout. Et je peux vous dire qu'on en passe des coups de téléphone à droite et à gauche. Par contre, on ne règle pas forcément le problème, surtout des personnes qui sont dans votre bureau et qui attendent une solution de l'élu local.

M. Ruet : Je pense qu'effectivement il y a eu une ambiguïté aussi par le fait que ça soit moi qui présente la délibération. Tu as vu qu'il y a quelques absents, notamment Adib Benfeddoul, et c'est moi qui ai pris le relais sur cette délibération parce que dans le Contrat Local de Santé il y a aussi un volet spécifique dans le cadre de la politique de la ville. Mais c'est le Contrat Local de Santé des 38 communes de l'Agglomération. Et donc ce Contrat Local de Santé, il est censé apporter les réponses coordonnées de l'ensemble des acteurs de santé et on voit qu'il sont de plus en plus nombreux à être membres de ce Contrat Local, pour justement aider les élus locaux à apporter les réponses les plus appropriées notamment à cet axe 1 qui est celui de la thématique de la désertification médicale, où encore une fois il a fallu, mais ça c'est la réalité de ce Contrat, tordre un petit peu l'ARS qui considérait que la désertification médicale n'était pas forcément la priorité des priorités d'un Contrat Local de Santé. D'où cet axe 1 qui est réaffirmé parce qu'effectivement, nous avons une densité en médecins généralistes libéraux qui est plus faible qu'au niveau régional ou national mais on a aussi un manque de spécialistes, les cardiologues, les psychiatres, les pédiatres et bientôt les gynécologues, les sages-femmes aujourd'hui qui manquent, et un âge avancé des dentistes. Donc on a toute cette problématique-là aujourd'hui à anticiper et à régler et c'est bien le rôle du Contrat Local de Santé d'essayer de mettre, qui mieux que les professionnels de la santé pour essayer de nous accompagner et de vous accompagner dans ces problématiques de santé.

M. le Président : Je voudrais rajouter, petite note optimiste par rapport aux médecins généralistes, on voit aujourd'hui un frémissement des médecins généralistes qui se ruient de manière collective vers des endroits assez attractifs, bassin d'Arcachon, Bayonne, des secteurs comme ça, qui se retrouvent aujourd'hui en surdensité et donc avec des difficultés à avoir des niveaux de rémunération auxquels ils peuvent aspirer et donc on commence à avoir des jeunes médecins qui se posent des questions de revenir vers l'intérieur. C'est peut-être une bonne piste pour nous pour les mois à venir puisqu'on a vu 3 jeunes médecins récemment postuler pour la maison médicale pluridisciplinaire pour Creysse.

Je vous propose d'approuver ce nouveau Contrat Local de Santé. Le vote est ouvert.

M. Laporte : Le vote est clos.

Pour : 69

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

DELIBERATION ET VOTE

Les contrats locaux de santé constituent un dispositif innovant devant permettre d'améliorer l'état de santé de la population en conjuguant au mieux les politiques de santé publique menées par l'Agence Régionale de Santé, les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale.

Afin de faire converger les objectifs et les moyens de ces interventions, la loi de 2009 a conféré aux Agences Régionales de Santé la possibilité de conclure des Contrats Locaux de Santé (CLS) avec les collectivités locales.

Cette démarche est également inscrite dans le cadre de la Politique de la Ville.

Un premier contrat local de santé a été signé par la CAB le 24 juin 2013 pour une durée de 3 ans, prorogé de 18 mois et échu depuis le 31 décembre 2017.

A l'issue de l'évaluation de ce premier Contrat et d'un diagnostic territorial mené par l'Observatoire Régional de Santé de Nouvelle-Aquitaine (ORSNA), le Contrat Local de Santé de deuxième génération de l'agglomération Bergeracoise, d'une durée de 3 ans, s'est fixé 3 axes stratégiques et des objectifs opérationnels afin de répondre aux grandes orientations suivantes :

- Faciliter un accès équitable et pertinent aux soins et aux prises en charge médico-sociale,
- Améliorer la transversalité, la lisibilité, la cohérence et la capacité d'adaptation du système de santé.
- Promouvoir la santé mentale dans le cadre de vie
- Développer les politiques et actions de prévention, dans un objectif de réduction des inégalités de santé.

➤ **Axe stratégique 1 : Promouvoir l'égalité sociale et territoriale devant la santé**

➔ Objectif 1 : soutenir la démographie des professionnels de santé, lutte contre la déprise médicale

- Action : pérennisation du règlement d'intervention en matière de santé
- Action : soutenir le développement de la médecine de demain et les technologies clés associées.

➔ Objectif 2 : mener des actions de prévention de type événementiel (contrat ville, Plan régional de Santé)

- Action : participation aux journées nationales AVC...

➤ **Axe stratégique 2 : Promouvoir la santé mentale dans le cadre de vie**

L'axe santé mentale sera structuré par le conseil local de santé mentale (CLSM) dont les objectifs sont :

➔ Objectif 1 : accès à la prévention et aux soins

- Action : création d'une cellule pluri professionnelle de gestion des cas complexes
- Action : formation à la prévention suicide
- Participation au projet « Stop bleues » INSERM 2018

➔ Objectif 2 : lutte contre la stigmatisation

- Action : Co pilotage d'actions nationales : semaines d'information sur la santé mentale, sur l'autisme...
- Action : Préjugés : lutte contre les préjugés
- Action : de prévention dans le cadre du harcèlement notamment des jeunes
 - Objectif 3 : inclusion sociale et lutte contre l'exclusion
- Action : groupe de travail sur le logement et l'habitat indigne
- Action : groupe de travail sur l'emploi
 - Objectif 4 : promotion de la santé mentale
- **Axe stratégique 3 : Parcours de vie de la personne**
 - Objectif 1 : Développer les politiques et actions de prévention de type populationnelle.

La santé environnementale et la communication font partie intégrante du dispositif de façon transversale pour l'ensemble des axes retenus.

La programmation d'actions issues du bilan du CLS1 et du nouveau diagnostic de territoire sera ajoutée au fil des rencontres avec les partenaires suite à la validation du COPIL.

Le présent contrat sera signé entre les parties suivantes : l'Agence Régionale de Santé, l'Etat, le Département, le Centre Hospitalier de Bergerac, le Centre Hospitalier Vauclaire, l'association des Papillons Blancs, la CPAM, la clinique Pasteur, la Mutualité Française Dordogne, le Pôle de santé de Bergerac, l'UNAFAM, l'association Croix Marine.

La Fondation John Bost, l'EHPAD de la Madeleine et la Caisse d'Allocations Familiales sollicités pour leur expertise souhaitent également devenir signataires du CLS.

Le CLS de 2^{ème} génération se dotera d'un règlement de fonctionnement lors d'un prochain Comité de Pilotage qui précisera le niveau d'engagement attendu de chaque signataire ainsi que le rôle de chaque instance constitutive du CLS : COPIL, CO TECH et groupes de travail.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- à approuver :
 - le Contrat Local de Santé de 2^{ème} génération
 - le Conseil Local de Santé Mentale : volet santé mentale du CLS2
 - l'adhésion comme nouveaux signataires de la Fondation John Bost, de l'EHPAD de la Madeleine et la Caisse d'Allocations Familiales
- à autoriser le Président à signer ce CLS de 2^{ème} génération.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour, 1 non-participation.

M. le Président : Je vous propose de passer au 10^{ème} point, Fabien continue.

Contrat de Ville – appel à projets 2018 – Attribution de subventions

D 2018 – 063

RAPPORTEUR : Fabien RUET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Ruet : Nous sommes dans le contrat de Ville cette fois, pour les 3 quartiers prioritaires sur le territoire de la commune de Bergerac et par rapport aux résultats de l'appel à projets 2018. D'abord vous apporter la précision qui nous avait été demandée dans un autre débat dans une autre enceinte, qu'effectivement les crédits de l'Etat pour cette année 2018, seront de 128 500 € sur l'enveloppe hors programme réussite éducative. C'est-à-dire que pour la première fois nous sommes arrivés à avoir une majorité des crédits de l'enveloppe départementale. La Préfète s'était engagée sur 52 %, nous sommes à 51,4 %, c'est mieux mais c'est naturellement encore loin de la réalité puisque plus de 61 % de la population des quartiers prioritaires du Département est sur le territoire de l'Agglomération. Mais disons qu'il y a eu un effort et que la Préfète a tenu son engagement pour qu'il y ait déjà ce premier rééquilibrage.

Sur les projets qui sont retenus, l'enveloppe de la Communauté d'Agglomération augmentera de 4 % en passant de 56 000 à 58 000 € pour les 31 projets qui relèvent de la politique de la Ville et qui seront soutenus. Je ne vais pas vous les énumérer tous puisque vous l'avez précisé dans la délibération. Simplement vous préciser peut-être quelques actions nouvelles. La thématique de l'emploi, l'insertion et le développement économique, avec le projet de retravailler Sud-Ouest par rapport au dossier Orient Action qui sera une nouvelle mission ; Base qui continue son travail d'innovation notamment en lien avec le centre social de la Brunetière par rapport à des parcelles expérimentales de viticulture où il y a un travail qui est fait notamment par rapport aux besoins de main d'œuvre sur la vigne. Sur les thématiques de prévention de lutte contre les discriminations, il a été décidé, et il vous est proposé d'accompagner symboliquement l'action qui est menée dans le cadre de la MAT, la Maison d'Accueil Temporaire, par rapport à la ville de Bergerac, et notamment par rapport aux problématiques d'accès à la santé par rapport aux femmes qui sont en situation d'exclusion. C'est une contribution symbolique mais qui était aussi un signal qu'on voulait donner à ce contrat de Ville. Le projet également des Mots Cailloux, qui sera une nouvelle action.

La culture franchit les murs avec les Papillons Blancs, là aussi c'est une contribution symbolique mais nous souhaitons que l'IME de Rosette qui est situé en quartier prioritaire, au regard aussi de ses infrastructures disponibles, puisse être partenaire du contrat de Ville parce qu'il y a de beaux partenariats qui peuvent être noués entre les quartiers prioritaires et les Papillons Blancs. La Gargouille qui rejoint aussi les thématiques de la politique de la Ville avec sa résidence Nomade autour de l'éco-citoyenneté, c'est l'un des gestes qui sera engagé.

Le sport. L'US La Cotte, ça fait très longtemps qu'il faisait de la politique de la Ville comme Monsieur Jourdain faisait de la prose, et donc il était nécessaire qu'ils puissent eux aussi bénéficier des financements, avec le projet Cité Foot de responsabilisation et des parents et des enfants qui sont sur le terrain. L'USB Bergerac avec Drop de

Béton, on renoue avec une vieille action qui a déjà fait ses preuves par rapport à la dynamique de rugby citoyen. Et puis la Nouvelle Galerie, qui forte des expérimentations qu'elle avait menées de son côté, cette année peut aussi s'engager dans le contrat de Ville à travers L'Art est ouvert.

Et puis sur la thématique du lien social et de la citoyenneté, une nouvelle action avec l'association relativement récente Power Siam sur les pratiques de cultures urbaines, de percussion notamment et d'arts martiaux qui permettent de canaliser un peu les énergies et qui produisent vraiment de bons résultats.

Il vous est précisé également pour information les actions qui sont financées par la Communauté d'Agglomération hors contrat de Ville mais qui sont dans le cadre de la politique de la Ville, que ça soit le projet de lettre d'information, le lien d'accueil ponctuel et solidaire, le BIJ avec l'action jeunes et les cultures urbaines, pour que vous ayez tous les financements et pas seulement la seule enveloppe du contrat de Ville et des 58 000 €, qui font appel au cofinancement de l'Etat, de la Région, du Département et de la ville de Bergerac.

En conséquence et en toute connaissance, vous êtes appelés à approuver l'attribution des subventions aux associations proposées dans les tableaux que vous avez dans la délibération. Je vous précise également que chaque projet a fait l'objet d'une note globale d'évaluation et que c'est au regard de cette note globale que le montant de la subvention a été attribué. Les services se tiennent à votre disposition pour vous communiquer, si vous en avez le besoin, les notes qui ont été attribuées.

M. le Président : Y a-t-il des questions ? Monsieur Zapéra.

M. Zapéra : Est-ce que Monsieur Ruet peut nous expliquer ce que c'est que la lettre d'information de la politique de la Ville s'il vous plaît ?

M. Ruet : Alors, il se trouve qu'on a remarqué notamment qu'il y avait une méconnaissance ou en tout cas un manque d'information sur toutes les initiatives qui sont menées au niveau des quartiers et que le support numérique était une bonne chose, les réseaux sociaux étaient une bonne chose mais qu'à un moment donné rien ne remplacera un support papier qui soit relativement simple avec des pictogrammes, avec une explication globale et qui permette aussi de rendre compte assez régulièrement des actions qui sont menées dans les quartiers, des initiatives qui sont menées pour les faire connaître. Et cette lettre d'information, elle a été budgétée à hauteur de 2 500 € pour toute l'année, à plusieurs éditions ; c'est un projet qui sera mené en interne mais avec l'ensemble des partenaires. Elle sera tirée à 500 ou 600 exemplaires à chaque fois, et distribuée à destination des quartiers et des centres sociaux.

M. Zapéra : D'accord. Comme Monsieur Prioleaud a sa lettre d'information d'Urbanlys Habitat, je vois que maintenant vous allez avoir la vôtre pour la politique de la Ville.

M. le Président : Nous allons passer au vote. Thierry ?

M. Auroy-Peytou : Fabien, je me répète à chaque fois, je voterai bien sûr toutes ces initiatives et la politique de la Ville mais je vois à côté de toi Alain Castang qui est président du monde rural, nous on a aussi des initiatives dans nos communes. Je vais mettre en place, l'aide aux devoirs pour les collégiens quand ils rentrent le soir ; j'ai mis en place, avec le Conseil des Jeunes, des tablettes numériques pour les écoles, surtout dans des classes un peu défavorisées ; on met en place aussi plein d'actions au niveau culture pour nos deux cités qu'on a sur notre commune. C'est vrai que nous en zone rurale, nous n'avons pas cette chance d'avoir un contrat de politique de la Ville. J'aurais bien aimé qu'on ait aussi un contrat de la politique de la ruralité ! Parce que c'est vrai que toutes ces actions qui sont menées sur Bergerac, je suis tout à fait d'accord et je voterai pour parce que c'est la ville où je suis né et je suis très attaché à

cette ville et à toutes ses actions, mais nous dans nos petites communes, et je parle peut-être au nom de tous mes collègues maires autour de cette table, nous faisons aussi des actions. Vous voyez quand on met en place l'aide aux devoirs, ce n'est peut-être pas grand chose, on a fait ça avec le collègue Eugène Le Roy, on a une subvention pour aider nos jeunes, ça commence à monter ils sont 9 avec des bénévoles, qui viennent le jeudi soir à la sortie avec des heures pas faciles, c'est de 17h45 à 18h45, pour aider des jeunes collégiens pour les aider aux devoirs. Le collègue, par l'intermédiaire de la CAF, nous donne une subvention de 300 € ; nous on prête la médiathèque et la bibliothèque. Je prends cet exemple mais je suis sûr qu'autour de cette table, tous mes collègues maires font autant de choses que nous et nous n'avons pas forcément dans le contrat de ruralité, on a des difficultés, on n'a pas tout ça. Alors ça me gêne à chaque fois qu'autour de Bergerac il se passe des choses dans les quartiers et il faut le faire, il n'y a pas de problèmes parce qu'il faut aider les jeunes, je ne veux pas faire de différences entre Bergerac et les autres communes mais c'est vrai que nous nous galérons parce que nous avons aussi des difficultés dans nos campagnes et c'est vrai que j'aimerais qu'un jour ou l'autre on puisse avoir la même chose pour un contrat de « ruralité », mais qui nous aide franchement à aussi développer les mêmes choses que vous faites sur Bergerac.

M. Ruet : Tu as complètement raison, d'autant qu'on a des situations éparpillées sur le territoire de l'Agglomération. Tu parles de Lamonzie où on sait qu'on a des problématiques particulières sur certains quartiers, ou hameaux. On a également la même problématique mais alors très surprenant d'ailleurs c'est que Troche sur Creysse a été exclu du contrat de Ville alors que les données sociales d'occupation montrent que nous avons là la zone la plus défavorisée de tout le territoire de l'Agglomération. C'est vrai que le mode de calcul qui est retenu, à chaque nouveau contrat, ne nous aide pas. Et c'est peut-être à nous d'être imaginatifs pour bien montrer que ces poches de pauvreté et d'exclusion sociale isolées, si on les regroupait elles constitueraient à elles seules un quartier prioritaire comme les autres.

Là où je suis plus sévère c'est que je me dis qu'avec 58 000 € comme nous alignons là ou comme l'Etat nous attribue 128 000 €, on est tellement loin des besoins par rapport à la situation de décrochage social à laquelle nous sommes confrontés. C'est-à-dire que tu parles de l'aide aux devoirs, mais derrière la question de l'accès aux soins, si on a voulu symboliquement intégrer la question de la MAT par rapport à l'exclusion totale des femmes par rapport aux problématiques élémentaires de santé, c'est parce qu'effectivement nous avons une situation sociale qui est encore plus difficile que ce qui normalement pourrait être mis en oeuvre dans le cadre de l'action sociale traditionnelle. Aujourd'hui, il faut vraiment qu'on ait conscience de ça, tous les travailleurs sociaux, toutes les structures sociales sont plus que dans le rouge parce qu'elles n'arrivent même plus à mener leurs actions de prévention. Elles sont dans l'urgence sociale en permanence. Et malgré ce peu de crédits que l'on met sur la table, si on supprime un jour ou l'autre cette politique-là ou ces engagements associatifs-là, c'est plus que du décrochage social, c'est l'explosion sociale qui nous amènera droit dans le mur parce qu'aujourd'hui, alors c'est vrai que ça se voit plus sur les quartiers prioritaires de Bergerac, c'est ce que nous avons eu comme débats pour Cœur de Ville, Cœur de Ville Cœur d'Agglomération parce que c'est un aspirateur à pauvreté. De tous temps, les migrations économiques on les a connues des régions les plus éloignées vers les pôles plus attractifs. Et la commune centre est un pôle d'attractivité à l'échelle du territoire. Mais elle est un pôle d'attractivité aussi pour la pauvreté. Et aujourd'hui la réalité c'est que 40 % de la population du cœur de notre Agglomération vit en dessous du seuil de pauvreté. Donc oui il faut qu'on soit imaginatif par rapport

au prochain contrat de Ville parce qu'il y a des parties de nos territoires qui ne peuvent pas en être exclues et il faut qu'on voit comment on peut coordonner toutes ces actions mais il va falloir aussi trouver les bons partenaires pour mener ces actions parce que quand on voit les efforts qui sont déployés, notamment pour l'action sociale d'urgence par l'Atelier, par la MAT, par l'ASD pour les territoires autres que le centre-ville, véritablement aujourd'hui les indicateurs sont plus au rouge. On est dans le dur du dur et l'attractivité de notre territoire se mesurera aussi par notre capacité à soulager cette situation de tragédie sociale parce que c'est ce qu'on est en train de vivre aujourd'hui.

M. Castang : Je voudrais répondre puisque Thierry a parlé des maires ruraux. J'ai envoyé à tout le monde lors de notre dernière assemblée générale à Lyon, nous avons eu des débats avec le président des EPCI, qui a été très intéressante, et un travail en commun est en train de se faire entre les maires ruraux et les EPCI, de façon à trouver, alors les premiers sujets c'est d'abord la gouvernance parce qu'on trouve anormal qu'il n'y ait qu'un représentant par commune rurale dans un EPCI ; ce sont des charges de travail énormes. Le deuxième c'est tout ce qui est sur le social et ça ça en fait partie donc j'espère qu'on va pouvoir avancer en commun pour trouver des solutions communes par rapport à tout ce qui a été dit tout à l'heure. Le troisième point aussi qui avait été demandé par une motion, c'est que tous les EPCI aient l'obligation de faire des conférences des maires parce que je vous signale qu'il y a beaucoup de communautés de communes aujourd'hui ou de communautés d'agglomération qui écartent et qui ne font pas des conférences de maires. Nous on le fait, je pense que c'est répétitif, à chaque fois qu'il y a un Conseil Communautaire, je trouve que c'est une bonne chose. Mais tous les maires ruraux ici reçoivent en permanence la revue de presse qui est hebdomadaire et tous ces sujets-là sont abordés et quand il y aura des solutions je vous les ferai parvenir aussi par rapport au global dans le pays.

M. le Président : Merci Alain. Je voudrais rajouter un petit quelque chose Thierry par rapport aux communes, je suis aussi maire d'une commune rurale avec cette particularité que cette commune rurale a plus que 30 % de logements sociaux et c'est une particularité forte de la commune de Creysse. Fabien tu as rappelé les quartiers de Troche qui sont les plus emblématiques mais il y a d'autres logements sociaux sur la commune. Et c'est la raison pour laquelle on s'est accrochés au Conseil Municipal pour maintenir les activités périscolaires et rester à 4,5 jours, parce que pour nous c'était vital de proposer une émancipation hors du cadre scolaire à tous les enfants ; qu'elle soit culturelle à travers les activités du théâtre, nous investissons et nous travaillons, je l'ai déjà dit mais je le répète, en partenariat avec l'association Base qui nous fournit des intervenants de qualité. Mais quand on a 30 % de logements sociaux, le taux des enfants fréquentant l'école dépasse les 55 %. C'est-à-dire que sur notre commune, parce que vous savez qu'il y a un turn over dans les logements sociaux, c'est un peu la particularité de ces dispositifs, dans l'école de Creysse vous avez 55 % des enfants qui sont issus de ces quartiers et donc on doit apporter une réponse complémentaire à ces situations-là. Parce que si on ne permet pas à ces enfants d'avoir accès à la musique, à la culture, au sport ou à d'autres activités, ce n'est pas dans leur situation familiale qu'ils peuvent le trouver. Donc on s'est accrochés à cette situation-là et je saisis ta proposition au bond et on proposera d'engager une réflexion sur l'ensemble de la Communauté pour répondre à des questions comme ça, à caractère particulier, qui nécessitent des réponses particulières, et la ruralité ne doit pas échapper à cette prise en compte.

Je vous propose de voter.

M. Laporte : Le vote est clos.

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

DELIBERATION ET VOTE

Approuvé par l'ensemble des partenaires le 26 juin 2015, le Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise constitue un cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur des quartiers en difficulté.

Sur l'Agglomération Bergeracoise, trois quartiers prioritaires ont été retenus par décret du 30 décembre 2014, regroupant 5 563 habitants (2016). Tous les trois sont situés sur le territoire communal de Bergerac : Quartier Rive Gauche, Quartier des Deux Rives et Quartier Nord.

Fondé sur la participation des habitants et sur l'implication de l'ensemble des partenaires locaux, le Contrat de Ville a pour objectif de réduire les écarts de développement entre ces quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération, en améliorant les conditions de vie de leurs habitants.

Un appel à projets est lancé annuellement afin de faire émerger des projets cohérents avec les orientations stratégiques prioritaires du Contrat de Ville :

- Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation,
- Lever les freins d'accès à l'emploi,
- Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes,
- Développer le lien social et lutter contre les discriminations,
- Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités,
- Renforcer l'attractivité des quartiers,
- Mener une action volontariste en faveur de l'habitat,
- Développer et généraliser les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité.

Les projets conformes aux attentes du Contrat de Ville peuvent bénéficier d'un soutien financier des différents partenaires : Etat, Région, Département, Europe, Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Ville de Bergerac, Caisse des dépôts et consignations, CAF, ARS, MSA ...

Dans le cadre de l'appel à projet 2017 et de l'attribution de subventions, la Communauté d'Agglomération a mis en place une grille d'évaluation pertinente et cohérente avec les orientations stratégiques du Contrat de Ville mais également avec ses propres compétences (Cf. délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2017). Le dispositif est reconduit pour l'appel à projets de cette année.

Aussi, les projets sont évalués selon les critères suivants :

- Effort de partenariat entre les porteurs de projets,
- Garantie de l'égalité Homme/Femme,
- Cohérence géographique du public cible des actions par rapport aux habitants des quartiers prioritaires,

- Corrélation avec les piliers du Contrat de Ville et les compétences de la CAB,
- Pertinence de l'utilisation de crédits spécifiques par rapport au droit commun,
- Impact environnemental de l'action,
- Pérennité de l'action.

De plus, la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les Conseils citoyens. Ils permettent notamment de conforter les dynamiques existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée. Représentant un espace de propositions et d'initiatives, ils garantissent la place des habitants dans toutes les instances de pilotage.

Selon l'esprit de la loi, les Conseils citoyens sont associés à la démarche d'évaluation.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a souhaité par conséquent intégrer l'avis des Conseils citoyens dans l'évaluation des projets.

L'évaluation est composée comme suit :

- Une note / 15 points basée sur les critères d'évaluation de la CAB précisés ci-dessus
- Une note / 5 points basée sur l'avis des Conseils citoyens

En découle une note globale sur 20 points qui permet de pondérer la demande de subvention selon une règle claire.

Concernant l'appel à projets 2018 et selon les modalités de cette nouvelle grille d'évaluation, la CAB propose de subventionner 31 projets relevant de la Politique de la Ville pour un montant total de 58 000 € et de conduire, au travers de ses propres services, 4 opérations en faveur des quartiers prioritaires.

PROJET PRÉSENTÉ	PORTEUR DU PROJET	PROPOSITION DE SUBVENTION
Thématique « <i>Emploi, insertion et développement économique</i> »		
<i>Créer sa boîte, pourquoi pas vous ?</i>	Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE 24)	1 000 €
<i>Chacun son métier, chacun ses compétences</i>	Maison de l'Emploi Sud-Périgord	7 500 €
<i>Orient'Activ</i>	Retravailler Sud-Ouest	1 100 €
<i>Vignes et insertion</i>	Association BASE	1 700 €
<i>Insertion : travaux sur les équipements sportifs</i>	Ville de Bergerac	800 €

PROJET PRÉSENTÉ	PORTEUR DU PROJET	PROPOSITION DE SUBVENTION
Thématique « <i>Prévention et lutte contre les discriminations</i> »		

<i>Les filles montent au filet</i>	Association BASE	1 000 €
<i>Accès aux droits et promotion de l'égalité et de la citoyenneté</i>	CIDFF 24	3 400 €
<i>Action d'insertion et de promotion de la santé globale auprès de jeunes femmes en situation d'exclusion</i>	MAT – Ville de Bergerac	500 €
<i>Mots cailloux</i>	Ecole des Parents et Educateurs de Dordogne	800 €
<i>Ecole de la Seconde Chance</i>	Association Seconde Chance	2 000 €
Thématique « Culture et cohésion sociale »		
<i>Ateliers de familiarisation aux techniques télévisuelles</i>	Canal Pourpre	500 €
<i>Jeu en résidence</i>	Jeu déambule	500 €
<i>La culture franchit les murs</i>	Les Papillons Blancs	500 €
<i>Service de médiation santé</i>	L'Atelier	10 000 €
<i>Ateliers d'expression en mixité sociale</i>	Les Arts à souhait	2 500 €
<i>European Youth Kulturfabrik</i>	Melkior Théâtre	10 000 €
<i>Résidences Nomades</i>	La Gargouille	1 500 €
<i>Cohésion sociale</i>	Union Familiale Bergeracoise	600 €
<i>Orchestre à l'école</i>	Union Musicale Bergeracoise	700 €
<i>Si t'es foot !</i>	US La Catte	1 000 €
<i>Rugby citoyen</i>	US Bergerac	1 000 €
<i>L'Art est ouvert</i>	La Nouvelle Galerie	1 000 €

Thématique « Lien social et citoyenneté »		
<i>Fête de la Fraternité</i>	Ligue de l'Enseignement	1 000 €
<i>Tous en scène !</i>	Coopérative scolaire Jean Moulin – AD OCCE	400 €

<i>Les tambours solidaires</i>	Power Siam	1 000 €
<i>Jardins solidaires</i>	Les Restaurants du Cœur	1 000 €
<i>Aide aux devoirs</i>	PARI Rive Gauche	800 €
<i>Café associatif enfants/parents</i>	Pitchouns et Grands	1 200 €
<i>Jardins solidaires</i>	Vivre Mieux à Bergerac	1 000 €

Une subvention de 2 000 € est accordée à l'association des Conseils Citoyens : 500 € au titre de l'aide aux projets et 1 500 € au titre du Fonds de Participation des Habitants.

<u>Pour information :</u>	
En parallèle aux subventions versées aux porteurs de projet, la CAB pilote 4 actions pour les coûts suivantes :	
<i>Lettre d'information « Politique de la Ville »</i>	2 500 €
<i>Lieu d'Accueil Ponctuel et Solidaire (LAP'S) (Pôle Jeunesse)</i>	17 840 €
<i>Actions jeunes (BIJ)</i>	12 500 €
<i>Cultures urbaines (BIJ)</i>	15 390 €

La CAB peut également apporter son soutien à un certain nombre de projets par des aides indirectes : prêt de matériels et de lieux, communication, aide en termes d'ingénierie (ex : montage de dossiers en vue d'une labellisation...).

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver l'attribution des subventions aux associations proposées dans les tableaux ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

M. le Président : Monsieur Carpe nous rapporte le point suivant.

D 2018 – 064

RAPPORTEUR : Claude CARPE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Carpe : Vous avez reçu avec la convocation les statuts et les renseignements par rapport au Syndicat Mixte Intermodal Nouvelle Aquitaine, le SMINA. Ce que je voudrais vous proposer c'est vous donner un complément d'information par rapport à ce que vous avez eu de façon à vous éclairer un peu plus sur ce syndicat. Vous dire qu'il est composé de 5 bassins multimodaux ; la CAB appartient au bassin multimodal qui s'appelle Limousin Périgord, dans lequel il y a le département de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne. Dans ce bassin multimodal, il y a 9 membres et 46 membres pour l'ensemble. Vous voyez qu'il y a 5 bassins multimodaux, ce qui fait à peu près, avec les 9, pour le nôtre ça fait 45, donc on est bien représentés. A l'intérieur de ce bassin multimodal, il va y avoir un vice-président de désigné, qui assistera et qui fera partie du bureau au siège de la Région. La première réunion de ce syndicat du bassin a lieu le 2 mai pour désigner le président et les délégués. Ensuite ce que je peux vous dire c'est qu'à l'origine, ça fait 14 mois que s'est commencée cette idée, à l'origine le financement devait se faire par un Versement Transport additionnel. Or, notre Communauté est à 0,3 donc ce n'est pas un gros VT sauf qu'il y avait des communautés qui avaient un VT beaucoup plus élevé et qui se sont offusquées. Et ils se sont orientés vers une nouvelle forme de financement, à savoir par tranches de population. Pour notre Communauté, on est inférieurs à 75 000 habitants et le versement qui est demandé c'est 20 000 €. 20 000 € pour une année pleine, en sachant que ce Syndicat va être en place à partir du 4 juin, donc le financement pour la moitié d'un an c'est 10 000 €.

Ensuite, vous dire que le budget prévisionnel du Syndicat est de 1 700 000, pour l'année pleine toujours, il est donc de 885 000 pour 2018. Et dans ce budget prévisionnel, il est prévu 463 000 € pour les investissements. Voilà l'essentiel que je croyais utile à vous dire.

Ensuite, parallèlement à ça, il faut qu'on désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant. Je vous le dis, je suis candidat pour le délégué titulaire. Et avec le Président on a rencontré Monsieur Garrigue, qui n'est pas là ce soir mais on lui a demandé s'il acceptait d'être délégué suppléant puisqu'il s'est occupé de la ligne ferroviaire et il a répondu dans l'affirmative. Donc la deuxième partie de la délibération c'est que je suis candidat. S'il y en a d'autres vous vous manifestez. Et que Daniel Garrigue en est le suppléant.

Si vous avez des questions.

M. le Président : Est-ce qu'il y a des questions concernant ce dossier ? Il n'y en a pas, je propose de passer au vote.

M. Laporte : Le vote est clos.

Pour : 62

Contre : 0

Abstention : 6

C'est adopté.

DELIBERATION ET VOTE

Les nouveaux enjeux en matière de mobilité ont conduit la Région Nouvelle-Aquitaine à structurer la gouvernance de l'intermodalité dont elle assure désormais le rôle de chef de file.

Les réflexions et travaux partenariaux menés durant l'année 2017 ont permis de définir de manière partagée les contours, les compétences, la gouvernance ainsi que le financement du futur Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine (SMINA), qui doit contribuer à améliorer la mobilité sur l'ensemble du territoire régional.

Élaboré en concertation par les 28 autorités organisatrices de Nouvelle-Aquitaine, il contribuera également à renforcer les offres de transport collectif pour les déplacements du quotidien, et ce à travers la mise en œuvre d'un Versement Transport additionnel sur les aires à dominante urbaine des Autorités Organisatrices de la Mobilité volontaires et concernées par des services de transport complémentaires.

Un syndicat mixte d'intermodalité

La création du **Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine (SMINA)**, inspiré des dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000, constitue un levier privilégié pour consolider, coordonner et faire accélérer les démarches d'intermodalité menées par les autorités organisatrices sur tout le territoire régional.

Le SMINA, qui vise à réunir la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ensemble des 27 autorités organisatrices de la mobilité, constituera le plus grand syndicat mixte de France de par son étendue géographique et le nombre de réseaux de transport concernés.

Avec pour objectif majeur d'assurer l'instauration d'une véritable chaîne de déplacement, le SMINA a vocation à exercer les compétences obligatoires suivantes prévues par la loi:

- coordination des services de transport offerts par les autorités organisatrices membres, permettant d'assurer des correspondances horaires de qualité ainsi qu'une facilité matérielle de passer d'un mode à un autre, grâce à la réalisation de pôles d'échanges ;
- déploiement d'un système d'information multimodal (SIM), à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, diffusant des informations claires et exhaustives pour la préparation de son déplacement, tout en restant informé en temps réel des éventuelles perturbations pendant ledit déplacement ;
- mise en place de tarifications coordonnées permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés, visant à pouvoir acquérir, de façon simple et à tout moment, les titres et abonnements nécessaires à l'usage de l'ensemble du bouquet de mobilité.

Une des premières actions du SMINA sera la mise en ligne dès septembre 2018 du projet de système d'information multimodal (SIM) qui disposera :

- des fonctionnalités classiques attendues de ce type d'outil (calculateur d'itinéraires tout mode, état du trafic, recherche d'informations horaires et

tarifaires, mise en relation d'usagers pour bénéficier de covoiturage ou de tarifs « groupe », etc...) ;

- de services innovants facilitant l'utilisation des transports collectifs (temps réel, guidage lors du trajet, informations prédictives avec par exemple l'occupation de parc-relais ou la disponibilité de vélos en libre-service, vente en ligne sur support dématérialisé) ;
- d'une grande disponibilité quant aux canaux de diffusion (site internet, application mobile / tablette, web services / marques grises, afficheurs légers dans les PEM, etc...).

A titre facultatif, le SMINA pourra également se voir transférer par ses membres d'autres compétences (organiser des services publics réguliers et des services à la demande et assurer, à ce titre, la réalisation et la gestion d'équipements et d'infrastructures de transport) ou apporter un concours financier à la mise en œuvre ou à l'amélioration par ses membres de projets de transport concourant à la poursuite de l'intérêt syndical.

En outre, le SMINA, dans sa logique de structure de coopération entre Autorités Organisatrices, jouera également un rôle actif quant à la planification des déplacements à court, moyen et long terme, et ce en vue de proposer de nouvelles solutions de mobilité aux habitants de la Nouvelle-Aquitaine (réseaux de cars express, TER métropolitains, coordination des politiques « covoiturage » et « vélo », soutien aux études de déplacements, etc...).

L'ensemble de ces sujets étant tout particulièrement attendus par de nombreux territoires, la mise en œuvre du SMINA contribuera à améliorer les déplacements pour l'ensemble de nos habitants.

Gouvernance et financement

La gouvernance du SMINA, organisée de façon inédite avec un découpage du territoire régional en bassins d'intermodalité, repose sur un double niveau d'instances :

- un Comité Syndical assurant le pilotage général et la mise en œuvre des projets d'envergure régionale comme le SIM ou l'interopérabilité billettique ;
- des Comités de bassin, associant Région Nouvelle-Aquitaine et autorités organisatrices de la mobilité, assurant la mise en œuvre des projets d'envergure locale.

La question de la gouvernance, particulièrement prégnante, a ainsi été travaillée afin de permettre la meilleure représentativité possible pour l'ensemble des membres (garantie statutaire d'un équilibre pour chaque autorité organisatrice quant aux voix au sein des instances syndicales, à la population couverte ainsi qu'au montant de cotisation financière demandée) mais aussi de rassurer les autorités organisatrices sur une non hégémonie de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les dispositions législatives en vigueur pour les syndicats mixtes issus de la loi SRU n'offrent pas la possibilité d'associer d'autres membres que des collectivités organisatrices de transport ou de mobilité.

Toutefois, il demeure possible d'associer aux travaux du SMINA, à titre consultatif et donc sans voix délibérative, toute collectivité territoriale intéressée par les sujets de l'intermodalité. C'est ainsi qu'il sera proposé aux Départements et aux Communautés de communes qui le souhaitent de participer aux séances du Comité Syndical et des Comités de bassin.

Financé par les cotisations de ses membres pour l'exercice de ses compétences obligatoires, le SMINA pourra également bénéficier du produit du Versement Transport additionnel levé sur les aires à dominante urbaine des autorités organisatrices de la mobilité désireuses d'aller plus loin dans la coopération à travers l'exercice local de compétences facultatives ou d'activités annexes. A cette ressource fiscale facultative, pourront venir s'ajouter les éventuelles subventions FEDER sollicitées dans le cadre des projets syndicaux.

A titre indicatif, le SMINA sera ainsi doté, pour mettre en œuvre les projets de portée régionale, d'un budget prévisionnel de 1,7 M€ en année pleine (sur la base de l'adhésion des 28 autorités organisatrices) pour lequel la Communauté d'Agglomération Bergeracoise interviendra à hauteur de 20 000 €/an.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adhérer au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine (SMINA), au vu des statuts proposés en annexe à la présente délibération.

DECISION :

Adopté par 62 voix pour, 6 abstentions.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine (SMINA).

Il est proposé de désigner Claude CARPE (titulaire) et Daniel GARRIGUE (suppléant).

DECISION :

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Locales, les candidats proposés sont élus.

M. le Président : On passe au 12^{ème} point, c'est Fabien.

Habitat – Ouverture d'un guichet enregistreur au Système National d'Enregistrement

D 2018 – 065

RAPPORTEUR : Fabien RUET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Ruet : Sur ce dossier, l'ouverture d'un guichet enregistreur au Système National d'Enregistrement, n'oubliez pas un guichet cher à Thierry Auroy-Peytou, il s'agit davantage de pouvoir avoir accès au Système National d'Enregistrement depuis que les demandes de logements sociaux ont été centralisées. A partir du moment où la loi nous a conféré la supervision des attributions de logements sociaux sur le territoire de la CAB, des 3 000 logements sociaux, il nous est nécessaire et utile de pouvoir rentrer dans ce Système National d'Enregistrement ; de pouvoir faire les extractions des demandes qui ne sont pas traitées, et de pouvoir les confronter aux demandes de logements sociaux. Et pour pouvoir avoir accès à ce Système National d'Enregistrement, il faut approuver l'ouverture d'un guichet enregistreur auprès du gestionnaire territorial de ce Système National et d'autoriser le Président à signer tous les documents.

Il faut savoir que cela nous permettra aussi de mieux comprendre ce fameux taux de tension de logements sociaux qu'on nous oppose à 4,54 pour essayer de voir qu'est-ce qui se cache derrière ces demandes qui ne seraient pas attribuées. Puisque aujourd'hui on nous dit il faut que vous construisiez, que ce soit Prigonrieux ou Bergerac, 25 % de logements sociaux parce que vous ne respectez pas vos obligations d'attribution, vous avez un taux de tension de 4,54. D'accord on a un taux de tension à 4,54 mais nous les réalités, que ça soit des commissions d'attribution ou des bailleurs sociaux, ne correspondent pas à cette situation. Aujourd'hui, la démarche qu'on vous propose est de pouvoir aussi rentrer dans ce système et d'essayer de pouvoir y apporter des réponses.

M. le Président : Merci Fabien de rappeler aussi cette anomalie forte sur la ville de Bergerac concernant l'article 55 et vous signaler qu'on a, avec Madame la Préfète la semaine dernière, alerté le ministre de la Cohésion du Territoire sur ce point, et qu'on verra si on peut avancer sur cette hérésie. Je voulais aller jusque-là dans mon propos. Est-ce que vous avez des questions ? Il n'y en a pas je vous propose de voter.

M. Laporte : Le vote est clos.

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

DELIBERATION ET VOTE

En 2014, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), en complément de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, a défini un cadre nouveau à l'échelle intercommunale afin d'améliorer le service aux demandeurs d'un logement social, et de définir des stratégies locales en matière d'attributions.

Cette réforme se traduit notamment par :

- la mise en place de Conférences Intercommunales du Logement (créée pour la CAB le 6 juillet 2017) qui réunissent l'ensemble des acteurs et qui doivent définir des orientations en matière d'attributions dans un « document cadre d'orientation sur les attributions » et sa déclinaison territoriale dans une « Convention Intercommunale d'Attribution ».
- l'intégration aux programmes Locaux de l'Habitat d'un « Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des demandeurs » (PPGDID) qui définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et les orientations destinées à satisfaire le droit à l'information du demandeur, en fonction des besoins et des circonstances locales.

L'article 70 de la Loi Egalité Citoyenneté du 27 janvier 2017, est venu compléter l'article L. 441 du Code de la Construction et de l'Habitation, en affirmant le principe du droit au logement et l'objectif de mixité sociale :

- « L'attribution des logements locatifs sociaux (LLS) participe à la mise en œuvre du droit au logement afin de satisfaire les besoins des personnes de ressources modestes et des personnes défavorisées ;
- L'attribution des LLS doit favoriser l'égalité des chances des demandeurs et la mixité sociale des villes et des quartiers, en permettant l'accès à l'ensemble des secteurs d'un territoire de toutes les catégories de publics éligibles au parc social et en favorisant l'accès des ménages dont les revenus sont les plus faibles aux secteurs situés en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Les collectivités territoriales et les réservataires de logements locatifs sociaux concourent, en fonction de leurs compétences, à la réalisation des objectifs mentionnés aux alinéas précédents. »

La mise en œuvre de ces orientations se fait par le biais de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), document contractuel définissant les engagements des partenaires et notamment pour « chaque bailleur social ayant des logements sur le territoire concerné, un engagement quantifié et territorialisé d'attributions de logements : à des ménages à bas revenus hors QPV, aux personnes bénéficiaires du DALO et à des personnes répondant aux critères de priorité, ... »

La CIA couvrant notre territoire a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 29 janvier 2018.

Dans chaque QPV, une commission (pré-commission) composée des bailleurs sociaux, des réservataires, du maire et du représentant de l'EPCI est chargée de désigner, d'un commun accord, les candidats pour l'attribution des logements disponibles, selon les modalités définies par la convention d'attribution.

Le respect de ces engagements fait l'objet d'une évaluation annuelle présentée à la conférence Intercommunale du Logement.

Afin de pouvoir mener pleinement son rôle lors de ces pré-commissions, la CAB doit pouvoir disposer des informations nécessaires concernant les demandeurs de

logements sociaux. L'ensemble des demandes étant centralisé au Système National d'Enregistrement (SNE), il est nécessaire de pouvoir disposer d'un droit d'ouverture d'un guichet enregistreur au SNE.

Le Code de la Construction et de l'Habitation indique dans son article R 441-2-1 : « Le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents, lorsqu'ils ont pris une délibération à cet effet, peuvent être services enregistreurs ».

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver la démarche d'ouverture d'un guichet enregistreur auprès du gestionnaire territorial du Système National d'Enregistrement.
- autoriser le Président à signer tout document inhérent à cette démarche.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour, 3 non-participations.

M. le Président : On passe au 13^{ème} point, c'est Jacqueline qui rapporte ce dossier.

Décharge de responsabilité et remise gracieuse pour la régie de recettes de l'accueil de loisirs « Toutifaut » à Bergerac
--

D 2018 – 066

RAPPORTEUR : Jacqueline VANDENABEELE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Vandenabeele : Dans la nuit du 22 au 23 juin 2017, l'accueil de loisirs Toutifaut à Bergerac a été victime d'un vol avec effraction. Le déficit a été constaté par la trésorerie municipale à hauteur de 9 358,28 € ; une plainte contre X a été déposée le 23 juin 2017 auprès du commissariat de Bergerac. Le régisseur a sollicité par courrier la décharge de responsabilité et la remise gracieuse des déficits constatés sur la régie. La remise gracieuse vise à prendre en compte les circonstances d'apparition du déficit de la situation personnelle du régisseur. La décharge de responsabilité est accordée en cas de circonstances de force majeure impliquant qu'aucune faute ou négligence n'a été commise par le régisseur.

Conformément à l'instruction codificatrice, sur les régies 06031ABM du 21 avril 2006, le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur les demandes présentées par le régisseur.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur la demande de remise gracieuse de décharge de responsabilité formulée par Madame Jessica Guibert, régisseur titulaire de la régie de recettes à l'accueil de loisirs Toutifaut de Bergerac. La prise en charge par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise de la somme de 9 358,28 € qui permet d'apurer le déficit de la régie de recettes.

M. le Président : Je crois qu'il est important d'apporter notre soutien à travers ce vote à la personne, par rapport à cette situation. Monsieur Zapéra.

M. Zapéra : Je pense que vous avez raison, il faut apporter tout notre soutien et pour apporter notre soutien il faut qu'il y ait des procédures qui soient en place, je pense pour les coffres-forts, je le dis très tranquillement je pense que ce n'est pas normal qu'on trouve 9 500 € dans un coffre-fort. Moi au travail, j'ai 18 coffres-forts dispersés sur toute l'Aquitaine, j'ai 3 centres aérés, le coffre il est vidé toutes les semaines. Toutes les semaines, une fois par semaine il est vidé. C'est de l'argent public mais c'est surtout pour protéger les salariés en cas de braquage. Parce que là elle a eu de la chance la personne parce que ça s'est fait la nuit, imaginez en journée que quelqu'un vienne braquer. Comment ça se fait qu'au niveau des procédures on ait un coffre qui soit plein à 9 000 € ? Un coffre ça se vide une fois par semaine. Et moi je vous invite Monsieur le Président, pour protéger nos salariés donc je m'adresse aussi à Monsieur Rochoir, de voir avec la Direction Générale des Services quelles sont les procédures qui sont en place pour les coffres-forts pour essayer de mettre en place une rotation pour les vider à minima une fois par semaine. Parce que ce n'est pas normal qu'il y ait 9 000 € dans un centre aéré.

M. le Président : Je suis d'accord sur le principe Monsieur Zapéra, mais la personne qui a fait cette effraction ne savait pas la somme qu'il y avait dans le coffre-fort. C'est vrai quand on le sait la somme peut susciter un intérêt.

M. Zapéra : Cette délib, elle est publique donc maintenant tout le monde sait qu'il y a 9 000 € dans nos coffres-forts, donc je pense qu'il faut les vider une fois par semaine. Et il faut protéger les salariés.

M. le Président : Ok sur le principe qu'il faille regarder l'intérêt qu'il y a à minimiser les montants qu'il y a dans ces coffres-forts mais là on voit bien que c'est une situation « tragique ». Il y avait des chèques et des CESU.

Je vous propose de passer au vote.

M. Laporte : Le vote est clos.

Pour : 64

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

DELIBERATION ET VOTE

Dans la nuit du 22 au 23 juin 2017, l'accueil de loisirs « Toutifaut » à Bergerac a été victime d'un vol avec effraction. Le déficit a été constaté par la Trésorerie Municipale à hauteur de 9.358,28 €.

Une plainte contre X a été déposée le 23 juin 2017 auprès du commissariat de Bergerac.

Le régisseur a sollicité par courrier la décharge de responsabilité et la remise gracieuse des déficits constatés sur la régie.

La remise gracieuse vise à prendre en compte les circonstances d'apparition du déficit et la situation personnelle du régisseur.

La décharge de responsabilité est accordée en cas de circonstances de force majeure, impliquant qu'aucune faute ou négligence n'a été commise par le régisseur.

Conformément à l'instruction codificatrice sur les régies n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006, le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur les demandes présentées par le régisseur.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur :

- la demande de remise gracieuse et de décharge de responsabilité formulée par Mme Jessica GUIBERT, régisseur titulaire de la régie de recettes de l'accueil de loisirs « Toutifaut » à Bergerac ;
- la prise en charge par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise de la somme de 9.358,28 € qui permet d'apurer le déficit de la régie de recettes.

Pour information, un titre de recettes exceptionnel sera émis pour un montant de 8.655,28 € correspondant aux chèques volés mais refaits par les familles. Seuls les règlements effectués par chèques CESU et en espèces n'ont pu être réclamés aux familles.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour.

M. le Président : Le point suivant, il s'agit de vendre un terrain aux Sardines, c'est Olivier Dupuy qui présente ce dossier.

ZAE les Sardines : vente d'un terrain à la Sci Dana
--

D 2018 – 067

RAPPORTEUR : Olivier DUPUY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Dupuy : Il s'agit effectivement de la vente d'un terrain sur la zone d'activité des Sardines. Monsieur Daniel Billard, dirigeant de la Société Décors et Paysages installée sur la commune de Saint-Laurent-des-Vignes, souhaite créer une nouvelle activité de négoce de pierres naturelles, granulats, galets de décoration, dans un environnement paysager sur la ZAE des Sardines. Pour ce faire, il crée une nouvelle société Pierres et Passion. Ce projet devrait permettre à la société de procéder à la création nette de 1 à 3 emplois. Ainsi, la SCI Dana souhaite se porter acquéreur d'une parcelle cadastrée SBX N° 336 d'une surface totale de 6 044 m² environ au prix de 20 € le m², soit pour un montant total de 120 880 € hors taxes conformément à l'estimation du Domaine. Ce prix s'entend TVA sur marge non comprise.

Il est proposé de désigner Maître Le Garrec, notaire à Boulazac, pour rédiger l'acte de vente à intervenir.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus et désigner Maître Le Garrec notaire à Boulazac pour représenter les intérêts de la CAB sur ce dossier.

M. le Président : Des interventions ? Il n'y en a pas, je vous propose de voter.

M. Laporte : Le vote est clos.

Pour : 63

Contre : 0

Abstention : 1

C'est adopté.

DELIBERATION ET VOTE

Monsieur Daniel BILLARD, dirigeant de la société Décors et Paysages installée sur la commune de St Laurent des Vignes, souhaite créer une nouvelle activité de négoce de pierres naturelles granulats, galets de décoration dans un environnement paysagé, sur la ZAE des Sardines. Pour cela, il crée une nouvelle société « Pierres et Passions ».

Ce projet devrait permettre à la société de procéder à la création nette de un à trois emplois à terme.

Ainsi, la S.C.I. DANA (ou tout ayant droit qui se substituerait) souhaite se porter acquéreur d'une parcelle cadastrée S° BX n° 336 (lot 3) d'une surface totale de 6 044 m² environ au prix de 20 € H.T le m², soit pour un montant total de 120.880 € H.T conformément à l'estimation des domaines.

Ce prix s'entend TVA sur la marge non comprise.

Il est proposé de désigner Maître Le Garrec, Notaire à Boulazac, pour rédiger l'acte de vente à intervenir.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus et désigner Maître Le Garrec, notaire à Boulazac, pour représenter les intérêts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

DECISION :

Adopté par 63 voix pour, 1 abstention et 3 non-participations.

M. le Président : On passe au point suivant.

Acquisition de terrains sur la commune de Gardonne

D 2018 – 068

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Il s'agit d'acquérir une unité foncière à Gardonne, sur 71 728 m², pour permettre l'expression d'un projet de partenariat avec la Chambre d'Agriculture

pour mettre en place une production biologique sur ce terrain. C'est un projet qui est porté par la Chambre d'Agriculture en partenariat avec la CAB et les autres acteurs du projet alimentaire territorial sur notre territoire. Vous avez les détails. Vous lisez bien 80 % de l'assiette éligible à une subvention de l'Agence de l'eau ; on nous avait informés que c'était un dossier prioritaire mais on reste prudents par rapport à l'Agence de l'eau qui a vu ses crédits s'effondrer au niveau de l'agence de bassin puisque les fonds disponibles sont passés de 280 millions à 210 millions, ce n'est pas une petite économie, donc aujourd'hui il faudra regarder un peu aussi avec attention, puisque les taxes que l'on paie sur l'eau normalement sont réaffectées à l'eau et on peut aujourd'hui légitimement douter de ce principe quand on voit l'érosion significative de ces fonds. Pascal ?

M. Delteil : Normalement, il y aurait bien ces 80 % mais, comme le disait Monsieur le Président, il est possible que ça puisse être réduit. Par contre, dans tous les cas ça sera toujours dans cet ordre là a priori puisque c'est par rapport au puits de protection de la Prade, au puits d'eau potable.

M. Faure : Par rapport à ce projet, vous savez très bien ce que je pensais du projet des Nébouts, donc je ne change pas ma position par rapport au projet de Gardonne parce que je pense que l'installation d'un jeune ou d'un moins jeune, même en culture bio, ça ne doit pas dépendre de la Communauté d'Agglo, parce qu'il y a la SAFER qui je pense doit être capable de trouver des gens pour acquérir ce foncier en direct ; ils peuvent monter des dossiers avec le... (inaudible); en plus par rapport à la zone de protection par rapport au puits qu'il y a au niveau de Gardonne, alors là j'é mets énormément de réserves parce que c'est vrai qu'il y a une zone de protection mais autour de cette zone où il va y avoir ces 7 hectares qui vont être cultivés en production bio, il y a des arboriculteurs qui font 25 à 30 traitements sur les fruits. Alors là je ne comprends pas trop. L'Agence de l'eau, elle va investir là-dedans, mais il va falloir qu'elle investisse sur tout le secteur parce que si on veut, si vraiment ces 7 hectares sont dans la zone de protection, il faut vraiment mettre tout le secteur en zone de protection et interdire tout traitement sur ce secteur. Alors là c'est vrai en plus, je ne sais pas si c'est à la Communauté d'Agglo d'investir dans un schéma comme ça parce que je crois que la SAFER et le... (inaudible), ils ont les moyens de trouver des jeunes qui veulent peut-être s'installer en bio ou autre. C'est vrai que je ne soutiendrai pas ce projet.

M. Delteil : Par rapport à la zone de protection, la zone de protection elle n'est pas sur les produits de traitement phytosanitaires en vignes et vergers, elle est surtout sur des désherbants et avec des molécules historiques, on retrouve encore des traces de Simazine et Atrazine ; c'est surtout à cause de ça.

M. Faure : La Simazine et l'Atrazine ça fait plus de 20 ans qu'on n'en emploie plus. Donc le problème c'est d'où ça vient. Ça veut dire qu'à un moment donné ça a été employé peut-être sans trop raisonner. Moi je suis plus pour une agriculture raisonnée, ça je n'arrête pas de le dire parce que je sais ce que c'est plutôt que ça.

M. le Président : Je voudrais rappeler deux petites choses. La première c'est que je partage tout à fait ta vision Jean-Pierre sur le fait que la majorité de l'agriculture de demain doit être une agriculture raisonnée. On ne nourrira pas la planète avec du bio. C'est une demande d'une population, c'est le mieux le bio mais tout le monde n'a pas le pouvoir d'achat pour se nourrir en bio et la solution transitoire pour améliorer l'alimentation de nos habitants c'est l'agriculture raisonnée. Je suis parfaitement d'accord avec ça.

Le deuxième point que je voulais rappeler, c'est qu'il s'agit d'actions qui seront menées à la fois sur les Nébouts et sur le terrain de Gardonne, qui ont pour objectif de former

des gens. L'idée ce n'est pas d'installer des gens, c'est de créer des espaces de formation, pour que les gens puissent s'installer en toute crédibilité, en ayant les éléments pour espérer réussir dans leur exploitation future. Il y a une proposition qui est faite par Agrobio, on n'y revient pas, sur les Nébouts, toujours dans l'esprit de formation et il y a une proposition de formation aussi faite par la Chambre d'Agriculture sur les terrains de Gardonne.

Je vous propose de voter ce dossier.

M. Laporte : Le vote est clos.

Pour : 47

Contre : 10

Abstentions : 7

La délibération est adoptée.

DELIBERATION ET VOTE

Dans le cadre du projet de structuration d'une filière Légumes bio en Bergeracois et du Projet Alimentaire du Territoire, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise envisage d'acquérir des terrains agricoles appartenant à la SAFER situés sur la commune de Gardonne.

Cette acquisition porterait sur les parcelles S° A n° 1177, 1192, 1193 et 1194 d'une surface globale de 71 728 m² comprenant un bâtiment (ancien séchoir à tabac) et s'effectuerait au prix de 52.385 € HT.

Situés en zone de captage prioritaire, l'acquisition de ces terrains peut être accompagnée par l'Agence de l'eau à hauteur de 80 % de la dépense éligible qui s'établit à 44 900 €*.

L'objectif de cette acquisition est de permettre à un agriculteur en reconversion de s'installer et s'orienter vers de la production bio destinée à l'approvisionnement de la restauration collective. L'animation et la gestion du site seraient confiées à la Chambre d'Agriculture.

Un bail contenant des clauses environnementales sera signé avec l'exploitant qui s'engagera à mettre en place des pratiques culturales adaptées visant à protéger notamment la ressource en eau et limiter la pollution des sols. Le preneur s'engagera à la conduite des productions suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Le plan de financement de l'acquisition serait le suivant :

Dépenses :

Prix principal d'acquisition :	45 000 €
Frais divers :	7 385 €

TOTAL	52 385 €
--------------	-----------------

Recettes :

Subvention Agence de l'eau (80% de l'assiette éligible)	35 920 €
Autofinancement CAB :	16 465 €
	<hr/>
TOTAL	52 385 €

*Détail du montant de 44 900 € pris en compte pour le calcul de la subvention Agence de l'eau :

- Acquisition terrains :	40 000 €
- Rémunération de la SAFER :	2 250 €
- Frais d'acquisition CAB :	1 800 €
- Frais de portage (frais financier) :	850 €
	<hr/>
	44 900 €

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à :

- signer l'acte d'acquisition correspondant aux conditions énoncées ci-dessus ;
- solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'eau.
- désigner Maître Allory, notaire à La Force, pour représenter les intérêts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

DECISION :

Adopté par 47 voix pour, 10 contre, 7 abstentions et 3 non-participations.

M. le Président : Je vous propose de passer au 16^{ème} dossier, c'est de l'aide à l'investissement, c'est Olivier Dupuy qui rapporte ce dossier.

Aides à l'investissement : Menuiserie Peny à Gardonne - Pâtisserie François à Bergerac - Sarl Pouget Michelle à Bergerac - Mon Coiffeur exclusif à Bergerac

RAPPORTEUR : Olivier DUPUY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Dupuy : Je vais vous présenter différents dossiers d'aide à l'investissement, tous ces dossiers ont été présentés en commission économie, ils ont tous eu un avis favorable.

Le premier dossier concerne la menuiserie Peny qui est sur la commune de Gardonne. Monsieur Peny souhaite créer son entreprise d'ébénisterie et de menuiserie sur la

commune de Gardonne. Dans ce cadre, il doit investir un montant de 28 351 €. Il envisage de créer un emploi. Le plan de financement vous est mis sur la délibération. La CAB a été sollicitée pour intervenir à hauteur de 3 500 € au titre des investissements immobiliers. Le taux d'aide publique est de 14,5 % pour la partie immobilière et n'excède pas le taux maximum autorisé par le régime s'agissant d'une petite entreprise. La Région et le Département ont été sollicités.

M. Dupuy : Deuxième dossier, il s'agit de la SAS Pâtisserie François, pâtissier chocolatier installé rue Valette et rue Sainte-Catherine à Bergerac. Elle dispose d'un laboratoire de transformation situé rue Bergeronnettes qui n'est plus adapté à l'activité. Aussi, dans le cadre de son développement notamment à l'export, et afin d'accroître ses capacités de production, Monsieur Granger souhaite créer un nouveau laboratoire sur la ZAE de Vallade. Le montant total des investissements s'établit à 426 787 €. La société emploie à ce jour 15 salariés dont 4 apprentis et envisage de créer dans ce cadre de développement 2 à 3 emplois. Pareil, le plan de financement est noté sur la feuille.

La CAB sollicitée propose d'intervenir à hauteur de 20 000 € au titre des investissements immobiliers. La Région interviendrait à hauteur de 30 000 € et le Département également à hauteur de 30 000 € pour la partie matériel.

Le taux d'aides publiques cumulées est de 18,74 %, n'excède pas le taux maximum autorisé.

M. Dupuy : Troisième dossier, aide à l'investissement de la SARL Pouget Michelle sur la commune de Bergerac. Cette personne exploite actuellement sur Périgueux un salon de coiffure écoresponsable à l'enseigne L'Hair Bio. Dans le cadre de son développement, elle souhaite créer un nouveau salon écoresponsable sur la commune de Bergerac, 19 rue Monet Sully. Dans le cadre de son installation, la société prévoit des investissements pour un montant d'environ 79 492 €. Le plan de financement est joint.

La CAB sollicitée propose d'intervenir à hauteur de 5 000 € au titre des investissements immobiliers. Le taux d'aides publiques de 13,18 % pour la partie immobilière, n'excède pas le taux maximum autorisé par le régime s'agissant d'une petite entreprise. Une demande d'aide est en cours auprès de la Région. Initiatives Périgord a été sollicité pour un prêt d'honneur à hauteur de 15 000 €.

M. Dupuy : Autre dossier, aide à l'investissement Mon Coiffeur Exclusif, commune de Bergerac. Madame Amélie Lescaut exploite actuellement un salon de coiffure 20 rue Berggren à Bergerac ; elle souhaite redynamiser son activité grâce à son affiliation au réseau Mon Coiffeur Exclusif. Dans le cadre de son développement, elle souhaite agrandir son salon, renforcer son identité visuelle et prévoit des investissements pour un montant total de 20 000 €. La société emploie une personne à temps complet et envisage de créer dans le cadre de son développement un emploi supplémentaire.

La CAB sollicitée propose d'intervenir à hauteur de 3 000 € dans le cadre de l'orientation 5 du SRDEII et de son règlement d'intervention, aide à l'installation et la modernisation des commerces de centre-ville. Le taux d'aides publiques de 15 % n'excède pas le taux maximum autorisé par le régime s'agissant d'une petite entreprise. Initiatives Périgord lui a accordé un prêt d'honneur de 7000 €. Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable en commission économique.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser la CAB à accorder une subvention de 3 500 € au titre de l'aide à l'investissement immobilier à la Menuiserie Peny ; autoriser la CAB à accorder une subvention de 20 000 € au titre de l'aide à l'investissement immobilier à l'entreprise Pâtisserie François ; autoriser la CAB

à accorder une subvention de 5 000 € au titre de l'aide d'investissement immobilier à la SARL Pouget Michelle ; autoriser la CAB à accorder une subvention de 3 000 € au titre de l'aide à l'investissement à l'entreprise Mon Coiffeur Exclusif ; autoriser le Président à signer des conventions fixant les conditions de versement de l'aide.

M. le Président : Y a-t-il des questions ? Thierry.

M. Auroy-Peytou : Deux questions sur ce sujet. Je voudrais savoir les critères d'attribution pour l'aide à l'investissement, si on pouvait avoir, nous, en tant que maires dans nos communes, quels sont les critères d'attribution d'aide à une installation d'une entreprise etc.

Et deuxièmement, je voudrais bien savoir le retour d'expérience sur ces entreprises qui proposent des créations d'emploi, savoir sur les années à venir, parce que j'ai toujours ce dossier D'Aucy qui m'est en travers, j'ai dû avaler un haricot de travers ! On a donné à l'époque et puis ils partent. Donc j'aimerais bien savoir si on a un suivi, si vous avez un retour sur les emplois créés, parce qu'il ne faudrait pas qu'on dise on va créer 2 ou 3 emplois et puis après ils touchent la subvention et après ils partent. Donc si on pouvait avoir un retour sur les années précédentes, depuis que nous avons créé la compétence économique pour savoir si réellement sur ce qu'on donne, je ne veux pas l'information ce soir mais si on pouvait l'avoir pour avoir un retour sur les emplois qui ont été créés. Il n'y a rien de polémique là-dessus, c'est bien qu'on donne, moi je dis il faut aider la création d'entreprises, il n'y a pas de problème, mais avoir tout de même un retour ; ce sont des finances qu'on donne.

M. le Président : Je peux te donner un retour sur l'ensemble des opérations qui ont été menées depuis la création de la CAB. On a le détail, tu pourras le consulter ; il y avait une promesse de créer 154,5 emplois et 144 ont été réalisés. Le taux est relativement positif depuis 2013. Ces dossiers sont étudiés en commission économique et souvent le caractère, l'effet de levier pour un projet de centre-ville par exemple comme sur ce coiffeur, là il ne s'agit pas d'aider un coiffeur qui va s'installer dans une galerie marchande par exemple, il y a des critères d'évaluation on peut faire confiance aux membres de la commission économique qui sont vigilants par rapport à la teneur des projets qui sont présentés. En toute transparence, on vous communiquera le règlement et puis la liste des entreprises avec emploi par emploi.

M. Auroy-Peytou : Surtout le règlement, comme ça on peut aussi aider des entreprises qui s'installent sur nos communes.

M. le Président : Tout à fait normal. D'autres interventions ? Je vous propose de voter.

M. Laporte : Le vote est clos.

Pour : 63

Contre : 0

Abstention : 1

La délibération est adoptée.

DELIBERATION ET VOTE

Aide à l'investissement : Menuiserie Peny à Gardonne

D 2018 – 069

M. PENY souhaite créer son entreprise d'ébénisterie et de menuiserie sur la commune de Gardonne.

Dans ce cadre, il doit investir pour un montant de 28.351 €HT (24.125 €HT pour les aménagements et 4.226 €HT pour le matériel).

Il envisage de créer 1 emploi.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses / Assiettes éligibles	Montant HT
Investissements immobiliers (aménagements)	24.125,00 €
Investissements matériels	4.226,00 €
	28.351,00 €

RECETTES	Montant	Assiette éligible HT	%
Subvention CAB	3.500 €	24.125 €	14,50
La société Menuiserie PENY (autofinancement et emprunt bancaire)	24.851€		
Total	28.351 €		

La CAB, sollicitée, propose d'intervenir à hauteur de 3 500 € au titre des investissements immobiliers. Cette aide s'inscrit dans l'orientation 3 du Règlement d'Intervention communautaire – Aide à la performance industrielle. Elle est attribuée sur la base du régime exempté SA 39252 des Aides à Finalité Régionale, conformément à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII signée avec la Région le 18 octobre 2017.

Le taux d'aide publique de 14,50 % pour la partie immobilière n'excède pas le taux maximum autorisé par le régime s'agissant d'une petite entreprise.

La Région et le Département ont été sollicités.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable lors de son examen par la Commission "Economie" le 28 février 2018.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- autoriser la CAB à accorder une subvention de 3.500 € au titre de l'aide à l'investissement immobilier à l'entreprise Menuiserie PENY.
- autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

DECISION :

Adopté par 63 voix pour, 1 abstention et 2 non-participations.

Aide à l'investissement : Pâtisserie François à Bergerac

D 2018 - 070

La SAS PATISSERIE FRANCOIS, Pâtissier-Chocolatier, est installée rue Valette et rue Ste Catherine à Bergerac.

Elle dispose d'un laboratoire de transformation situé rue Bargironnette qui n'est plus adapté à l'évolution de l'activité. Aussi, dans le cadre de son développement,

notamment à l'export et afin d'accroître ses capacités de production, M. Granger souhaite créer un nouveau laboratoire sur la ZAE de Vallade. Le montant total des investissements s'établit à 426.787 €HT (159.789,15 €HT pour l'aménagement du bâtiment et 266.998,75 €HT pour le matériel et les équipements de production).

La société emploie à ce jour 15 salariés dont 4 apprentis et envisage de créer dans le cadre de ce développement 2 à 3 emplois supplémentaires.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses / Assiettes éligibles	Montant HT
Investissements immobiliers (aménagements)	159.789,15 €
Investissements matériels	266.998,75 €
	426.787,90 €

RECETTES	Montant	Assiette éligible HT	%
Subvention Région Nouvelle-Aquitaine	30 000 €	266.998,75 €	11,24
Subvention Département	30 000 €	266.998,75 €	11,24
Subvention CAB	20 000 €	159.789,15 €	12,52
SAS Pâtisserie François (autofinancement et emprunt bancaire)	346.787,90 €		
Total	426.787,90 €		

La CAB, sollicitée, propose d'intervenir à hauteur de 20.000 € au titre des investissements immobiliers. Cette aide s'inscrit dans l'orientation 3 du Règlement d'Intervention communautaire – Aide à la performance industrielle. Elle est attribuée sur la base du régime exempté SA 39252 des Aides à Finalité Régionale, conformément à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII signée avec la Région le 18 octobre 2017.

La Région interviendrait à hauteur de 30.000 € et le Département également à hauteur de 30.000 € pour la partie matériel.

Le taux d'aide publique cumulée de 18,74 % n'excède pas le taux maximum autorisé.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable lors de son examen par la Commission "Economie" le 28 février 2018.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- autoriser la CAB à accorder une subvention de 20.000 € au titre de l'aide à l'investissement immobilier à l'entreprise Pâtisserie François.
- autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

DECISION :

Adopté par 63 voix pour, 1 abstention et 2 non-participations.

Aide à l'investissement : Sarl Pouget Michelle à Bergerac

D 2018 - 071

Mme POUGET Michèle exploite actuellement sur Périgueux un salon de coiffure éco responsable à l'enseigne L'Hair Bio.

Dans le cadre de son développement, elle souhaite créer un nouveau salon "éco responsable" sur la commune de Bergerac, 19 rue Mounet Sully.

Dans le cadre de son installation, la société prévoit des investissements pour un montant d'environ 79.492€HT (aménagement des bâtiments pour 37.938 €HT, acquisition de matériels et informatique pour 41.554 €HT).

La société envisage de créer 3 emplois à terme.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses / Assiettes éligibles	Montant HT
Investissements immobiliers (aménagements)	37.938,00 €
Investissements matériels	41.554,00 €
	79.492,00 €

RECETTES	Montant	Assiette éligible HT	%
Subvention CAB	5.000,00 €	37.938,00 €	13,18
Prêt d'honneur Initiative Périgord	15.000,00 €		
SARL POUGET Michèle (autofinancement et emprunt bancaire)	59.492,00 €		
Total	79 492,00 €		

La CAB, sollicitée, propose d'intervenir à hauteur de 5 000 € au titre des investissements immobiliers. Cette aide s'inscrit dans l'orientation 5 de son règlement d'intervention – Aide à l'installation et la modernisation du commerce de centre-ville - sur la base du régime exempté SA 450453 Aides aux PME, conformément à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII signée avec la Région le 18 octobre 2017.

Le taux d'aide publique de 13,18 % pour la partie immobilière n'excède pas le taux maximum autorisé par le régime s'agissant d'une petite entreprise.

Une demande d'aide est en cours auprès de la Région.

Initiative Périgord a été sollicité pour un prêt d'honneur à hauteur de 15.000 €.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable lors de son examen par la Commission "Economie" le 28 février 2018.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- autoriser la CAB à accorder une subvention de 5 000 € au titre de l'aide à l'investissement immobilier à la SARL POUGET MICHELE
- autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

DECISION :

Adopté par 63 voix pour, 1 abstention et 2 non-participations.

Aides à l'investissement : Mon Coiffeur exclusif à Bergerac

D 2018 - 072

Mme Amélie LESCAUT exploite actuellement un salon de coiffure 20 rue Berggren à Bergerac. Elle souhaite redynamiser son activité grâce à son affiliation au réseau "Mon Coiffeur Exclusif".

Dans le cadre de son développement, elle souhaite agrandir son salon, renforcer son identité visuelle et prévoit des investissements pour un montant total d'environ 20.000 €.

La société emploie 1 personne à temps complet et envisage de créer dans le cadre de ce développement 1 emploi supplémentaire.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses / Assiettes éligibles	Montant HT
Investissements immobiliers et matériels	20.000 €

RECETTES	Montant	Assiette éligible HT	%
Subvention CAB	3 000 €	20 000 €	15
Prêt d'honneur Initiative Périgord	7 000 €		
Sté Mon Coiffeur Exclusif (autofinancement et emprunt bancaire)	10 000 €		
Total	20.000 €		

La CAB, sollicitée, propose d'intervenir à hauteur de 3 000 € dans le cadre de l'orientation 5 de son règlement d'intervention – Aide à l'installation et la modernisation du commerce de centre-ville - sur la base du régime exempté SA 450453 Aides aux PME, conformément à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII signée avec la Région le 18 octobre 2017.

Le taux d'aide publique de 15 % n'excède pas le taux maximum autorisé par le régime s'agissant d'une petite entreprise.

Initiative Périgord lui a accordé un prêt d'honneur de 7.000 €.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable lors de son examen par la Commission "Economie" le 28 Février 2018.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- autoriser la CAB à accorder une subvention de 3 000 € au titre de l'aide à l'investissement à l'entreprise MON COIFFEUR EXCLUSIF.
- autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

DECISION :

Adopté par 63 voix pour, 1 abstention et 2 non-participations.

M. le Président : Le 17^{ème} point, c'est toujours Olivier.

Approbation d'un bail emphytéotique avec la société EPV 12

D 2018 – 073

RAPPORTEUR : Olivier DUPUY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Dupuy : Un dossier qui est lié à la fois à l'économie et à l'environnement. C'est l'approbation d'un bail emphytéotique avec la société EPV 12. La société Tryba Energy à travers sa société de projets EPV 12, a été désignée lauréate de l'appel d'offre de la commission de régulation de l'énergie portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Cette installation est prévue sur le toit de 4 bâtiments situés sur le site de l'Escat et nécessite la conclusion d'un bail emphytéotique dont les principales caractéristiques sont les suivantes ; je ne vais pas tout vous relire mais les caractéristiques de ce bail on retrouve une durée de 25 ans, la redevance annuelle fixée à l'euro symbolique ; à l'expiration du bail la centrale photovoltaïque pourra être soit cédée au bailleur soit démantelée par le preneur à ses frais. Les parties pourront étudier une prolongation de bail d'un commun accord 6 mois avant l'échéance de ce dernier. Cette prolongation pourra être renouvelée pour une période de 5 ans afin de poursuivre l'exploitation des équipements.

M. le Président : Les toitures de ces bâtiments sont en très mauvais état, donc c'est un moyen de réhabiliter ces toitures à moindre coût pour la collectivité, c'est le principal intérêt pour nous d'accepter ce bail.

M. Dupuy : Tout à fait, ça permettra aussi d'accueillir plus correctement une entreprise dans ces bâtiments-là et notamment la société O'toit qui est intéressée par ces bâtiments, ça nous permettra de développer l'économie sur le site de l'Escat.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à confier les intérêts de la CAB à Maître Le Garrec notaire à Boulazac ; approuver le bail emphytéotique avec la société EPV 12 ; autoriser le Président à procéder à sa signature.

M. le Président : J'en profite pour vous signaler que, une suite à la cessation d'activité de l'entreprise D'Aucy, il y a une entreprise qui a pris le relais, qui est aujourd'hui en période d'essai, on va dire ça comme ça. On teste le produit, on attendra un petit peu avant de leur demander de venir nous présenter le procédé et le projet en Conférence des Maires et peut-être ici parce que c'est un projet qui peut, s'il réussit, avoir de l'avenir sur notre territoire.

Je vous propose de voter.

M. Laporte : Le vote est clos.

Pour : 61

Contre : 0

Abstentions : 2

La délibération est adoptée.

DELIBERATION ET VOTE

La Société Tryba Energy, à travers sa société de projet EPV 12, a été désignée lauréate de l'appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie (CRE) le 2 mai 2017 portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.

Cette installation est prévue sur le toit de 4 bâtiments situés sur le site de l'Escat et nécessite la conclusion d'un bail emphytéotique, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Afin de permettre au preneur de réaliser une centrale photovoltaïque en toiture, le bailleur permet une division en volume par un géomètre expert, correspondant à l'emprise de la toiture des bâtiments.
- Le bail est consenti pour une durée de 25 ans.
- Compte tenu de la prise en charge par le preneur de travaux de rénovation des toitures afin de conférer au bâtiment un usage normal, la redevance annuelle est fixée à un Euro symbolique.
- Le bailleur confère au preneur la faculté d'implanter, d'exploiter et entretenir une centrale photovoltaïque et la réalisation des travaux et aménagements pour son raccordement au réseau public.
- Le preneur s'oblige à maintenir en bon état d'entretien et de réparations locatives, le complexe d'étanchéité de la toiture des bâtiments et dans le périmètre d'intervention des travaux du preneur.
- Pendant le cours du bail, le bailleur s'engage à laisser au preneur l'accès aux lots loués ainsi qu'à toutes servitudes utiles au projet.
- A l'expiration du bail, la centrale photovoltaïque pourra être soit cédée au bailleur, soit démantelée par le preneur à ses frais.
- Les parties pourront étudier une prolongation du bail d'un commun accord 6 mois avant échéance de ce dernier. Cette prolongation pourra être renouvelée par période de 5 ans afin de poursuivre l'exploitation des équipements.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- confier les intérêts de la CAB à Maître LE GARREC, Notaire à Boulazac ;
- approuver le bail emphytéotique avec la société EPV 12 ;
- autoriser le Président à procéder à sa signature.

DECISION :

Adopté par 61 voix pour, 2 abstentions et 3 non-participations.

M. le Président : Le 18^{ème} point, il s'agit d'une succession de projets d'acquisitions foncières pour la Véloroute voie verte, c'est Roger Lapouge qui nous présente ce dossier.

Véloroute voie verte – Acquisition de terrains à « la Nauve » à Creysse

D 2018 – 074

Véloroute voie verte – Acquisition de terrains rue Nungesser et Coli à Bergerac

D 2018 – 075

Véloroute voie verte – Acquisition de terrains à la SCI La Châtaigneraie

D 2018 – 076

RAPPORTEUR : Roger LAPOUGE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Lapouge : Je vous précise que pour ces dossiers, parce que là on parle de cessions parcellaires, donc pour bien identifier vous avez dans les annexes des plans, donc si vous avez regardé vous avez peut-être pu situer pour comprendre les zones concernées.

Dans le cadre d'échanges de terrains avec la SCI La Châtaigneraie, puisque le projet de la Véloroute voie verte nécessite des acquisitions foncières, sur certains secteurs à Bergerac. Une modification, le tracé ne pouvant passer dans l'enceinte du PPRT sur le tracé initial, c'est devant la piste qui longe la SNPE, donc il a été détourné. De ce fait, il a fallu trouver un autre accès, qui permettra de desservir le site de la CAB et de sécuriser l'accès à Piquecailloux et au gymnase Aragon. La CAB étant déjà propriétaire d'une partie des parcelles du site, il y a eu un rapprochement avec la société la Châtaigneraie qui est représentée par Monsieur Laurent Testut, sur un échange parcellaire.

Les parcelles qui font l'objet d'un échange, la SCI La Châtaigneraie cède à titre gratuit 5 parcelles dont les numéros sont indiqués sur les documents, pour une surface de 4 691 m² et ces biens ont été évalués à la somme de 8 158 €.

Ensuite, en contrepartie et à titre d'échange, la CAB cède des biens suivants : les numéros parcellaires je vous en fais grâce ; pour une surface de 3 725 m² et pour un montant évalué à 8 285 €.

Compte tenu de la configuration des lieux et des enjeux du projet, les parties ont convenu d'un commun accord qu'aucune soultte ne sera due de part et d'autre et les frais relatifs aux dits échanges seront supportés par la Communauté d'Agglomération. Sur cette première délibération, il est proposé aux membres du Conseil de décider cet échange au titre des conditions énoncées ; et désigner Maître Le Garrec pour rédiger l'acte d'échange à intervenir ; et autoriser le Président de la CAB à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

Tout le monde a compris que ça se situait du côté de la zone, là où se trouve la société qui fait les Carrières de Thiviers.

M. le Président : On va reprendre parce qu'il y a les 3 délibérations successives. On vote une par une ou vous souhaitez voter les 3 ? Je vous propose de voter.

J'en profite pour vous rappeler qu'on a fait un projet prioritaire, que ce n'est pas moins de 4 millions d'euros qui seront investis cette année pour un peu plus de 12 km réalisés cette année.

M. Laporte : Le vote est clos.

Pour : 63

Contre : 0

Abstentions : 2

DELIBERATION ET VOTE

Véloroute voie verte – Acquisition de terrains à « la Nauve » à Creysse

Le projet de réalisation de la véloroute voie verte (V91) sur le territoire de la CAB nécessite, sur certains secteurs, comme celui de la Nauve à Creysse (entre la STEP et la zone artisanale), l'acquisition d'autres portions de parcelles afin d'assurer la continuité du cheminement.

L'acquisition proposée porte sur environ 1 455 m² extraits des parcelles section AS n° 6 appartenant aux Carrières de Thiviers pour réaliser la piste en site propre.

Le service des domaines n'intervenant plus pour des estimations de biens dont le montant est inférieur à 180.000 €, le montant du m² de la dernière acquisition a été proposé, soit 2,5 €/m². En effet, les terrains dont l'acquisition a fait l'objet de la délibération n° 2017-250 du 18 décembre 2017, sont à 150 m de distance et présentent les mêmes caractéristiques.

Cette division de parcelle pourrait être acquise pour un montant d'environ 3 637,5 € TTC frais d'acquisition compris.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- décider cette acquisition aux conditions énoncées ci-dessus ;
- désigner Maître Le Garrec pour rédiger l'acte de vente ;
- autoriser le Président à signer l'acte correspondant.

DECISION :

Adopté par 63 voix pour, 2 abstentions et 1 non-participation.

Véloroute voie verte – Acquisition de terrains rue Nungesser et Coli à Bergerac

Le projet de réalisation de la véloroute voie verte (V91) sur le territoire de la CAB nécessite, sur certains secteurs, l'acquisition d'autres portions de parcelles afin d'assurer la continuité du cheminement. C'est le cas sur la commune de Bergerac où une parcelle non bâtie permettrait un aménagement plus léger et moins long rue Nungesser et Coli, voie très fréquentée où l'habitat, donc le stationnement, sont relativement denses.

L'acquisition proposée porte sur la parcelle section EL n°112 sur la commune de Bergerac au 28 rue Nungesser et Coli, sa surface est d'environ 500 m², appartenant à Monsieur Jean-Pierre FORT, pour réaliser la piste en site propre.

La parcelle a été achetée fin 2009 par Monsieur FORT pour un montant de 39 756,46 €. Puis il a fait nettoyer la parcelle et démolir le bâtiment. La CAB propose donc de porter cette acquisition à un montant de 50 000 € (hors frais d'acquisition), correspondant aux frais engagés par le propriétaire.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- décider cette acquisition aux conditions énoncées ci-dessus ;
- désigner Maître Le Garrec pour rédiger l'acte de vente ;
- à autoriser le Président à signer l'acte correspondant.

DECISION :

Adopté par 63 voix pour, 2 abstentions et 1 non-participation.

Véloroute voie verte – Acquisition de terrains à la SCI La Châtaigneraie

Le projet de réalisation de la véloroute voie verte (V91) sur le territoire de la CAB nécessite des acquisitions foncières. En effet, sur certains secteurs, comme à Bergerac, ne pouvant passer dans l'enceinte du PPRT, le tracé initial qui devait emprunter la piste longeant la SNPE a été détourné. Ce nouvel itinéraire permettra de desservir le site de la CAB et sécurisera l'accès à Picquecailloux et au gymnase Aragon.

La CAB est déjà propriétaire de parcelles sur le site du domaine de la Tour acquises avant l'achat de la zone ANS dont certaines sont difficilement aménageables car en zone humide. Aussi, afin de réduire le plus possible le temps de parcours sur le domaine de cultures expérimentales, il a été proposé à la SCI Châtaigneraie, représentée par Laurent Testut, son Président, de lui restituer les parcelles inutiles pour le projet de tracé en échange d'autres terrains capitaux pour le tracé. Les parties, se sont entendues pour réaliser l'échange suivant.

La SCI Châtaigneraie cède à titre d'échange les biens suivants :

Commune	Section	N° de parcelle à diviser	Contenance en m ²
Bergerac	BE	120	2045
Bergerac	AZ	369	525
Bergerac	AZ	367	897
Bergerac	AZ	367	1140
Bergerac	AZ	159	84
Somme =			4 691 m²

Ces biens sont évalués à la somme de 8 158 €. Cette somme a été évaluée avec la ventilation suivante :

Section	Parcelle	Contenance	Zonage	Prix €/m ²	Prix €/terrain
BE	120	2045	N1	2	4 090 €
AZ	369	525	N1	2	1 050 €
AZ	367	897	N1	2	1 794 €
AZ	367	1140	A	1	1 140 €
AZ	159	84	A	1	84 €
Valeur =					8 158 €

A titre d'échange, la CAB cède les biens suivants :

Commune	Section	N° de parcelle à diviser	Contenance en m ²
Bergerac	BC	340	412
Bergerac	BC	353	436
Bergerac	BC	345	639
Bergerac	BC	348	766
Bergerac	BC	351	19
Bergerac	AZ	368	16
Bergerac	AZ	370	708
Bergerac	AZ	372	729
Somme =			3 725 m²

Ces biens sont évalués à la somme de 8 285 €. Cette somme a été évaluée avec la ventilation suivante :

Section	Parcelle	Contenance	Zonage	Prix €/m ²	Prix €/terrain
BC	340	412	Uy	3 €	1 236 €
BC	353	436	Uy	3 €	1 308 €
BC	345	639	Uy	3 €	1 917 €
BC	348	766	2AUy	3 €	2 298 €
BC	351	19	Uy	3 €	57 €
AZ	368	16	N1	2 €	32 €
AZ	370	708	A1	1 €	708 €
AZ	372	729	A1	1 €	729 €
Valeur =					8 285 €

Compte-tenu de la configuration des lieux et des enjeux du projet, les parties ont convenu d'un commun accord qu'aucune soulte ne sera due de part et d'autre.

Les frais relatifs au dit-échange seront supportés par la Communauté d'Agglomération.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- décider cet échange aux conditions énoncées ci-dessus,
- désigner Maître Le Garrec pour rédiger l'acte d'échange à intervenir,
- à autoriser le Président de la CAB à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 63 voix pour, 2 abstentions et 1 non-participation.

M. le Président : Le dernier point, il s'agit de la motion, c'est Monsieur Zapéra qui présente cette motion.

Motion relative au projet d'unité pilote d'inertage de l'amiante à Bergerac

D 2018 – 077

RAPPORTEUR : Cédric ZAPERA

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Zapéra : Merci Monsieur le Président d'avoir bien voulu présenter cette motion au vote, qui a été votée à l'unanimité au Conseil Général de la Dordogne.

M. le Président : Départemental.

M. Zapéra : Conseil Départemental de la Dordogne. Oui comme je suis un homme du passé je donne des anciens noms. Ça concerne une implantation d'une

M. le Président : Conservateur.

M. Zapéra : Réactionnaire vous avez dit tout à l'heure. Réac vous avez dit.

M. le Président : Vous voyez comme c'est désagréable quand on se fait interrompre.

M. Zapéra : D'ailleurs il faudra reprendre la définition de réac.

M. le Président : Vous n'allez pas m'énerver, je vais vous prendre à votre propre jeu.

M. Zapéra : Moi il n'y a pas de souci.

M. le Président : C'est dommage vous ne présentez pas souvent.

M. Zapéra : Vous savez quoi c'est pour l'économie du Bergeracois, donc si vous vous en fichez on ne le vote pas.

M. le Président : Je ne sais pas, c'est moi qui ai présenté le dossier avec Jacques Auzou au Département.

M. Zapéra : Justement puisque vous avez présenté le dossier, ça a été voté à l'unanimité au Conseil Départemental de la Dordogne.

M. le Président : Et bien présenté !

M. Zapéra : Pour l'implantation d'une unité d'inertage sur le site de la Poudrerie, qui permettrait de faire des interactions avec les sites SNCF de technicentre de Charente-Périgord, de Périgueux. Rappelant que chaque jour la fibre amiante fait 15 morts en France et que plus de 100 000 décès sont annoncés d'ici 2050 ; rappelant que l'amiante est encore présente en masse partout, écoles, entreprises, logements, moyens de transport et qu'une estimation alarmante relève de plus de 20 millions de tonnes de produits amiantés sont installés sur l'hexagone ; rappelant qu'en l'état actuel en France, la majeure partie du traitement se fait par l'enfouissement ; rappelant que cette solution fait face aujourd'hui à ses limites, les décharges spécialisées arrivent à saturation, coûtent de plus en plus cher et ne règlent en rien le fond du problème ; considérant que la solution de l'inertage de l'amiante par torches à plasma n'arrive pas à traiter des volumes suffisants ; rappelant que le Parlement Européen qui a pris toute la mesure de ce drame humanitaire vient d'inviter les pays membres à ne plus enfouir ce matériau mais bel et bien à le détruire ; prenant acte que des chercheurs de l'université de Montpellier ont mis au point une solution industrielle à l'éradication définitive de la fibre amiante à faible coût et sans le moindre danger par immersion dans des bains d'acide sulfurique pour devenir enfin inoffensive et même recyclable et revalorisée ; considérant qu'à ce jour le seul frein au lancement de ce procédé est le manque d'un site pour l'installation d'une unité de pilotage avant son développement industriel ; rappelant que Bergerac via son site de la Poudrerie mais également Périgueux avec ses ateliers SNCF, ainsi que le centre de stockage de Saint-Laurent-des-Hommes possèdent toutes les infrastructures adéquates pour accueillir et développer un tel projet ; rappelant que la SNPE possède plusieurs atouts nécessaires à sa mise en œuvre, un classement site SEVESO au seuil, une unité d'acide, un savoir-faire de personnels dans ce domaine, plusieurs dizaines d'hectares de friche industrielle et un accès ferroviaire ; rappelant que le technicentre SNCF de Périgueux, dans le cadre du démantèlement de ses voitures, produit chaque année plus de 15 tonnes de déchets amiantés qui transitent par camion à des centaines de kilomètres pour être enfouis ; rappelant que les salariés avec leur organisation syndicale du technicentre SNCF de Périgueux sont porteurs d'un projet de désamiantage de ces voitures à plus grande échelle qui pourrait être complémentaire avec le projet d'inertage sur Bergerac ; considérant que l'enjeu sanitaire de ce projet est évident, l'inertage de l'amiante garantissant enfin contre toute contamination future pour l'être humain ; considérant que l'intérêt est également social pour le département de la

Dordogne et donc aussi la CAB, qui ne peut faire reposer son avenir sur la seule richesse créée par son agriculture, son tourisme et ses services, le développement industriel restant le meilleur moyen de revitalisation et de création d'emplois qualifiés ; considérant que ce projet porte aussi une dimension écologique notamment dans le développement du transport par fret en sécurisant le transport de matières dangereuses et la dépollution des sites ; considérant que les infrastructures ferroviaires jusqu'à l'intérieur du site de la SNPE Bergerac existantes ne demandent qu'une remise en service et que le transport ferroutage est un moyen de sauvegarder et rénover nos lignes secondaires dans l'axe nord-sud et est-ouest à partir du nœud ferroviaire du Buisson de Cadouin; considérant que ce projet est de nature à réduire le coût des charges et des structures qui pèsent lourdement sur la plateforme bergeracoise de la SNPE et portent l'ambition d'une diversification de production génératrice d'emplois sur le Département durement frappé par le chômage de masse ; la Communauté d'Agglomération Bergeracoise soutient ce projet d'une unité pilote sur le site de la SNPE et appelle les autorités de l'Etat ayant la compétence du développement économique, la santé, de l'environnement, du transport, et de la recherche, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine dans le cadre de ses compétences innovation développement économique, environnement et transport régional ; les chambres consulaires concernées ; les interco concernés et le Département, dans le cadre de leurs compétences, la SNPE Eurengo sous tutelle de l'Etat, à suivre avec une attention particulière ce projet en créant toutes les synergies nécessaires dans l'objectif de la mise en place de ce pôle d'inertage de l'amiante sur Bergerac, préalablement à un développement industriel par la suite.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver cette motion.

M. le Président : Je voudrais juste faire un commentaire sur ce dossier. C'est sans doute, et je l'espère en tout cas, une véritable opportunité de lutter à la fois contre un fléau qui crée des drames humains importants autour de nous, et beaucoup dans le Bergeracois sont touchés ; et saisir l'opportunité pour une fois du site SEVESO qui peut éventuellement faire basculer la décision des responsables pour faire en sorte que ce projet voit le jour sur Bergerac. Le Département a décidé de soutenir à l'unanimité cette démarche et nous souhaitons faire de même ici à Bergerac parce qu'il y a un vrai enjeu et que peut-être ça pourrait se passer à Bergerac sur le site de la SNPE.

Y a-t-il d'autres remarques sur le projet ?

M. Lapouge : Sur l'inertage, ce que je peux dire parce que je connais un peu le procédé puisque professionnellement je suis amené à gérer pas mal de matériaux de ce type-là, actuellement la seule unité efficace c'est dans les Pyrénées, à Morcenx. Et ce qui fait que l'intérêt pour un particulier ou une collectivité qui a des matériaux à faire traiter c'est que quand on le fait enfouir, le problème c'est qu'ils restent enfouis et ils sont identifiés au nom du propriétaire. Et on ne sait pas si dans 10-15 ou 30 ans on ne va pas le ressortir un jour en disant « ces déchets sont à vous ». Le fait de l'inerté c'est qu'après ils sont complètement disparus, le propriétaire n'est plus identifiable.

M. Auroy-Peytou : Préciser quand même qu'il faudra refaire les voies ferrées pour acheminer ce genre de matériau sur la Poudrerie puisqu'il n'y a plus de raccordement à la voie ferrée. Et qu'à compter du mois de janvier l'année prochaine, on supprime l'aiguille d'accès à l'ancienne Escat. C'est bien d'avoir une volonté mais sur ce dossier-là, le fret ferroviaire, vous savez qu'il est privatisé et malheureusement on avait vu pour l'arrivée des Chinois sur Bergerac, on avait commencé le projet l'année dernière pour faire partir des containers de l'Escat pour Bergerac pour aller sur la Chine, ça sera très

très compliqué, c'est très compliqué de faire ouvrir du fret sur Bergerac. Je peux vous dire c'est pire que la passerelle du pont de Prigonrieux Lamonzie !

M. le Président : Les enjeux ne sont pas les mêmes.

M. Auroy-Peytou : Les enjeux ne sont pas les mêmes, s'il y a vraiment une volonté politique, il faudra qu'il y ait une volonté d'Etat, parce que ce sont des voies qui appartiennent à l'Etat et là elles sont en très mauvais état. En plus, on le passe tous les jours quand on va à la CAB, vous voyez bien l'ancienne voie qui desservait la Poudrerie, il n'y a plus rien. Déjà vous avez vu le mal qu'on a eu pour refaire Bergerac Libourne, alors là pour remettre les infrastructures ! J'aimerais avoir une lueur d'espoir mais... et les rails ont été volés.

M. le Président : Merci de cette précision, Thierry ne nous sape pas le moral, il est tard, ça suffit ! Je vous propose de voter ce dossier, au moins on aura fait le maximum pour le soutenir.

M. Laporte : Le vote est clos.

La motion est adoptée.

DELIBERATION ET VOTE

RAPPELANT que chaque jour, la fibre amiante fait quinze morts en France et que plus de 100 000 décès sont annoncés d'ici 2050,

RAPPELANT que l'amiante est encore présente en masse partout : écoles, entreprises, logements, moyens de transport et qu'une estimation alarmante relève que plus de vingt millions de tonnes de produits amiantés sont installés sur l'Hexagone,

RAPPELANT qu'en l'état actuel en France la majeure partie du traitement se fait par l'enfouissement,

RAPPELANT que cette solution fait face aujourd'hui à ses limites les décharges spécialisées arrivent à saturation, coûtent de plus en plus cher et ne règlent en rien le fond du problème,

CONSIDERANT que la solution d'inertage de l'amiante par torche plasma n'arrive pas à traiter de suffisants volumes,

RAPPELANT que le parlement européen qui a pris toute la mesure de ce drame humanitaire vient d'inviter les pays membres à ne plus enfouir ce matériau, mais bel et bien à le détruire,

PRENANT ACTE que des chercheurs de l'université de Montpellier ont mis au point une solution industrielle à l'éradication définitive de la fibre amiante, à faible coût et sans le moindre danger par immersion dans des bains d'acide sulfurique, pour devenir enfin inoffensive et même recyclable et revalorisée,

CONSIDERANT qu'à ce jour le seul frein au lancement de ce procédé est le manque d'un site pour l'installation d'une unité pilote avant son développement industriel,

RAPPELANT que Bergerac, via son site de la Poudrerie, mais également Périgueux avec ses ateliers SNCF ainsi que le centre de stockage de Saint-Laurent-des-Hommes, possèdent toutes les infrastructures adéquates pour accueillir et développer un tel projet,

RAPPELANT que la SNPE possède plusieurs atouts nécessaires à sa mise en œuvre : un classement SEVESO haut seuil, une unité d'acide, un savoir-faire des personnels dans ce domaine, plusieurs dizaines d'hectares de friches industrielles et un accès ferroviaire,

RAPPELANT que le Technicentre SNCF de Périgueux, dans le cadre du démantèlement de ses voitures, produit chaque année plus de quinze tonnes de déchets amiantés qui transitent par camions à des centaines de kilomètres pour être enfouis,

RAPPELANT que les salariés avec leurs organisations syndicales du Technicentre SNCF de Périgueux sont porteurs d'un projet de désamiantage de ses voitures à plus grande échelle qui pourrait être complémentaire avec le projet d'inertage sur Bergerac,

CONSIDERANT que l'enjeu sanitaire de ce projet est évident, l'inertage de l'amiante garantissant enfin contre toute contamination future pour l'être humain,

CONSIDERANT que l'intérêt est également social pour le département de la Dordogne qui ne peut faire reposer son avenir sur la seule richesse créée par son agriculture, son tourisme et ses services, le développement industriel restant le meilleur moteur de revitalisation et de création d'emplois qualifiés,

CONSIDERANT que ce projet porte aussi une dimension écologique notamment dans le développement du transport par Fret en sécurisant le transport de matière dangereuse et la dépollution des sites,

CONSIDERANT que les infrastructures ferroviaires jusqu'à l'intérieur du site de la SNPE Bergerac existante ne demandent qu'une remise en service et que le transport ferroutage est un moyen de sauvegarder et rénover nos lignes secondaires dans l'axe Nord/Sud et Est/Ouest à partir du nœud ferroviaire du Buisson de Cadouin,

CONSIDERANT que ce projet est de nature à réduire le coût des charges et des structures qui pèsent lourdement sur la plate-forme bergeracoise de la SNPE et porte l'ambition d'une diversification de production génératrice d'emplois sur le département durement frappé par le chômage de masse,

LA COMMUNAUTE D'AGLOMERATION BERGERACOISE:

SOUTIENT ce projet d'une unité pilote sur le site de la SNPE.

APPELLE :

- les autorités de l'Etat ayant les compétences du Développement économique, de la Santé, de l'Environnement, du Transport et de la Recherche ;
- le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine dans le cadre de ses compétences, Innovation, Développement économique, Environnement et Transport régional ;
- Les Chambres consulaires concernées ;
- Les Intercommunalités concernées et le Département dans le cadre de leurs compétences ;
- La SNPE/EURENCO sous la tutelle de l'Etat ;

A suivre avec une attention particulière ce projet en créant toutes les synergies nécessaires dans l'objectif de la mise en place de ce pôle d'inertage de l'amiante sur Bergerac, préalable à un développement industriel par la suite.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à approuver la motion.

DECISION :

Adopté par 62 voix pour, 1 abstention et 2 non-participations.

**DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2018
PRESENTEES POUR INFORMATION**

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire.

Par délibération du 13 novembre 2017, le Conseil Communautaire a délégué une partie de ses pouvoirs au Président et aux Vice-présidents et aux membres du Bureau par délégation.

D 2018- 014	Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du Voyage.
D 2018-015	Représentants au Conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne.
D 2018-016	Proposition de candidature à la SMACL.
D 2018-017	Groupement de commandes entre la CAB et les communes membres pour la téléphonie fixe et mobile.

DECISIONS DU PRESIDENT PRESENTEES POUR INFORMATION

Décisions prises par délégation du conseil communautaire en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB :

L 2018-009	Suppression de la régie de recettes de la micro-crèche « Les Moussaillons » à Prigonrieux.
L 2018-008	Modification de la régie de recettes de la micro-crèche « Les Pitchouns » à La Force.
L2018-011	Création d'une sous-régie de recettes pour la micro-crèche de Prigonrieux.
L 2018-010	Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour la mise en accessibilité et divers travaux, pour un montant de 100 600 €, pour l'Accueil de Loisirs de la Force, le centre culturel, la crèche Pous et la Rocksane.

L 2018-014	Convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD 24) portant sur la mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour l'étude du transfert de la compétence « eau potable ».
L 2018-015	Avenant n°1 à la convention avec le Conseil Départemental de la Dordogne, la commune de Bergerac, le SDE 24 et la CAB portant sur les conditions d'adaptation des éclairages publics et/ou des aménagements paysagers sur certains giratoires de la commune de Bergerac.
L 2018-017	Conclusion d'un marché avec l'entreprise GIRARDEAU Espaces Verts, pour la réalisation d'aménagements paysagers sur la ZAE des Sardines, pour un montant de 46 379.63 € TTC.
L 2018-018	Suppression de la régie de recettes des musées.
L 2018-020	Conclusion d'un groupement de commandes de produits pétroliers avec les prestataires ci-dessous : Société DYNEFF pour : Lot n°1 : Livraison de gazole au CTM – pour un montant maximum de 700 000 € TTC Lot n°2 : Livraison de Sans-plomb 95 au CTM – pour un montant maximum de 60 000 € TTC Lot n°4 : Livraison de GNR aux trois CTC – pour un montant maximum de 160 000 € TTC Société PECHAVY Energie : Lot n°3 : Livraison de GNR pour la Ville de Bergerac – pour un montant 70 000 € TTC Lot n°5 : Livraison de fioul domestique pour les bâtiments de la Ville de Bergerac, de Lembras et de la CAB – pour un montant de 180 000 € TTC Société ENDENRED France : Lot n°6 : cartes accréditatives pour les véhicules basés à Saint Laurent des Vignes – pour un montant de 110 000 € TTC
L2018-021	Conclusion d'un groupement de commandes avec la société TOTAL MARKETING pour la fourniture de produits pétroliers : Lot n°8 : Fourniture de carburant pour les véhicules basés à Creysse (route des Galinoux), station-service EVANO à Creysse pour un montant maximum de 20 000 € TTC Lot n°9 : Fourniture de carburant pour les véhicules basés à La Force, station-service ELAN à Saint-Pierre-d'Eyraud pour un montant maximum de 20 000 € TTC Lot n°10 : Cartes accréditatives nationales pour un montant maximum de 20 000 € TTC

L2018-027	Conclusion d'un groupement de commandes avec la société TOTAL MARKETING : Lot n°7 : Fourniture de carburant pour les véhicules basés au siège de la CAB pour un montant maximum de 15 000 € TTC
L2018-022	Conclusion d'un avenant n°3 au contrat d'assurance responsabilité civile avec la SMACL pour un montant de 67.77 € TTC.
L2018-025	Conclusion d'un avenant n°3 au contrat de flotte automobile avec GROUPAMA pour un montant de 3 940,98 € TTC
L2018-026	Conclusion d'un avenant n°4 au marché CAB n° 2015-006 « Fourniture et livraison de repas en liaison froide » avec la société API RESTAURATION pour une prolongation du 20 juillet au 31 août 2018.


M. le Président : Mes chers collègues je vous dis au 14 mai.


Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 22H00.



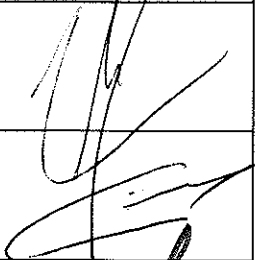

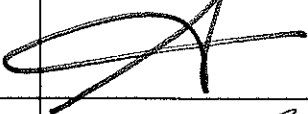

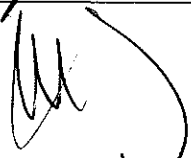
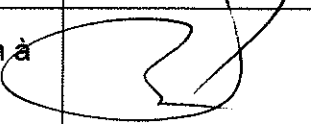

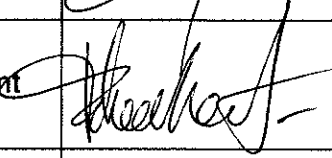
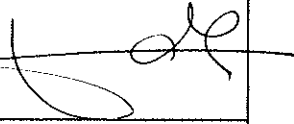
ORDRE DU JOUR MODIFIE




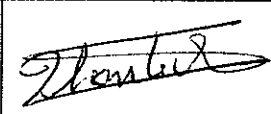
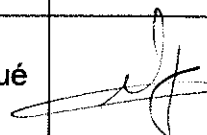
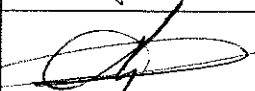
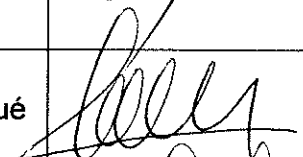

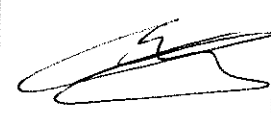
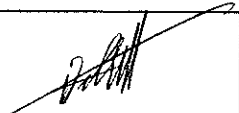
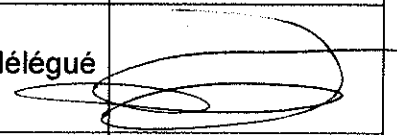
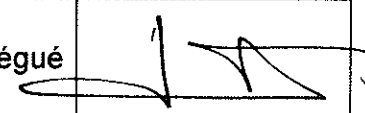
	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 26 février 2018
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Communauté d'Agglomération Bergeracoise - Budget principal et budgets annexes – Compte de gestion 2017 – Approbation
2	Communauté d'Agglomération Bergeracoise - Budget principal et budgets annexes – Compte administratif 2017 – Adoption
3	Résultat de Fonctionnement 2017 - Affectation
4	Fiscalité Unique Professionnelle – vote de taux 2018
5	Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères – Vote de taux pour 2018 par zone
6	Contribution financière de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à la rénovation de la voie ferrée Libourne-Bergerac

7	Intégration du Pays du Grand Bergeracois
8	Modification du tableau des effectifs
9	Approbation du Contrat Local de Santé 2 ^{ème} génération – 2018 -2020
10	Contrat de Ville – appel à projets 2018 – Attribution de subventions
11	Adhésion au Syndicat Mixte Intermodal Nouvelle Aquitaine (SMINA)
12	Habitat - Ouverture d'un guichet enregistreur au Système National d'Enregistrement
13	Décharge de responsabilité et remise gracieuse pour la régie de recettes de l'accueil de loisirs « Toutifaut » à Bergerac
14	ZAE les Sardines : vente d'un terrain à la Sci Dana
15	Acquisition de terrains sur la commune de Gardonne
16	Aides à l'investissement : Entreprises Menuiserie Peny - Pâtisserie François - Sarl Pouget Michelle - Mon Coiffeur exclusif
17	Approbation d'un bail emphytéotique avec la société EPV 12
18	Véloroute voie verte - Acquisition de terrains à « la Nauve » à Creysse
19	Véloroute voie verte - Acquisition de terrains rue Nungesser et Coli à Bergerac
20	Véloroute voie verte - Acquisition de terrains à la SCI La Chataigneraie
21	Motion relative au projet d'unité pilote d'inertage de l'amiante à Bergerac
	Délibérations du bureau délibératif du 19 février 2018 pour information
	Décisions pour information



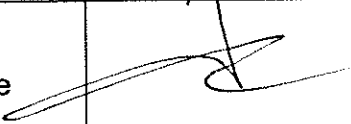



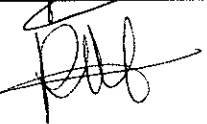

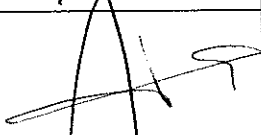
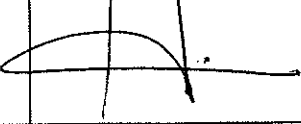
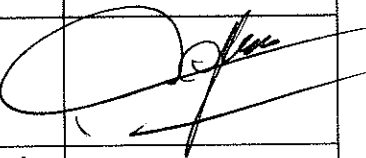
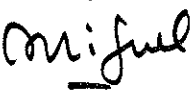
DELMARES	Frédéric	Président	
----------	----------	-----------	---


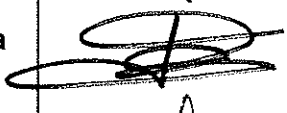
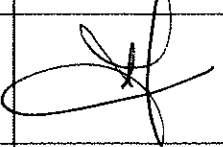
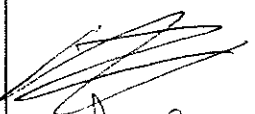



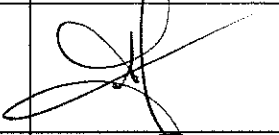

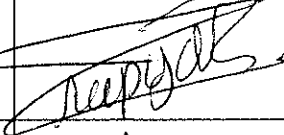

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
GARRIGUE	Daniel	a donné procuration à Marc LETURGIE	


CHAPELLET	Jean-Jacques	2 ^{ème} Vice-président	
ROCHOIR	Jean-Paul	3 ^{ème} Vice-président	
BENFEDDOUL	Adib	a donné procuration à Frédéric DELMARES	
GAUTHIER	Christophe	5 ^{ème} Vice-président	
ROUAN	Laurence	6 ^{ème} Vice-président	
BOURNAZEL	Jean-Michel	7 ^{ème} Vice-président	
RABAT	Daniel	a donné procuration à Jean-Jacques CHAPELLET avant son arrivée	
BORDENAVE	Christian	a donné procuration à Alain PLAZZI	
CARPE	Claude	10 ^{ème} Vice-président	
Fabien RUET	Fabien	11 ^{ème} Vice-président	
VANDENABEELE	Jacqueline	12 ^{ème} Vice-président	
CASTANG	Alain	13 ^{ème} Vice-président	
FRAY	Roland	a donné procuration à Alain MONTEIL	

BOURDIN	Sébastien	15 ^{ème} Vice-président	
ROBIN-EL GRENI	Rhizlane	a donné procuration à Michel BOSVIEL à son départ	
DUPUY	Olivier	2 ^{ème} Conseiller délégué	
PLAZZI	Alain	3 ^{ème} Conseiller délégué	
MONTEIL	Alain	4 ^{ème} Conseiller délégué	
DELPON	Christiane	5 ^{ème} Conseiller délégué	
LAPOUGE	Roger	6 ^{ème} Conseiller délégué	
SÉJOURNÉ	Michel	7 ^{ème} Conseiller délégué	
Alain CÉRÉA	Alain	8 ^{ème} Conseiller délégué	
MAMONT	Christophe	9 ^{ème} Conseiller délégué	
DELTEIL	Pascal	10 ^{ème} Conseiller délégué	
VISENTINI	René	11 ^{ème} Conseiller délégué	
BANQUET	Alain	12 ^{ème} Conseiller délégué	

PEYREBRUNE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
BONHOMME	André	conseiller communautaire	
TERREAUX	Michel	conseiller communautaire	
PORTOLAN	Jean-Claude	conseiller communautaire	
DELTEIL	Francis	a donné procuration à Jonathan PRIOLEAUD	
PAPATANASIOS	Francis	a donné procuration à Patrick CONSOLI	
BLONDIN	Francis	conseiller communautaire	
CONSOLI	Patrick	conseiller communautaire	
BLANC	Gilbert	conseiller communautaire	
BRANDELY	Liliane	a donné procuration à Gilbert BLANC	
ZACCARON	Armand	a donné procuration à Alain CHANUT	
GAUTHIER	Jean-Charles	a donné procuration Martine ROSET	
CHANUT	Alain	conseiller communautaire	

BOSVIEL	Michel	conseiller communautaire	
RONDONNIER	Marcel	conseiller communautaire	
JAMMES	Jean-Paul	conseiller communautaire	
FILET	Lionel	a donné procuration à Arnaud DELAIR à son départ	
ROUSSEAU	Dominique	conseiller communautaire	
FAURE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
ROSET	Martine	conseillère communautaire	
BORDIER	Alain	conseiller communautaire	
GOUZE	Didier	conseiller communautaire	
LÉTURGIE	Marc	conseiller communautaire	
CHANCOGNE	Sylvie	a donné procuration à Dominique RROUSSEAU	
CAPURON	Didier	conseiller communautaire	
MIGUEL	Denise	a donné procuration à Anne SOQUET avant son arrivée	

BROUILLEAUD	Marie-Agnès	conseillère communautaire	
PUYPONCHET	Philippe	conseiller communautaire	
JEANTE	Jean-François	a donné procuration à Didier CAPURON	
SOUVETRE	Yannick	a donné procuration à Thierry AUROY-PEYTOU	
POTRON	Marie-Lise	conseillère communautaire	
ANDRIEUX-COURBIN	Marie-Claude	a donné procuration à Marie-Lise POTRON	
SCOTTI	Marie-Hélène	a donné procuration à Laurence ROUAN	
MOUHOUBI	Farida	conseillère communautaire	
LABARTHE	Cécile	a donné procuration à Jean-Claude PORTOLAN	
AUROY-PEYTOU	Thierry	conseiller communautaire	
BASSI	Georges	conseiller communautaire	
TRAPY	Nathalie	a donné procuration à Lionel FILET jusqu'à son départ puis absente	
SOQUET	Anne	conseillère communautaire	

RODRIGUEZ	Nelly	a donné procuration à Alain BANQUET	
BLANC-LAJONIE	Gaëlle	conseillère communautaire	
ZAPÉRA	Cédric	conseiller communautaire	
PRIOLEAUD	Jonathan	conseiller communautaire	
DELAIR	Arnaud	conseiller communautaire	